

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE LA SORTIE DE LA RELIGION AU RÉENCHANTEMENT :
LE CAS DU QUÉBEC SOUS LA LOUPE DE MARCEL GAUCHET

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE RELIGIONS

PAR
SANDRA MARTEL-LINTEAU

MAI 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ces pages n'existeraient pas sans l'aide et le support de mes parents, Herman et Raymonde. C'est d'ailleurs avec beaucoup d'émotion que je leur dédie ce mémoire, fruit de quelques années de sacrifices, de larmes, d'anxiété, mais aussi de petits bonheurs et de belles victoires. Vous êtes tout ce qu'on peut vouloir comme modèles et je vous aime plus que tout.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à remercier Jonathan, celui qui me complète et me comprend. Tout ceci n'aurait pas été possible sans ton aide, tes idées et tes encouragements pleins d'amour et de compassion. Je t'aime.

Parmi ceux qui ont su m'accorder un temps précieux et une aide incommensurable, ma directrice de recherche Catherine Foisy remporte la 1^{ère} place! Tes connaissances, ton jugement, ta patience ont su me motiver et me faire persévérer tout au long des dernières années. Pour cela, je te suis extrêmement reconnaissante. Merci!

Finalement, j'aimerais remercier mes amis et collègues qui m'ont aussi fait passer au travers de ce parcours universitaire. Aussi, je ne pourrais oublier les enseignants qui ont su me transmettre leur passion et me donner le goût de poursuivre mes recherches.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	p. i
Table des matières	p. ii
Résumé	p. iv
Abstract	p. v
Introduction : Le Québec, de la sortie de la religion au malaise actuel	p. 1
Problématique	p. 3
Question de recherche, Sous-questions et Objectifs	p. 5
Cadre théorique	p. 7
Notions principales	p. 9
Structure	p. 15
Chapitre 1 : Le désenchantement du Québec à l'ère de la Révolution tranquille (1960-1970)	p. 17
1.1 Le désenchantement du monde selon Marcel Gauchet	p. 19
1.2 La religion au Québec : Pouvoir et déclin autour de la Révolution tranquille	p. 23
1.3 Le Québec et sa sortie de la religion	p. 38
Chapitre 2 : Le désenchantement du politique (1970-2001) : De la crise identitaire à l'individualisme	p. 43
2.1 La théorie du désenchantement du politique chez Marcel Gauchet : L'État face à lui-même	p.46
2.2 Nouvelle ère et nouveaux défis de la configuration politique québécoise face au processus de sortie de la religion	p. 50
2.3 Les années 1970-2001 face à la théorie de Marcel Gauchet	p. 67
Chapitre 3 : Le réenchantement du monde (2001-2019) : quand la religion prend le dessus dans l'affirmation identitaire	p. 72
3.1 Le monde réenchanté de Marcel Gauchet	p. 75

3.2 11 septembre 2001 : Changement de cap religieux	p. 80
3.3 Le réenchantement du Québec selon Marcel Gauchet	p. 93
Conclusion	p. 99
Bibliographie	p. 106

RÉSUMÉ

Historiquement, le Québec, seule province du Canada où sont majoritaires les franco-catholiques, avait été fortement influencé par un régime politico-religieux du milieu du 19^e siècle à la deuxième moitié du 20^e siècle, que ce soit dans les valeurs de sa population ou dans sa manière de gérer les services sociaux. Suite à une série d'événements marquants caractérisant la Révolution tranquille, on assiste, dans les années 1960, à une séparation entre le politique et le religieux. Ainsi, la province en voie de sortie de la religion se voit obtenir la responsabilité de fournir à sa population non seulement une approche nouvelle dans sa gestion gouvernementale, mais se doit aussi de moderniser les valeurs qu'elle promeut. Or, pendant que le Canada se base sur un modèle libéral de laïcité qui implique, entre autres, une vision multiculturaliste basée sur l'exemple anglo-saxon, le Québec, pour sa part, se retrouve avec des défis tout autres de par sa spécificité culturelle et historique.

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire, nous proposons d'effectuer une analyse du cas québécois avec la pensée de l'auteur français Marcel Gauchet en filigrane afin de répondre à notre question de recherche. Ainsi, cette méthode visera à effectuer une analyse des théories élaborées dans plusieurs de ses ouvrages afin que nous puissions faire ressortir leurs différentes caractéristiques pour les appliquer à notre objet de recherche, le Québec. C'est donc à partir des concepts de sortie de la religion/désenchantement du monde, de désenchantement du politique et de réenchantement du monde que nous suivrons l'évolution du cas québécois en matière de régulation du religieux et de quête identitaire, suite à quoi nous verrons quelles transformations ont été engendrées par les bouleversements de 1960 à 2019. Nous sommes d'avis que ces événements, en augmentation significative depuis le retour en force de la visibilité du religieux en Occident, témoignent non seulement des recompositions du religieux au Québec, mais aussi de recompositions au sein même de l'État et de sa manière de percevoir l'appartenance religieuse dans l'espace public. Ils montrent aussi le fait que les Québécois, assez peu religieux dans l'ensemble suite à l'enclenchement du processus de sortie de la religion, ont tendance à vouloir raviver leur héritage catholique face à cette nouvelle diversité afin d'affirmer leur propre identité, que ce soit par fierté de leur héritage ou par peur de cette diversité.

Mots clés : Québec, Marcel Gauchet, Religion/Religieux, (le) Politique/(la) Politique, Laïcité/Laïcisation, Séculier/Sécularisation, Mondialisation, Fondamentalisme

ABSTRACT

The province of Quebec, only one in Canada where French-speaking Catholics form the majority, has been historically influenced by a religious-driven political system until the second half of the 20th century, whereas it was concerning the values it was promoting towards its population or its way to manage social services. Following some events known as being part of its “Quiet revolution”, the province took a turn around 1960 by separating its institutions from the religious hold known thus far. By doing so, the government was given the difficult responsibility to provide the population with a new set of modern values to live by. Yet, while the rest of Canada’s religious-related policies are based on the Anglo-Saxon liberal pattern known as “Multiculturalism”, the province of Quebec finds itself juggling between that federal pattern and one, much different and stricter, accomplished by its French ancestors.

As part of our Master’s thesis, we put forward an presentation of the identity and religious-related events that occurred in the province of Quebec, from Jean Lesage’s election in 1960 until the first release of the Bill 21 in 2019, put together with the work of French historian Marcel Gauchet. This method will allow us to analyse many of the theories formulated by Gauchet and apply them to the situation of our main object, Quebec. While our first chapter will be concentrated around the theory of the disenchantment of the world, while Occidental societies are learning how to cope with exiting the grip of religion, our second chapter will expose the theory of the disenchantment of the politic. Finally, our third chapter will present Gauchet’s latest work regarding the re-enchantment of the world where he is backing the idea that although religion has always been a part of occidental life, it is now undergoing major changes in the ways it is being expressed.

We believe that these changes over the said decades are directly related not only to the new visibility of religion and personal beliefs, but also to the reshaping of political entities and its way to perceive religion and personal beliefs within the public space. They can also tell that the French-speaking population of Quebec, in which religious attachment has declined significantly in the studied period, has a strong tendency to reiterate that catholic heritage towards the growing cultural diversity in order to assert their identity, whether it is by pride of their ancestors or by fear of that diversity.

Key words: Marcel Gauchet, Religion, Politic, Secularism, Globalization, Fundamentalism

INTRODUCTION

Le Québec, de la sortie de la religion au malaise actuel

La laïcité est un concept qui se retrouve, surtout depuis les deux dernières décennies, au cœur de plusieurs débats et polémiques au Québec, notamment à cause des nouvelles formes d'expression des croyances spirituelles et/ou religieuses dans la sphère publique. En effet, on y observe certaines tensions entre ce qu'on appelle « renouveau religieux »¹ et principes démocratiques où, selon l'endroit, la neutralité religieuse sera plus ou moins installée depuis un moment déjà. Ainsi, la prise en charge de cette diversité, qu'elle soit religieuse, ethnique ou culturelle, représente sans aucun doute un défi important pour le Québec, mais aussi pour l'ensemble des nations démocratiques.

Ce qui fait du Québec un cas des plus intéressants concernant la neutralité religieuse de l'État est certainement le fait que la laïcité y ait fait ses débuts dans un contexte de crise sociale, où les Canadiens français réclamaient la fin de l'emprise catholique sur la politique et les services sociaux. Cependant, pendant que la majorité de sa population est d'origine franco-catholique, une portion de plus en plus grandissante de sa population est issue de l'immigration et donc, de multiples origines culturelles, ethniques et religieuses.

¹ Certains auteurs, dont l'historien Marcel Gauchet, utilisent cette expression afin d'expliquer la montée croissante de la visibilité du religieux dans l'espace public et les débats socio-politiques depuis les dernières années. À ce sujet, voir notamment : Gauchet, Marcel et Ferry, Luc, *Le religieux après la religion*, Paris : Éditions Grasset, 2007, 92 pages.

Nos premières idées concernant la présente recherche sont nées de ce constat qui semblait parcourir une grande partie des sujets touchés dans le cadre de notre baccalauréat en Sciences politiques. Cependant, la chose étant moins simple qu'elle n'en avait l'air, il fallut un certain temps avant de pouvoir viser l'objet précis que nous tenterons d'expliquer ici. Notre objectif est donc d'explorer une situation passée, de mettre en lumière ses caractéristiques sur divers aspects précis, mais aussi de voir quelles avenues sont possibles en matière de laïcité pour le Québec d'un futur rapproché. Plus précisément, nous tenterons de mettre en lumière les divers éléments qui ont transformé le Québec dans son rapport avec le religieux depuis le début « officiel » de son processus de sortie de la religion dans les années 1960 jusqu'à l'année 2019, où les tensions et débats sont quasi constants².

À ce sujet, nombre de chercheurs et d'auteurs se sont penchés sur divers points, allant de la Révolution tranquille aux accommodements raisonnables. Cependant, la question portant sur les conséquences de la façon dont la province s'est séparée de l'emprise du religieux n'a que très peu été étudiée. On peut être préoccupé par la visibilité importante des religions issues de l'immigration grandissante, mais qu'en est-il de la protection des droits et libertés en contexte de laïcité non-officielle? Dans cette perspective, Charles Taylor mentionne que la religion, en regard du politique, de la raison et de l'argumentation, ne doit pas être traitée différemment des autres doctrines non-religieuses³. D'autres auteurs, tels que Jürgen Habermas, ne partagent pas cet avis, montrant ainsi que la question du religieux en général provoque un malaise grandissant avec l'avancement de la sortie de la religion de l'État.

² Bouchard, Gérard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal : Les Éditions du Boréal, 2014, p. 10.

³ Paradis-Simpson, Françoise (dir. Bernard Gagnon), *Démocratie et diversité religieuse chez Marcel Gauchet : Entre pluralité et pluralisme*, Université du Québec à Rimouski, 2012, p. 2.

L'objet de la présente étude se concentrera donc sur le cas québécois, des débuts du processus de sortie de la religion à l'année 2019, à la lumière des événements socio-historiques, politiques et juridiques qui ont façonnés chacune des trois périodes étudiées. Loin de nous l'idée de faire une liste exhaustive de tous les événements entourant la question religieuse depuis les années 1960; nous proposons plutôt de nous appuyer sur des fondements théoriques puisés dans l'œuvre de Marcel Gauchet pour pouvoir faire état d'un phénomène à l'échelle québécoise et appuyer nos propos à l'aide d'éléments précis relevant du droit et des contextes politique et socio-historique.

Problématique

Le contexte dans lequel prend forme notre projet est connu de tout bon Québécois s'intéressant à l'histoire socioculturelle de sa province. Le Québec, construit sur des bases majoritairement catholiques, mais aussi protestantes vu sa proximité avec les États-Unis et la victoire anglaise sur la France (1763), a vécu une crise sur l'emprise du religieux au milieu du 20^e siècle. En effet, suite aux excès de duplessisme où la religion dictait presque toutes les sphères de la vie, le gouvernement a amorcé un virage graduellement indépendant de religion avec les événements entourant ce qui est communément appelé la Révolution tranquille. Depuis cette époque marquante pour la province et ses habitants, de nombreux changements sont survenus, autant au sein des institutions gouvernementales que dans les mentalités. Cependant, c'est avec l'avènement et le développement de la mondialisation que les plus grands bouleversements se sont fait sentir. Par exemple, l'augmentation massive de l'immigration a su engendrer un regain de la visibilité du religieux dans l'espace public, une réalité qui est d'actualité encore plus aujourd'hui qu'à n'importe quelle autre époque moderne.

Cette nouvelle réalité démontre qu'autant le gouvernement que les Québécois ne sont pas au bout de leurs peines avec les recompositions et réaffirmations religieuses, comme on peut le ressentir dans les débats publics et les projets de lois proposés. Notons entre autres les questions entourant la loi 101, la Charte des valeurs québécoises ou les projets de lois sur la neutralité religieuse, par exemple. Cette nouvelle prise en charge de la diversité ethnoculturelle représente donc un défi de taille pour la majorité des démocraties occidentales et en particulier pour un endroit comme le Québec, et ce, pour plusieurs raisons : sa situation de minorité au sein d'un Canada anglophone, protestant et axé sur une politique multiculturaliste, son mélange politico-culturel anglo-saxon et français, sa crainte de devenir une minorité sur son propre territoire, etc. Ainsi, comment arbitrer les rapports entre cultures en les accommodant et en les valorisant, mais en faisant également en sorte qu'aucune ne se retrouve en situation de vulnérabilité⁴? C'est dans la foulée de ces observations que notre travail prend forme : tenter de montrer les corrélations entre la manière dont l'avènement de la laïcité a pris forme au Québec et sa situation actuelle en matière de gestion de la diversité (religieuse) qui tend à s'écarter de plus en plus du multiculturalisme anglo-saxon.

Le présent mémoire se donne donc pour ambition d'explorer les développements québécois dans son processus de sortie de la religion dans une période donnée, soit de la première élection de Jean Lesage en 1960 jusqu'à la parution de la première mouture du projet de loi 21 en 2019, et divisée selon les événements juridiques, politiques et sociaux qui y sont propres. Nous prendrons en considération les événements survenus pour diviser nos chapitres, mais aussi les développements au sein des différents gouvernements (pour appuyer notre aspect politique), de la législation (pour appuyer notre aspect juridique) et de la mentalité québécoise face à la religion (pour appuyer notre aspect socio-historique).

⁴ Bouchard, Gérard, *op. cit.* p. 9.

Cette brève fresque du paysage québécois ne saurait illustrer à elle seule toute l'ampleur du problème exploré. Bien qu'il ne soit pas dans notre intention d'en faire la description exhaustive, nous confirmons que les éléments abordés seront peaufinés et mieux mis en contexte dans le cadre des chapitres du présent mémoire. De plus, l'aide essentielle d'auteurs clés ayant abordé le sujet saura, nous l'espérons, mettre l'accent sur des détails que nous n'avons pas eu la chance de mettre en valeur dans cette introduction. Par exemple, les travaux de Pierre Lucier (2010) sur la sortie de la religion du Québec et son patrimoine religieux sauront nous guider pour la première partie de notre recherche. Notons aussi les recherches de Micheline Milot (1999-2008) sur l'avènement de la laïcité au Québec qui seront des plus profitables afin d'élaborer notre premier chapitre. Pour les parties suivantes, une importante sélection de travaux a été retenue, portant principalement sur le cas québécois en matière de laïcité et de gestion du religieux depuis les années 1960. Parmi ces ouvrages, ceux rédigés par Gérard Bouchard (2014) et Charles Taylor (2017) ont été les premiers retenus non seulement à cause de leur pertinence face au sujet abordé, mais aussi à cause de l'importante collaboration de ces deux hommes en ce qui a trait aux accommodements et la gestion de la diversité en territoire québécois. Sur le même thème, notons aussi l'importance d'ouvrages d'auteurs tels qu'Yvan Lamonde (2010-2013) et Bruno Demers (2013-2014), Jean Baubérot (2004-2015), Jean-Pierre Bastian (2007), Paul Eid (2009) et Jean-Paul Willaime (2014), pour ne nommer que ceux-là.

Questions de recherche et objectifs

Dans le cadre de notre mémoire, nous nous attarderons à apporter des réponses aux questions qui nous préoccupent ici. C'est à partir de nos constats, développements et recherches que nous comptons répondre à notre question principale :

Qu'est-ce que la pensée de Marcel Gauchet peut nous apprendre sur le lien entre la manière entreprise, dans le contexte québécois, pour se sortir graduellement de la religion et les recompositions religieuses actuelles, pouvant pencher vers les fondamentalismes (compris au sens de Gauchet)? Cette question nous apparaît centrale, vu le cadre théorique proposé ainsi que l'importance des théories de l'auteur qui seront mises en valeur dans le cadre de la rédaction de notre mémoire.

À partir de cette question centrale, nous proposons aussi les suivantes en tant que sous-questions reliées à ce même problème de recherche : Le Québec en processus de sortie de la religion représente-t-il un terreau fertile au ressort des fondamentalismes? Les difficultés du Québec en matière d'application de la laïcité sont-elles attribuables à son processus particulier de sortie de la religion?

Notre intérêt pour de telles questions provient bien entendu de la situation dont nous sommes témoins d'un point de vue plus personnel, mais aussi d'un doute quant à la neutralité de l'État en ce qui a trait au religieux dans l'ensemble. Cette neutralité est sensée signifier que l'État, ici le gouvernement québécois, « reconnaît et respecte la liberté de tous les citoyens d'adopter et de propager leurs convictions dans la mesure où cet exercice s'accomplit à l'intérieur des limites [de ses lois]⁵ ». Or, de nombreux exemples viennent contredire cette neutralité que l'État doit assumer, que ce soit avec le crucifix de l'Assemblée Nationale ayant été l'objet de débats pendant de nombreuses années ou certaines décisions en Cour qui ont pour effet d'empêcher certains citoyens de jouir pleinement de leurs libertés en tant que non-catholiques.

De manière plus générale, nous désirons aussi contribuer à la réflexion au sujet d'un besoin qui nous semble pressant, non seulement pour le Québec, mais aussi pour l'ensemble des démocraties actuelles. Tous les débats et malaises engendrés par la gestion de la diversité depuis les dernières années en sont la preuve, et nombre de

⁵ Demers, Bruno et Lavigne, Mathieu, *Religions et laïcité : Pour un nécessaire dialogue*, Montréal : Éditions Fides, 2014, p. 7.

Québécois semblent être mal informés et désorientés face à cette situation qui prend de l'ampleur, autant dans le domaine public que privé. D'ailleurs, nous voyons bien que les règles actuelles en matière de gestion sont floues et que pendant que certains privilégient de la protection des droits et libertés, d'autres cherchent à protéger un patrimoine qui est de plus en plus mis à l'épreuve.

Cadre théorique et méthodologie

Afin de faire état de la situation québécoise et de sa relation avec le religieux, nous avons privilégié la pensée du philosophe et historien français Marcel Gauchet. La perspective de ce dernier permet en effet de mettre en lumière la démocratie en général sous l'angle des structures qui la composent et dont nous nous servirons également. Plus précisément, les travaux de Gauchet s'attardent autant à faire le bilan historique du binôme politique-religion qu'à entrevoir l'avenir possible des démocraties actuelles. Sa capacité, reconnue internationalement, à saisir de grandes questions et à les développer avec rigueur et précision en font un chercheur hors du commun, que ce soit au niveau de la fin de l'hégémonie du religieux ou de la spécificité de l'Occident et de son essor à travers le temps. Tout comme Gauchet, nous chercherons donc à répondre aux questions soulevées au temps présent à la lumière des faits passés. Bien que ses nombreux ouvrages fassent la déclinaison du phénomène observé en Europe, nous travaillerons à adapter ses idées au cas du Québec, ce qui représente un projet ambitieux, selon l'auteur⁶, mais tout à fait pertinent, car il sera structuré par des théories précises qui sont justement applicables à ce cas en forme beaucoup plus condensée dans le temps. Ainsi, nous comprenons que notre objet d'étude n'est pas un phénomène isolé, mais bien un

⁶ Il est à noter que dans le cadre de ce projet, nous avons eu le privilège de rencontrer Marcel Gauchet pour un entretien à son bureau des Éditions Gallimard, à Paris, le 25 avril 2018, où nous avons pu discuter avec lui du présent travail. Quelques notes de bas de page et références seront donc en lien direct avec cette entrevue retranscrite textuellement.

effet du pluralisme grandissant et de la mondialisation importante observés depuis le milieu du 20^e siècle.

Vu l'étendue de l'œuvre de l'auteur, nous avons évidemment dû faire un long travail de défrichage afin de dégager les ouvrages se rapportant à notre question et à nos sous-questions. En effet, comme Gauchet n'a pas rédigé d'ouvrage unique portant sur les débuts du processus de sortie de religion jusqu'à aujourd'hui, et encore moins sur le cas québécois, le rassemblement des textes et livres choisis a été divisé en trois parties distinctes. Premièrement, les ouvrages portant sur l'avènement du processus de sortie de la religion en contexte démocratique ont été choisis. Parmi ces derniers, notons l'incontournable *Désenchantement du monde* (1985), constituant la base essentielle à la compréhension de sa théorie de la sortie de la religion, mais aussi certains textes tirés de la revue *Le Débat* (2012-2017), dont il est le rédacteur en chef. Pour la seconde étape de notre travail portant sur la démocratie séparée du religieux, notre sélection s'est portée sur des ouvrages tels que *La religion dans la démocratie* (1998), *La démocratie contre elle-même* (2002) et *Vers une démocratie désenchantée* (2013), où un important collectif d'auteurs y travaille l'œuvre de Gauchet en lien avec la démocratie en processus de sortie de la religion. Finalement, pour la section abordant la période la plus récente de notre travail et portant sur les recompositions du religieux dans la démocratie actuelle, notons *Le Religieux après la religion* (2004), *Un Monde désenchanté?* (2004) ainsi qu'un grand nombre de textes provenant de la revue *Le Débat* (2014-2018) dans les ouvrages retenus.

Tel que mentionné plus haut, chacun des chapitre présentera le cas du Québec à l'aide de trois aspects : politique, juridique et socio-historique. Ce choix est justifié par la présentation de ces mêmes catégories, ou plus précisément vecteurs de la démocratie, par Marcel Gauchet dans quelques uns de ses ouvrages, dont *La démocratie; d'une crise à l'autre* (2007). En effet, l'auteur y exprime l'idée que la

démocratie se développe selon ces trois composantes précises et essentielles à la compréhension de la dynamique démocratique contemporaine.

L'« anatomie de la modernité » québécoise pourra être vue en lien avec les mêmes vecteurs que ceux utilisés par Gauchet, mais toujours en gardant le lien sur le processus de sortie de la religion, ce qui saura nous guider dans le choix des faits à présenter pour chacune des périodes. Ainsi, les événements principaux (à nos yeux) ayant trait au processus de sortie de la religion seront explorés, soit lois et projets de lois, transformations socio-historiques et bouleversements gouvernementaux.

Il est important de noter que le présent mémoire n'a pas pour objectif de faire la critique ou l'apologie d'un modèle de laïcité, ni de viser certains groupes afin d'analyser les causes des fondamentalismes sous toutes leurs formes, qu'elles soient de nature religieuse ou identitaire. Sa visée réside plutôt dans la présentation et la mise en contexte de certains concepts au niveau de leur implication dans les sphères socio-historique, juridique et politique et d'analyser leur évolution sous la loupe des travaux et théories pertinentes de Marcel Gauchet. Ainsi, certains aspects seront développés pendant que d'autres seront simplement mentionnés ou survolés.

Notions principales

Certaines notions, qui seront davantage mises en contexte dans les sections pertinentes de ce mémoire, nous semblent importantes à la compréhension de notre objet car elles sont souvent mal comprises chez la majorité de la population et cette dernière a souvent tendance à les utiliser à outrance, que ce soit dans les médias sociaux, dans les débats ou dans la presse. Il nous semble donc essentiel de faire le point sur ces termes qui peuvent faire une différence majeure sur la manière dont certains événements peuvent être perçus, notamment en ce qui a trait à la gestion de la diversité religieuse en société sortie de la religion. Comme notre objet d'étude est vu sous la loupe des travaux de Marcel Gauchet, et tant les définitions sont

nombreuses pour chaque élément, nous avons également convenu de retenir le plus souvent possible la vision propre à l'auteur pour chacun des concepts soulignés que nous avons pu tirer de ses écrits. Nous pourrions par contre faire quelques comparatifs avec les travaux d'autres penseurs lorsqu'il le sera pertinent.

Le premier concept présenté en est un pour lequel les définitions sont nombreuses vu son côté multidimensionnel et pour lequel plusieurs chercheurs ont su apporter une nuance intéressante. On reconnaîtra donc que de manière générale, la religion représente un « ensemble déterminé de croyances et de dogmes définissant le rapport humain avec le divin, le sacré »⁷.

Par contre, en épluchant quelques travaux de Marcel Gauchet, nous comprendrons que sa conception de la religion ne cherche pas à savoir ce qu'est la religion, mais plutôt à comprendre à quoi elle sert et ce qu'elle fait. Il en donne entre autres une définition très élaborée dans l'ouvrage rédigé avec Luc Ferry, *Le religieux après la religion*, mais qui est bien résumée par le philosophe québécois Serge Cantin dans le chapitre dédié au débat Ferry-Gauchet retrouvé dans *Religion, modernité et démocratie. En dialogue avec Marcel Gauchet*. Ce dernier considère que la première caractéristique essentielle à la définition de la religion est l'idée d'hétéronomie, donc de dépendance radicale en tant que choix politique. La religion doit ensuite être identifiée à un type structuration sociale qui est aujourd'hui disparu en Occident. Finalement, la religion au sens de Gauchet ne constitue pas une disposition naturelle ou métaphysique de l'humain de manière générale⁸.

La religion au sens de Gauchet est donc plutôt un mode de structuration des communautés humaines précédant la modernité, une manière pour les sociétés d'être complètes et de s'organiser, mais basée sur un double refus, soit celui de

⁷ [Définitions : religion - Dictionnaire de français Larousse](#), consulté le 20 décembre 2020

⁸ Cantin, Serge, « Le débat Ferry-Gauchet sur le religieux après la religion : Une polémique de culture », dans Nault, François (dir.), *Religion, modernité et démocratie. En dialogue avec Marcel Gauchet*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2008, p.121

l'histoire et celui de l'État, c'est à dire du pouvoir⁹. Pourtant, depuis le passage à la modernité, et particulièrement dans le cas de l'Occident actuel, qui est majoritairement sorti de la religion, cette dernière consiste en des croyances métaphysiques individuelles, assises sur le sentiment, relatives à la destinée humaine au-delà de la sphère visible et associées à des conduites rituelles et culturelles¹⁰ mais qui sont aussi responsables de la réactivation actuelle de la croyance. Ainsi, selon Gauchet, il est primordial de comprendre que cette vision de la religion ne sera pas partout la même et qu'elle représente un objet de pensée au sein de l'espace intellectuel donné. Par exemple, dans les sociétés où la religion a encore une importance organisationnelle et structurale, il y a organisation dans le temps sous le signe de l'obéissance au passé fondateur, et donc, assujettissement à l'origine de la dette envers les modèles ancestraux¹¹. La définition de la religion, dépendamment de la position individuelle et collective de cette dernière, subira donc d'importantes transformations au niveau de la place et du rôle qu'elle occupe. Les définitions savantes de la religion ayant souvent une souche occidentale, il n'est donc pas surprenant de voir qu'elles sont influencées par les tendances monothéistes, par exemple.

Le religieux, quant à lui, n'est pas la religion et renvoie plutôt à une compréhension large et ouverte des réalités dites religieuses, toutes croyances confondues. Aux yeux de Gauchet, il s'agit du phénomène de la croyance au sein du monde déjà sorti de la religion. Ainsi, la plus grande différence entre la religion et le religieux chez Gauchet réside dans le fait que la première se situe à l'extérieur de la société, ou hétéronomie structurante des communautés humaines, alors que le second se situe

⁹ Cantin, Serge, « Aux sources du Désenchantement du monde de Marcel Gauchet », dans Nault, François (dir.), *Religion, modernité et démocratie. En dialogue avec Marcel Gauchet*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2008, p. 14

¹⁰ Gauchet, Marcel, « Les ressorts des fondamentalismes », dans la revue *Le Débat*, Paris : Les Éditions Gallimard, No. 185, Mai-Août 2015, p. 64

¹¹ Gauchet, Marcel, « Les ressorts des fondamentalismes », dans la revue *Le Débat*, Paris : Les Éditions Gallimard, No. 185, Mai-Août 2015, p. 66

plutôt dans l'autonomie, croyance singulière et subjective, à l'intérieur de la société sortie de la religion¹².

La seconde notion en est une intimement liée à la première et capitale dans la pensée de Marcel Gauchet, et dont il résume la principale différence ainsi : « La politique est le visage que prend le politique dans notre société »¹³. En effet, pendant que la politique, axée sur le contrôle et la formation des gouvernements, a pour principale fonction au sein de toute société de gouverner un groupe défini afin d'en assurer l'autorité dans divers domaines¹⁴, le politique est un tout autre concept plus englobant et diversifié. D'ailleurs, le politique existait déjà, en tant que principe organisateur de la communauté humaine, quand la politique s'est développée au sein des sociétés, et représente le vecteur principal nécessaire au développement du droit et de l'histoire.

La laïcité représente quant à elle un méga concept tant sa définition changera selon les valeurs personnelles, l'adhésion à une famille de pensée ou l'appartenance sociale et culturelle d'un individu. Ainsi, de nombreux chercheurs ont consacré des ouvrages à l'étude de ce concept, et donc, à sa signification précise. Parmi eux, mentionnons notamment Jean Baubérot, Micheline Milot, Gérard Bouchard, Olivier Roy, pour ne nommer que ceux-là. Qu'elle vise à faire respecter des principes comme ceux d'égalité et de liberté ou qu'on la voit comme héritière de l'évolution chrétienne¹⁵, la laïcité demeure ancrée sur l'organisation d'une société donnée sur la séparation entre l'État et l'Église, excluant cette dernière de la possibilité d'exercer

¹² Gauchet, Marcel, *Le désenchantement du monde : Une histoire politique de la religion*, Paris : Éditions Gallimard, 1985, p. 41

¹³ Gauchet, Marcel, *La condition politique*, Paris : Éditions Gallimard, 2005, p. 532

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Lamy, Guillaume, *Laïcité et valeurs québécoises : Les sources d'une controverse*, Montréal : Éditions Québec Amérique inc., 2015, p. 150.

un quelconque pouvoir politique ou administratif, notamment au niveau de l'enseignement¹⁶.

Pourtant, comme le fera voir Marcel Gauchet dans ses travaux, il s'agit aussi d'un concept qu'il ne reconnaît pas dans sa totalité, entre autres parce qu'il n'utilise le terme que très peu et soutient que l'expression « sortie de la religion » est plus englobante et représentative. Ainsi, la laïcité aux yeux de l'auteur concerne non pas la fin de la religion ou de la croyance, mais bien la fin pour les sociétés, voir le monde humain, de s'organiser à l'aide de la religion et d'acquérir enfin l'autonomie, et la laïcisation serait le processus visant à cette fin.

Au même titre, nous retrouvons également la notion de sécularisation, ou de ce qui est séculier, et qui est également englobé dans l'expression de « sortie de la religion ». Encore une fois, plusieurs ouvrages, dont certains de Charles Taylor ou Jean-Paul Willaime, ont traité du sujet. Si l'on reprend Gauchet, la société sécularisée est celle qui est aussi sortie de la religion, si non en voie de l'être. C'est un concept plutôt simple désignant le mouvement de recul, au sein d'une société, de l'emprise organisatrice du religieux. Ainsi, la sécularisation, émancipation à double tranchant, peut se voir attribuer les retours du religieux en réaction à ce qu'elle vise à soustraire ou affaiblir au sein d'une société¹⁷. Tout comme la notion de laïcité, celle de sécularisation ne fait pratiquement pas parti des écrits de Marcel Gauchet vu que le terme n'arrive pas à saisir la portée véritable du phénomène qu'il est sensé désigner.

La notion de mondialisation en est également une qui demeure applicable à divers niveaux, notamment en économie, en commerce international ou en ce qui concerne la culture, par exemple. Marcel Gauchet soutient pour sa part que la mondialisation,

¹⁶ Source : Définitions : [laïcité - Dictionnaire de français Larousse](#), consulté le 20 décembre 2020.

¹⁷ Gauchet, Marcel, « Sécularisation ou sortie de la religion? », dans la revue Droits, No. 59, Décembre 2014

face à notre objet d'étude, confère une dimension planétaire à la sortie de la religion, car elle permet la diffusion des modes de pensée et d'activité notamment développés en Occident, mais réfère aussi à la capacité des peuples à décider de leur sort et de s'approprier les instruments occidentaux¹⁸. Nous comprendrons qu'aux yeux de l'auteur, la mondialisation est synonyme de réaffirmations importantes au niveau sociétal, mais également individuel, vu les défis qu'elle impose. Ainsi, elle constitue un double défi identitaire pour l'ensemble de la planète, qui sera plus ou moins ressenti selon le degré de cohésion identitaire et culturel qu'elles ont, car la mondialisation oblige une définition nouvelle par rapport à ce qui est extérieur¹⁹.

Finalement, et toujours selon Gauchet, le fondamentalisme, concept utilisé dans ses articles les plus récents, concerne le fait, pour un individu ou un groupe d'individus, de volontairement vouloir rendre à la religion, et plus particulièrement aux saintes Écritures, sa place de fondement de l'organisation collective²⁰. Il s'agit donc ici pour l'auteur d'une pathologie de la transition moderne, du passage d'un mode d'être à un autre, voir une voie d'entrée à contre courant dans la modernité et face à laquelle nulle religion n'est à l'abri. Ainsi, bien qu'il soit directement lié à la sortie de la religion, le fondamentalisme ne correspond pas à un retour de la religion dans les sociétés, mais plutôt à une réactivation des valeurs traditionnelles et ancestrales en réaction à l'emprise de la modernité²¹. Il constitue donc beaucoup plus une idéologie sans nécessairement être forcément lié aux religions, et n'est pas

¹⁸ Gauchet, Marcel, « Les ressorts des fondamentalismes », dans la revue *Le Débat*, Paris : Les Éditions Gallimard, No. 185, Mai-Août 2015, p. 68

¹⁹ Source : Entrevue réalisée par Ramond, Pierre et Gadessaud, Uriel, « Critique et crise européenne : Une conversation avec Marcel Gauchet », dans la revue *Le Grand Continent*, 2019. Disponible en ligne : [Critique et crise européenne, une conversation avec Marcel Gauchet - Le Grand Continent](#), consulté le 16 janvier 2021.

²⁰ Gauchet, Marcel, « Les ressorts des fondamentalismes », dans la revue *Le Débat*, Paris : Les Éditions Gallimard, No. 185, Mai-Août 2015, p.81

²¹ Gauchet, Marcel, « Les ressorts des fondamentalismes », dans la revue *Le Débat*, Paris : Les Éditions Gallimard, No. 185, Mai-Août 2015, p. 66

nécessairement synonyme d'extrémisme radical ou terrorisme, raison pour laquelle nous n'aborderons pas cette notion avec ces expressions.

Structure du mémoire

C'est donc en quatre principaux temps que se déploiera le présent mémoire. Chacune des parties majeures sera composée d'une période temporelle précise, où nous ferons la présentation d'une théorie provenant de travaux de Gauchet, suite à quoi nous déterminerons ce qui a marqué le Québec sous les angles sociohistorique, politique et juridique, pour finalement voir ce que la théorie de Gauchet peut dire face au cas québécois. Le choix de ces dimensions est basé sur l'idée de Gauchet qui indique qu'ils sont les vecteurs associés directement à la démocratie²².

Dans le premier chapitre, nous présenterons la théorie de Marcel Gauchet concernant ce qu'il appelle la sortie de la religion, concept-clé pour ce qui concerne les bouleversements précédant la mise en place d'un système de gouvernance laïque. Nous verrons ensuite ce qui s'est produit au Québec entre les années 1960 et 1970 en matière de sortie de la religion. Suite à cette présentation, nous définirons comment cette célèbre théorie peut être appliquée au cas du Québec.

Deuxièmement, nous présenterons une autre idée de Gauchet, soit celle concernant le désenchantement du politique, où l'État, se retrouvant seul maître face à sa population, ne semble pas apte à faire adopter de nouvelles valeurs à cette dernière afin de remplacer ou de renouveler l'esprit inculqué précédemment par le catholicisme. Tout comme pour la première partie, nous verrons ensuite comment l'idée de Gauchet peut être transposée à la situation québécoise que nous

²² Gauchet, Marcel (dir. Braeckman, Antoon), « Réponses », dans *La démocratie à bout de souffle? Une introduction critique à la philosophie politique de Marcel Gauchet*, Louvain : Éditions de l'Institut de Louvain-la-Neuve, 2007, p. 151-152.

explorerons de 1970 à 2001. Plus précisément, nous tenterons de voir comment la laïcité a transformé non seulement l'État, mais aussi la population qui y est liée.

Troisièmement, nous présenterons l'idée de Gauchet concernant les recompositions du religieux, ou réenchantement du monde tel que l'auteur l'exprime, suivant ce désenchantement du politique en contexte sorti de la religion. Tel qu'exprimé plus haut, une partie de la population en pleine quête identitaire, tendrait aujourd'hui à se rediriger vers des valeurs traditionnelles ou patrimoniales afin de combler le vide laissé par la sortie de la religion.

En conclusion, nous proposerons un bilan de la situation exposée au courant de notre recherche, autant au niveau québécois qu'en lien avec la pensée de Marcel Gauchet et le cas français. Nous verrons donc les points forts ressortant de notre recherche afin de répondre à notre question principale ainsi qu'à nos sous-questions, mais également les limites auxquelles nous avons dû faire face dans le cadre de ce mémoire.

CHAPITRE 1

Le désenchantement du Québec à l'ère de la Révolution tranquille (1960-1970)

C'est un fait bien connu de la population et qui ne provoque aucune surprise : le Québec vit une crise avec la religion depuis plusieurs décennies. Alors que la période précédant l'élection du Parti Libéral du Québec de 1960 était sous le joug de l'Église catholique et de ses valeurs conservatrices, les décennies 1960 et 1970 ont vu se déployer un changement de cap majeur autant au niveau social que gouvernemental et juridique.

Afin de débiter notre recherche, nous avons pris en compte les événements entourant la Révolution tranquille, mais pas uniquement. En effet, en étudiant la période faisant l'objet de ce premier chapitre, nous avons réalisé que bien des événements étaient à la source de ce qui allait se produire à partir des années 1960, faisant en sorte qu'un bref retour sur l'historique de ces bouleversements était nécessaire. Par exemple, nous verrons que bien que la sortie de la religion se soit concrétisée au courant de la décennie 1960, les premières manifestations du processus remontent quant à elles au début du 20^e siècle.

Néanmoins, c'est bien dans les années 1960 que la religion cesse graduellement de dicter la quasi-totalité des aspects de la vie des citoyens, ces derniers passant de Canadiens français à Québécois. Ce phénomène de détachement progressif et de modernisation sera également vu au sein d'autres sociétés, notamment à cause du second concile œcuménique du Vatican, par exemple. Bien que la période couverte

ici concerne seulement une décennie, les nombreux changements sur différents niveaux en font une ère charnière dans l'évolution de la seule province à majorité francophone au Canada. Outre la restructuration politique, économique et sociale, c'est à partir de ce moment que le paysage religieux a réellement subi des bouleversements assez importants pour que sa centralité soit remise en question. Face à cette nouvelle réalité historique, c'est le politique qui prendra les rennes de la gestion globale de la province en conduisant services et institutions publics vers la modernité.

Dans le présent chapitre, nous exposerons la théorie principale de l'œuvre phare de Marcel Gauchet, *Le désenchantement du monde* (1985), où l'auteur soutient que l'avènement de la modernité correspond, dans les sociétés occidentales, à la sortie d'un modèle où la religion structure la vie sociale et politique et qui donne place à la démocratie. Entre autres, nous verrons dans ce chapitre que pendant que la sortie de la religion se poursuit encore, nous sommes à l'époque d'un nouveau paradoxe où l'État doit se redéfinir et reconsidérer la place des religions en son sein malgré sa volonté de couper les ponts avec elles depuis déjà plus d'un siècle, en contexte français. Ce bouleversement aura donc bien entendu des répercussions importantes sur l'État lui-même, mais également au sein de la population. Ce survol de la pensée de Gauchet nous permettra de nous orienter afin de voir comment ce phénomène est perceptible au Québec et quelles sont les nouvelles réalités vécues à la fois par l'État et ses citoyens. Finalement, nous pourrions placer la théorie de Gauchet en contrepoint de la situation québécoise pour en faire ressortir les différences, mais aussi les similitudes. Les éléments de réponse à ces questions nous permettront de tracer un portrait plus clair de la situation actuelle au Québec en matière de renouveau religieux et de quête identitaire.

1.1 Le désenchantement du monde selon Marcel Gauchet

C'est une expression qui revient de plus en plus dans les discours que celle du désenchantement du monde, signifiant notamment la disparition de la magie dans les rituels dû au recul des conceptions religieuses. L'idée originale de désenchantement du monde provient de travaux²³ de Max Weber du début du 20^e siècle. Ce dernier, s'intéressant au processus de rationalisation des sociétés occidentales modernes en lien avec certaines théories économiques, développe l'idée qu'intellectuellement, l'homme occidental moderne perçoit le monde différemment, le poussant ainsi à éliminer la magie en tant que technique de salut²⁴. Il s'agit, plus concrètement, de l'épuisement du règne de l'immuable²⁵, de la *démagification* du monde²⁶. Weber, dans une conférence publiée en 1919, reprenait également les concepts originaux de Dostoïevski, Nietzsche et Tolstoï pour définir « le problème de la vacance du sens provoqué par la mort de Dieu, c'est-à-dire par le recul de la transcendance religieuse comme source de légitimité politique et des valeurs morales en général »²⁷.

²³ Nous voyons ces idées notamment dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905).

²⁴ Mazuir, Françoise. « Le processus de rationalisation chez Max Weber », dans la revue *Sociétés*, vol. n° 86, no. 4, 2004, p. 120.

²⁵ Gauchet, Marcel, *Le désenchantement du monde : Une histoire politique de la religion*, Paris : Éditions Gallimard, 1985, p. II.

²⁶ Lucier, Pierre, « La Révolution tranquille : Quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion? », dans Serge Cantin et Robert Mager (dir.), *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous?*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2010, p. 13.

²⁷ Bantigny, Ludivine, et Julien Théry-Astruc. « Marcel Gauchet ou le consensus conservateur. Enquête sur un intellectuel de pouvoir », dans *Revue du Crieur*, vol. 1, no. 1, 2015, p. 7.

Quoique très sommaire, cette présentation du travail de Weber est, à notre sens, nécessaire afin de saisir la base du concept repris par l'auteur et historien Marcel Gauchet. En effet, ce dernier reprend cette idée dans plusieurs de ses ouvrages, dont *Le désenchantement du monde*, son œuvre la plus célèbre et celle qui est à la base de la présente portion de notre mémoire. Ainsi, le concept de sortie de la religion qui y est présenté en est un susceptible de plus d'une application et dans plusieurs disciplines, une méga-catégorie, tel que défini par Pierre Lucier²⁸. Pendant qu'il peut être utilisé de diverses manières, le concept désigne entre autres non pas la fin de la pratique ou de la croyance religieuse, mais bien la sortie progressive d'un monde où la religion est structurante au sein de la plupart des aspects de la vie, où on la reconnaît comme étant l'économie du lien social²⁹. Ce dont il s'agit ici d'apprendre à concevoir, au sens de Gauchet, c'est la

possibilité d'existence de croyants dans un monde d'au-delà de la religion, de la société structurée par la dépendance envers les dieux. Monde où une majorité éventuelle de croyants, voire une quasi-unanimité en matière de foi, n'entraîne pas l'organisation religieuse de la cité³⁰.

Il se trouve que l'œuvre majeure de Gauchet qui présente cette idée de sortie de la religion fut reçue avec autant d'enthousiasme que de critique, notamment à cause de la tournure obscure que prennent parfois ses explications. Selon plusieurs spécialistes, aucune tentative aussi globale d'explication du phénomène religieux occidental n'avait été proposée depuis les travaux de René Girard au début des années 1970³¹. C'est cependant dans cette critique que l'on peut également trouver

²⁸ Pierre Lucier désigne le concept ainsi dans son texte *La Révolution tranquille : Quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion?* (2010), p. 13.

²⁹ Gauchet, Marcel, *La religion dans la démocratie*, Paris : Éditions Gallimard, 1998, p. 11.

³⁰ Colin, P. et O. Mongin (dir.), *Un monde désenchanté? Débat avec Marcel Gauchet*, Paris : Les Éditions du Cerf, 1988, p. 95.

³¹ Suite à la parution de *Le désenchantement du monde*, Marcel Gauchet fut convoqué par l'Institut catholique de Paris afin de débattre sur les propos tenus dans l'ouvrage, notamment au sujet de son

des explications plus pointues quant à la signification du concept et des autres idées utilisées par Gauchet.

Néanmoins, l'objectif principal de Gauchet dans cet ouvrage ne fut pas d'offrir un traité général d'histoire des religions, mais plutôt de dégager et de suivre le fil conducteur de l'innovation historique dans le cadre d'un modèle englobant l'ensemble des possibles religieux avec, comme trame de fond, le christianisme³². C'est donc avec la démarche d'un historien qu'il a cherché à élucider les choses telles qu'elles se sont véritablement passées, à comprendre les contenus attestés des religions existantes et les conditions sociales de leurs transformations et de leurs évolutions³³. Pour lui, le christianisme a su engendrer « un monde qui le conteste ou qui peut se passer le lui; mais un monde avec lequel il demeure en connivence matricielle et auquel il a toutes les chances de demeurer associé, moyennant évolution et adaptation »³⁴.

Ainsi, le désenchantement du monde coïncide avec l'avènement de la démocratie pour ce qui est de l'exemple français repris par l'auteur. En effet, en tant qu'architecture de la modernité, la démocratie rendrait compte d'une manière nouvelle de vivre en communauté et renvoie au principe d'autonomie. *A contrario*, le monde gouverné par une loi extérieure d'origine transcendante qui donne une forme hiérarchique aux liens sociaux correspond à la religion chez Gauchet, et c'est la religion qui se serait redéfinie sous les effets progressifs de la modernité. De plus, cette modernité qui découle de ces transformations provenant des sociétés chrétiennes représente « un mode singulier d'articulation de l'autonomie »³⁵ et c'est

interprétation du christianisme, de sa conception d'histoire politique de la religion et du statut de la démocratie et le rôle de la religion dans une société qui serait sortie de la religion. À ce sujet, voir : Colin, P. et O. Mongin (dir.), *Un monde désenchanté? Débat avec Marcel Gauchet*, Paris : Les Éditions du Cerf, 1988, 104 pages.

³² Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 52-53.

³³ *Ibid.*, p. 68.

³⁴ *Ibid.*, p. 95.

³⁵ Paradis-Simpson, Françoise (dir. Bernard Gagnon), *op. cit.*, p. 20-21.

le christianisme qui « aurait permis à l'intérieur de lui-même ce passage structurel d'une religion de l'unité ontologique qu'il reste au départ à une religion de la dualité »³⁶.

Par exemple, pour ce qui est de l'exception chrétienne comme religion de la sortie de la religion, Gauchet soutiendra que le christianisme, dès ses premiers balbutiements, a joué « dans le sens de l'affirmation de la conscience, de l'individualisation de la foi, du retour à l'authenticité personnelle de la croyance »³⁷ et la hiérarchie entre l'humain et le divin. Dans ce processus, l'auteur attribue un rôle déterminant au christianisme, car c'est d'une manière spéciale qu'il a su articulé le ciel et la terre, l'immanence et la transcendance, fournissant ainsi le « support décisif de la dynamique de l'autonomie terrestre à quoi se ramène l'originalité occidentale »³⁸.

Gauchet soutient donc qu'au sein du processus de sortie de la religion,

le propre du mouvement de la modernité, en tant que mouvement de sortie de l'organisation religieuse du monde, c'est de laisser ouverte la question religieuse; son processus fondamental en est un de dé liaison des deux ordres de réalité traditionnellement conjoints, soit le ciel et la terre, ou le visible et l'invisible. Dé liaison à la faveur de laquelle s'opère la constitution pratique d'un ordre de l'autonomie humaine. Mais la constitution d'un ordre autonome laisse alors entièrement ouverte la question des fins et du sens ultime du monde humain,

car autonomie signifie société articulée autour de la délibération sur elle-même³⁹.

³⁶ Gauchet, Marcel, *La condition politique*, Paris : Gallimard, 2005, p. 194.

³⁷ Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 49.

³⁸ *Ibid.*, p. 95.

³⁹ *Ibid.*, p. 102.

Pendant que Gauchet fait donc référence à la France dans son modèle d'étude, il nous faudra ici appliquer ses théories au cas québécois afin de compléter notre recherche. Il est difficile de nier que la laïcité française, trouvant ses racines dans la pensée politique absolutiste de l'Ancien régime, ait joué un rôle majeur dans l'histoire sociale et religieuse de la France. Théorisée par les philosophes des Lumières, puis mise progressivement en application depuis la Révolution de 1789, elle s'appuie sur trois principes essentiels. Le premier affirme l'autonomie du politique. Le deuxième soutient la privatisation inéluctable du religieux, à l'image des républicains du XIX^e siècle pour qui il ne s'agit pas de mettre en cause la liberté de conscience, mais d'affirmer que les Églises relèvent exclusivement de la sphère privée. Le troisième principe pose enfin la suréminence de l'État par rapport à la société civile⁴⁰.

C'est donc à partir de cette idée générale empruntée à Weber que Marcel Gauchet a pu faire état de la situation en France en ce qui concerne la laïcité. Bien entendu, l'histoire du processus du cas français, ou l'« exception française »⁴¹, comme plusieurs se plaisent à l'identifier, s'étale sur plusieurs siècles, alors que l'auteur analyse la question depuis les débuts du monothéisme jusqu'à l'adoption de la loi française sur la laïcité de 1905 (qui n'est toujours pas venue à terme, selon Gauchet). Il est évident que le cas québécois ne couvrira pas une telle période, ce qui en fait toutefois un cas encore plus intéressant vu la vitesse avec laquelle le processus de sortie de la religion s'y est installé et la manière dont il s'est développé.

⁴⁰ Baubérot, Jean, *La laïcité à l'épreuve : Religions et libertés dans le monde*, France : Universalis, 2004, p. 29-30.

⁴¹ Cette appellation est discutable et discutée par les spécialistes en la matière, dont Jean Baubérot, Luc Ferry ou Marcel Gauchet lui-même, car même si l'évolution historique de la sortie de la religion française, son cas ne serait pas exceptionnel comparativement à d'autres. À ce sujet, voir notamment Baubérot, Jean, *La laïcité à l'épreuve. Religions et libertés dans le monde*, Paris : Universalis, 2004, 194 pages.

1.2 La religion au Québec : Pouvoir et déclin autour de la Révolution tranquille

La Révolution tranquille, période charnière dans l'histoire du Québec, représente pour plusieurs l'étape ultime où le politique l'a emporté sur le religieux. Cependant, même si les événements qui s'y rapportent démontrent l'enclenchement concret d'une certaine sortie de la religion pour la province et sa population, nous constatons qu'encore aujourd'hui, ce processus n'est toujours pas complété, ni même officialisé. De surcroît, la période caractérisée par les événements entourant la Révolution tranquille trouve ses sources bien avant les années 1960. La sortie de la religion ne peut donc pas « marquer une rupture précisément datée, voire instantanée. Dans la mesure où elle est elle-même issue d'une matrice religieuse, elle ne peut pas davantage ne pas continuer longtemps à exercer son formatage de l'expérience et des cadres de la pensée »⁴². Ce cléricalisme, où la « présence et l'intervention des clercs dans le domaine politique ou même temporel »⁴³, prendra différentes formes au fil du temps et sa crédibilité sera ainsi mise à l'épreuve à diverses reprises. Déjà contesté en Europe mais importé dans la colonie, le catholicisme s'est donc perpétué grâce à une éducation plutôt obscurantiste⁴⁴.

Ainsi, dès le 19^e siècle, on dénonçait l'oppression cléricale au Québec, que certains décrivaient comme étant « la source de la peur canadienne-française, (...) celle qui fait plier les gouvernements, les députés, les gens de professions libérales, les journalistes, la population »⁴⁵. Ce n'était donc pas l'Église ou la religion qui enlevait une part de liberté à la population, mais bien la puissance cléricale elle-

⁴² Lucier, Pierre, *loc. cit.*, p. 17.

⁴³ Lamonde, Yvan, *L'heure de vérité : la laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Montréal : Del Busso, 2010, p. 142.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁵ À ce sujet, voir les *Lettres sur le Canada d'Arthur Buies* de 1864 et 1867, et Lamonde, Yvan, *L'heure de vérité : la laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Montréal : Del Busso, 2010, p. 26.

même, qui semblait alors constituer un véritable « État au sein d'un État » et face à laquelle on tentât de se tenir debout avec le temps⁴⁶.

Dans les années 1930, on assiste à un débat générationnel au sein même de l'Église sur la distinction entre la neutralité et la non-confessionnalité⁴⁷, ainsi qu'entre l'action catholique et l'action nationale, où la dissociation entre le religieux et le politique est de plus en plus marquante. On cherche alors à marquer les éléments séparant l'univers spirituel, souvent trop identifié aux intérêts temporels et politiques, et un univers temporel se servant de la religion⁴⁸. La langue, la religion et la culture sont désormais séparées dans les discours de plusieurs; pensons notamment aux auteurs du *Refus Global*⁴⁹ et des *Insolences du Frère Untel*⁵⁰, à Pierre Laporte et André Laurendeau de la revue *L'Action nationale*, au père Lévesque ou à Gérard Pelletier, pour ne nommer que ceux-ci⁵¹. On y engage un véritable combat pour la modernité où le principal enjeu se trouve dans la compréhension rationnelle et la progression de l'idée de laïcité et de

⁴⁶ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 26.

⁴⁷ Dans ce débat entamé par le père Lévesque, on marque une distinction entre neutralité, forme d'indifférentisme religieux, et la non-confessionnalité, forme de prudence où l'on adhère intérieurement à une foi, mais sans l'affirmer extérieurement. À ce sujet, voir Lamonde, Yvan, *L'heure de vérité : la laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Montréal : Del Busso, 2010, p. 19.

⁴⁸ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 14-15.

⁴⁹ « Le Refus global est un manifeste dont l'essai principal, contresigné par 15 membres du mouvement Automatiste, est rédigé par Paul-Émile Borduas. Non seulement le document met-il en question les valeurs traditionnelles (foi catholique et attachement aux valeurs ancestrales), mais il propose aussi le « refus » de toute idée de repliement sur soi et se fait le champion d'une idéologie d'ouverture sur la pensée universelle pour la société québécoise. Exprimant un profond besoin de libération, le manifeste va jusqu'à souhaiter la naissance d'un nouvel espoir collectif ». Source : Gagnon, François-Marc, L'Encyclopédie Canadienne, [Refus global | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](http://Refus_global_|l'Encyclopédie_Canadienne(thecanadianencyclopedia.ca)), consulté le 5 janvier 2020.

⁵⁰ « En 1960, sous le pseudonyme du frère Untel, Jean-Paul Desbiens se livre à une critique mordante de la société québécoise, attaquant la pauvreté de la pensée, dénonçant la religion marquée par la peur et pourfendant le système d'enseignement qu'il juge archaïque. Desbiens propose également des pistes de réforme dans cet ouvrage qui sera précurseur des bouleversements de la Révolution tranquille ». Source : Guay, Jean-Herman (dir.), [Publication des « Insolences du frère Untel de Jean-Paul Desbiens](http://Publication_des_«_Insolences_du_frère_Untel_de_Jean-Paul_Desbiens), dans *Bilan du siècle*, consulté le 2 janvier 2020

⁵¹ À ce sujet, voir : Berthiaume, Guy et Corbo, Claude (dir.), *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal : Les Éditions Boréal, 2011, 304 pages.

déconfessionnalisation⁵². En effet, la représentation propre du Canadien français d'alors « détermine sa capacité d'ouverture à une autre représentation de lui-même où il peut être croyant et autonome en conscience (...) et favorable à sa place comme laïc dans l'Église »⁵³ afin de favoriser la fin du pouvoir traditionnel de l'Église catholique au sein du politique. À cette époque, il s'agissait là d'un projet ambitieux et dérangeant pour plusieurs, surtout durant l'époque du règne politique de Maurice Duplessis⁵⁴ et de son parti conservateur, l'Union Nationale. Or, déjà dans les années 1940, on voit apparaître le crucifix de Duplessis à l'Assemblée nationale, signe fort du caractère confessionnel de son parti et de son désir de voir cet héritage traverser le temps et les mentalités⁵⁵.

De tels débats ont su engendrer l'émergence d'un laïcat catholique, ainsi que la déconfessionnalisation de la majorité des institutions de nature économique, comme les coopératives et les syndicats⁵⁶ dès le début des années 1960. Suite à cette vague de laïcisation, on commence à se demander plus sérieusement quelle attitude l'on doit adopter face aux non-catholiques, le pluralisme étant de plus en plus évident dans la province où l'idée de la sortie de la religion est en hausse dans les mentalités. En effet, la proportion de la population née hors Québec passe de 5.6% à 7.4% entre 1951 et 1961, notamment à cause de l'immigration d'après-guerre, surtout méditerranéenne, faisant également émerger la réflexion sur la laïcité⁵⁷.

⁵² Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 47.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Maurice Le Noblet Duplessis (1890-1959) fut Premier ministre du Québec de 1936 à 1939, puis de 1944 à 1959. Il est notamment reconnu pour avoir permis aux Québécois de profiter de nombreuses mesures sociales concernant le salaire minimum ou le crédit agricole, par exemple, mais aussi pour avoir été un fervent catholique qui n'hésitait pas à afficher son mépris pour les concepts contemporains des libertés civiles. Source : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/biographies/122.html>, consulté le 20 décembre 2020.

⁵⁵ Face à une certaine réticence concernant le maintien du crucifix, Duplessis soutenait fermement que « dans la province de Québec, nous donnons aux valeurs religieuses et spirituelles la place qui lui appartient, c'est-à-dire la première ». Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁶ Tremblay, Louis-Marie, « L'évolution du syndicalisme dans la Révolution tranquille », dans la revue *Relations industrielles*, 22 (1), 1967, p. 93.

⁵⁷ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 63.

Pendant que certains, plus conservateurs, clament que la tolérance n'est qu'une condescendance pour des raisons de meilleur bien, d'autres poursuivent avec l'idée que l'éducation sociale doit se faire dans l'atmosphère de cette neutralité afin de démontrer le plus grand respect envers toutes les confessions⁵⁸. Cependant, le parti de Duplessis ne partage pas cette idéologie d'ouverture. En effet, selon ce dernier, il est incontestable que le Québec n'a pas de leçons à recevoir de qui que ce soit quant à la manière dont elle traite les minorités, faisant référence à la véritable chasse aux sorcières entamée sous son règne face aux Témoins de Jéhovah⁵⁹. D'ailleurs, en 1954, avec l'appui du clergé, mais également la critique de plusieurs autres organisations à caractère non-confessionnel, Duplessis dépose un projet de loi visant à ajouter un article⁶⁰ à la réglementation sur la liberté de religion et du bon ordre dans les églises. Or, cet article de loi vise à protéger le caractère hégémonique du catholicisme dans la province, ce qui sera vivement contesté par un grand nombre de citoyens, de journalistes et d'intellectuels à cause du caractère hautement discriminatoire et étouffant de ce projet. Cet événement ouvrira officiellement la porte à un débat qui perdure encore jusqu'à aujourd'hui, soit celui sur la liberté de religion et ses limites dans l'espace public.

Avec un discours toujours pointé vers la peur afin que des changements face au cléricalisme conservateur qu'il appuie n'aboutissent pas, Duplessis, secondé par le clergé, n'hésite pas à harceler ou à menacer ceux qui vont à l'encontre de ses

⁵⁸ *Ibid.*, p. 20-21.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 29.

⁶⁰ « Ne constitue pas la jouissance ni le libre exercice d'une profession religieuse le fait a) de distribuer, dans des places publiques ou à domicile, des livres, revues, tracts, papiers, documents, photographies, ou autres publications contenant des attaques outrageantes ou injurieuses contre le culte d'une profession religieuse ou les croyances religieuses d'une partie de la population de la province, ou des propos à caractère outrageant ou injurieux pour les membres adhérents d'une profession religieuse; ou b) de se porter, dans des discours ou conférences prononcés sur la place publique, ou transmis au moyen de haut-parleurs ou autres appareils à des attaques outrageantes [contre les mêmes]; ou c) de diffuser ou de reproduire, au moyen de la radiophonie, de la télévision ou de presse, de telles attaques ou de tels propos ». Dans Sarra-Bournet, Michel, *L'Affaire Roncarelli. Duplessis contre les Témoins de Jéhovah*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 40.

convictions personnelles. De plus, les institutions en place sont mal ajustées pour répondre aux besoins grandissants en matière d'immigration d'après-guerre et de croissance démographique, le conservatisme du gouvernement retardant les réformes nécessaires⁶¹. Les événements entourant cette période sombre seront pourtant nécessaires à la publication d'un document clé dans l'histoire de la sortie de la religion au Québec. *Le Refus global*, manifeste dénonçant le cléricalisme étouffant, stigmatisant la peur et annonçant la contestation de la culture ambiante néfaste à la modernisation de la province, donna ainsi le ton à une ère nouvelle⁶². Dès lors, un grand nombre d'universitaires, de rédacteurs et d'enseignants partagent l'idéologie des auteurs de ce document et font la promotion de la modernisation, de la liberté, du renouvellement des valeurs et de la conscience individuelle⁶³.

Avec l'élection de Jean Lesage en 1960, accompagné d'une majorité libérale au Parlement⁶⁴, les choses commencent à prendre une forme plus évidente en matière de sortie de la religion, délogeant ainsi la très conservatrice Union Nationale de Maurice Duplessis qui venait de décéder l'année précédente.

Le nouveau gouvernement veut alors, de manière générale, compléter le rattrapage entamé au cours de la Deuxième Guerre mondiale sous le gouvernement libéral de Godbout (1940-44), mais ralenti par le gouvernement conservateur de Duplessis, notamment en ce qui concerne la gratuité scolaire. Le but est alors de moderniser la province et de réformer plusieurs institutions afin d'engendrer une période de

⁶¹ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *Histoire du Québec contemporain : Tome II, Le Québec depuis 1930*, Montréal : Les Éditions du Boréal, 1989, p. 808.

⁶² Lauzon, Adèle, « Le refus global, 20 ans après », dans la revue *Liberté*, 10 (5-6), 6-22, 1968, p. 16.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Durocher, René et Dominique Millette, 2013 : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>, consulté le 1^{er} décembre 2018.

croissance⁶⁵, ce qui entraînera également, à partir de cette époque, une hausse importante de la pensée nationaliste, puis séparatiste au sein de la population francophone du Québec⁶⁶. De plus, le parti de Jean Lesage reconnaît la population francophone du Québec comme étant le vecteur des transformations sociales au sein de la province de par leurs actions collectives et leur spécificité, mais déplore qu'elle soit aussi peu scolarisée⁶⁷. Ainsi, afin de rattraper le retard des dernières décennies sous Duplessis, le gouvernement provincial dépose la Loi instituant une commission royale d'enquête sur l'enseignement, aussi connu sous le nom de Commission Parent, qui verra à reconfigurer l'entièreté du système scolaire de la province. Plus particulièrement, on cherchera à moderniser le système en le retirant du contrôle ecclésiastique connu jusqu'alors. Le rattrapage accéléré implique donc la prise en charge par l'État d'institutions dominées par l'Église catholique afin d'en démocratiser l'accès dans la rationalité⁶⁸. En plus des nouvelles pressions réformistes, ce sera l'éducation qui sera évidemment touchée dès les premiers temps afin d'atteindre le cœur du changement spirituel et culturel des Québécois.

Paul Lacoste, dans le cadre de la Commission Parent, rédigea plusieurs propositions concernant le système scolaire en tenant compte du caractère pluriel de la société québécoise, mais sans trop aller vers les extrêmes de laïcité intégrale ou d'une laïcité trop ouverte. Ainsi, il soutient qu'il faut maintenir l'autorité constitutionnelle en matière d'éducation et que l'État doit restructurer le système sur une base linguistique et culturelle afin de répondre aux besoins nouveaux de la population de

⁶⁵ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 422.

⁶⁶ Vers 1960, les francophones forment une majorité dominée sur son propre territoire, surtout au plan socio-économique, ce qui changera graduellement avec les réformes des années suivantes. À ce sujet, voir Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 587.

⁶⁷ Les francophones du Québec formaient alors la société la moins scolarisée de l'Amérique du Nord. En effet, les Québécois de sexe masculin nés en 1926, donc avant la Révolution tranquille, ont, en moyenne, 9,0 années d'études comparativement à 10,9 chez les Ontariens et 12,1 parmi la population blanche américaine. Source : Paquin, Stéphane, « La Révolution tranquille », Université de Sherbrooke. [La Révolution tranquille | Usito \(usherbrooke.ca\)](http://La Révolution tranquille | Usito (usherbrooke.ca)), consulté le 2 janvier 2020.

⁶⁸ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 422.

la province. Blain, qui affirme l'autonomie des Églises et la distinction des juridictions spirituelle et temporelle, traite pour sa part de l'usage de la notion de laïcité, qui donnera lieu à la fondation du droit à la diversité des croyances religieuses ainsi qu'à la reconnaissance de l'existence de diverses communautés religieuses⁶⁹. C'est également avec l'aide du Mouvement Laïque de langue Française (MLF) que l'on reconnaîtra le droit des parents à l'école de leur choix, de manière à ce que les enfants soient élevés dans la croyance qui leur paraît être vraie, ce qui s'applique aussi bien aux parents agnostiques, engageant ainsi l'État à assumer les coûts de l'instruction de tous⁷⁰. À l'aide de ces divers constats, le MLF put soumettre, en 1962, un document de recommandations au gouvernement concernant l'instauration du principe de non-confessionnalité juridique du système d'éducation et du respect des croyances individuelles de tous au nom du principe démocratique⁷¹. Il est donc désormais question de donner les mêmes droits aux croyants de toutes confessionnalités, mais aussi aux non-croyants de la province pour mettre un terme à la duplicité du discours tenu depuis trop longtemps envers la diversité.

Plus tard, avec le MLF, on élabore une esquisse de l'État laïque à l'aide de plusieurs spécialistes de la question, dont Maurice Blain, afin d'adapter les règles politiques aux nouveaux défis d'une société en voie de se sortir de l'emprise du religieux, comme le pluralisme et le devoir de tolérance civile dans la neutralité. Ainsi, le mouvement vise la promotion d'un État garant de l'égalité de ses citoyens, d'institutions politiques et d'un système scolaire laïcs avec, en parallèle, un système multiconfessionnel.

⁶⁹ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 77-78.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 83.

⁷¹ Lebeuf, Pierre, « Le mouvement laïque : deux ans après », dans la revue *Liberté*, 5 (3), 1963, p. 182.

Ainsi, dans le cadre de la Commission Parent, il sera déterminé que la présence d'un ministère de l'éducation est désormais nécessaire afin d'assurer, entre autres, l'intégrité de la neutralité au sein du système scolaire. Le mémoire présenté par le MLF représente alors un double avantage au niveau politico-juridique : il opère dans le cadre de l'article 93⁷² de la Constitution tout en garantissant la confessionnalité du système et œuvre à la mise en place d'un autre secteur non-confessionnel avec des comités linguistiques et culturels⁷³. On remarquera ainsi les premières utilisations textuelles du terme « laïcité » au sein de projets politiques. Cependant, malgré l'insistance de plusieurs, ce concept ne sera jamais officialisé dans les politiques et lois québécoises, et nulle part une définition claire n'en sera élaborée, portant ainsi la confusion à un niveau important, chose que nous verrons dans les prochains chapitres de ce mémoire.

En 1964, le gouvernement Lesage élabore un projet de loi axé sur la démocratisation et l'efficacité du système scolaire, la loi 60, où l'on estime que le problème réside dans la collaboration officielle entre l'Église et l'État, que l'on veut neutre, car il tire son autorité de la volonté du peuple. Ce projet de loi vise donc à moderniser le Québec en entier et à l'écarter de l'anachronisme vécu sous Duplessis, sans toutefois être révolutionnaire, car il amènerait la province au même lieu que les autres sociétés sorties de la religion ou en voie de l'être. Ainsi, Paul Gérin-Lajoie, alors Ministre de l'Éducation, propose de mettre en place 55 commissions scolaires catholiques en plus de 9 protestantes⁷⁴. Même si la loi 60 est vue par plusieurs comme étant un acte de courage et de sagesse politique en vue de moderniser le Québec et surtout son système scolaire plutôt désuet, d'autres lui

⁷² L'article 93 de la Constitution canadienne, dont les paragraphes 1 à 4 ne s'appliquent pas au Québec, porte sur la législation au sujet de l'éducation. À ce sujet, voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-4.html>, consulté le 20 janvier 2019.

⁷³ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁴ Source : [Entrée en vigueur de la Loi 60 créant un ministère et un Conseil supérieur de l'Éducation \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca), consulté le 20 décembre 2020.

reprochent de ne pas être suffisant dans plusieurs domaines, dont l'affirmation de la souveraineté de la juridiction étatique⁷⁵.

L'éducation et autres secteurs importants, soit la santé (gestion des hôpitaux) et les affaires sociales (services sociaux, gestion municipale), voient aussi leur organisation changée en profondeur, inscrivant ainsi le Québec à l'enseigne de l'État-providence⁷⁶. Apparition de nouveaux ministères, réforme de la fonction publique et autres sociétés d'État sont aussi des bouleversements marquants des débuts du gouvernement Lesage. Pourtant, ce dernier clame toujours que l'État est officiellement chrétien et que l'Église et l'État sont deux souverains entre lesquels il faut conserver l'harmonie⁷⁷. Contre l'idée d'accorder des traitements de faveur aux non-croyants, il sera néanmoins obligé de se rendre à l'évidence que ce que la population réclame soit désormais la liberté de conscience, notamment grâce au combat entamé par des organisations comme le MLF⁷⁸, par exemple.

Au sein de ces bouleversements, notons l'importance du débat sur la question religieuse autour de la crise de conscience des Québécois, croyants ou non. Pendant que la majorité des habitants de la province se déclare toujours catholique dans la décennie 1960, la relation entre l'Église et la population subit des transformations profondes : le clergé voit ainsi son rôle réduit aux activités pastorales, perd son pouvoir décisionnel au niveau de l'enseignement, le personnel religieux disparaît progressivement des diverses institutions désormais sécularisées, etc⁷⁹. Avec cette diminution du pouvoir clérical, l'État est ainsi en mesure d'intervenir plus largement dans le champ culturel, ce qui servira à l'augmentation rapide de la

⁷⁵ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 107.

⁷⁶ Linteau, Paul-André; Durocher, René; Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 422.

⁷⁷ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 71.

⁷⁸ Bien que l'apport du MLF soit important dans le débat sur la sortie de la religion du Québec, nous ne pourrions ici nous permettre d'élaborer sur leurs actions tant elles sont nombreuses.

⁷⁹ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 651.

consommation, au développement des réseaux de communication, à une modernisation rapide des équipements et à la diversification de la production culturelle⁸⁰. La culture devient donc une affaire publique où l'État peut intervenir au nom de l'intérêt collectif et qui, d'ailleurs, avait fait paraître une toute nouvelle politique de la culture québécoise dès 1961 avec la création du Ministère des Affaires culturelles.

La hausse de l'immigration, qui entraîne une nouvelle diversité, fera aussi partie de la volonté d'une reconnaissance de la culture québécoise, mais aussi d'un besoin de séparation plus marquée entre la vie civile et la vie religieuse, l'Église ne pouvant plus servir de dénominateur commun à l'ensemble de la société⁸¹. Ainsi, le débat s'élargit avec l'arrivée de nouvelles confessions religieuses qui, pour plusieurs, divisent, d'où la nécessité d'établir la neutralité étatique dans une société où le pluralisme ira croissant.

La première moitié des années 1960 est donc marquée par un large consensus autour des grands objectifs de la Révolution tranquille⁸² : réforme des institutions, rejet des anciennes valeurs conservatrices, décléricalisation massive des organisations, pensée axée sur la liberté de conscience, pour ne nommer que ceux-là. Dans la seconde moitié, on verra plutôt se manifester certaines dissensions où il devient évident que les options se diversifient et que les débats se radicalisent au sein de la population⁸³. En effet, l'idée de la laïcité n'est pas acceptée unanimement; pendant que certains, plus libéraux, n'acceptent pas l'orientation nationaliste qui se dessine, d'autres, plus traditionnalistes, s'opposent à certains éléments de la modernisation, comme la création d'un Ministère de l'Éducation afin de gérer le système scolaire de la province aux dépens du clergé. D'autres groupes, comme le

⁸⁰ *Ibid.*, p. 769.

⁸¹ *Ibid.*, p. 651.

⁸² *Ibid.*, p. 674.

⁸³ *Ibid.*

MLF, voudraient aussi voir un modèle de laïcité et de déconfectionnalisation beaucoup plus structuré et radical ressemblant à celui instauré en France.

Outre la publication du rapport de la Commission Parent dont nous avons parlé plus haut et qui résultera en l'adoption d'une loi en 1967 et, enfin, à la création des CÉGEP, l'année 1966 est marquée par le retour au pouvoir provincial de l'Union Nationale dirigée par Daniel Johnson. Cette victoire électorale peut être attribuée à la vision indépendantiste du chef de parti qui avait publié un ouvrage intitulé « Égalité ou indépendance » et qui marquera une nouvelle étape dans le débat sur la souveraineté du Québec⁸⁴.

Malgré tout, le Québec réussit à se tailler une visibilité notoire au niveau international avec la tenue d'Expo 67. Dans ce cadre, le Général Charles De Gaulle, alors président français et en visite à Montréal, fera une déclaration qui bouleversera le débat indépendantiste au Québec. En effet, son retentissant « Vive le Québec libre » est alors perçu comme un soutien de la France à la cause nationaliste de la province et provoque une véritable onde de choc non seulement au niveau provincial, mais également au niveau fédéral et même international. Cette déclaration du dirigeant français, alors qu'il était invité par le gouvernement canadien, sera considérée par ce dernier comme un véritable affront et une pure provocation, résultant en une tension dans les relations entre les deux pays. Néanmoins, Daniel Johnson avait alors gagné son pari, lui qui justifiait la visite du Général comme étant un élément important afin que le Québec francophone puisse

⁸⁴ Dans cet ouvrage, Johnson revendique entre autres « l'égalité des minorités francophones du Canada comme pour la minorité anglophone du Québec, le droit à l'autodétermination des Québécois, leur droit à s'épanouir normalement selon leur entité ethnique et culturelle distincte, dans un cadre juridique politique et institutionnel clairement défini, la reconnaissance effective des canadiens français comme l'un des deux peuples fondateurs du Canada et du statut particulier qui en découle pour le Québec, leur foyer national, la reconnaissance élargie du français comme l'une des deux langues officielles ». Source : [Publication de l'ouvrage «Égalité ou indépendance» \(usherbrooke.ca\)](http://usherbrooke.ca), consulté le 2 janvier 2020.

prendre conscience de sa spécificité et que le reste du Canada reconnaisse enfin le fait français au pays⁸⁵.

Inspiré par ces événements, René Lévesque, nouvelle figure montante de la politique au Québec, publiera quelques mois plus tard un manifeste intitulé « Un pays qu'il faut faire » dans lequel il préconise l'idée de la viabilité d'un Québec souverain qui maintiendrait une certaine association avec le reste du Canada⁸⁶. Sous la critique de son parti, le Parti Libéral du Québec, Lévesque quitte et fonde le Mouvement Souveraineté-Association qui mènera à la création d'un tout nouveau parti politique visant l'indépendance de la province : le Parti Québécois. Lévesque publiera l'année suivante un nouveau document, « Option Québec », où il réitère son attachement à la province et au besoin que sa spécificité soit reconnue⁸⁷. Bien entendu, ces ouvrages lui donneront une notoriété considérable au sein de la population, ce qui lui donnera l'occasion de briller en politique provinciale tout au long de sa carrière et de devenir l'une des figures de proue du mouvement indépendantiste de la province.

Ainsi, on voit qu'encore une fois, l'un des éléments récurrents en matière de politique dans le combat pour la laïcité fut aussi le statut politique du Québec au sein d'un Canada anglophone et non-catholique, où les vestiges de la politique anglo-saxonne sont évidents dans l'élaboration des politiques. De plus, les tensions montent entre les gouvernements provincial et fédéral, notamment à l'échelle internationale où le Québec, soucieux de se tailler une place en tant qu'entité indépendante de par sa spécificité, provoque la colère de plusieurs au sein des dirigeants fédéraux. Dans ce contexte, notons que depuis 1963 se déroule au niveau

⁸⁵ Racine, Denis, « La visite du général de Gaulle en 1967 », dans la revue *Cap-aux-Diamants*, (126), 2016, p. 39.

⁸⁶ Source : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20046.html>, consulté le 2 janvier 2020.

⁸⁷ Source : [Option Québec – Nous Autres \(fondationrene-levesque.org\)](http://optionquebec.org), consulté le 5 janvier 2020.

fédéral la Commission Royale d'enquête sur le biculturalisme où l'on conclura en 1969 que le Canada traverse une crise et que c'est le Québec qui en est à la source⁸⁸.

Malgré tout, le gouvernement fédéral de Pierre-Elliott Trudeau adoptera, toujours en 1969, le projet de loi C-120, confirmant la place de deux langues officielles au pays, soit l'anglais et le français, ce qui marque une étape importante dans la reconnaissance de la spécificité du Québec. Cette nouvelle politique sur le bilinguisme officiel aura aussi pour effet d'augmenter la visibilité et la participation des francophones dans diverses institutions. Bien que cette nouvelle ait été accueillie positivement, un autre projet de loi avait alors provoqué, pour sa part, son lot de mécontentement. En effet, le projet de loi provinciale 63 exigeait que les enfants anglophones aient désormais « une connaissance d'usage de la langue française » et que les immigrants « acquièrent dès leur arrivée ou même avant qu'(ils) quittent leur pays d'origine la connaissance de la langue française »⁸⁹. Loin de faire l'unanimité au sein des populations anglophone et allophone, cette dernière étant de plus en plus présente dans la province, cette loi avait alors provoqué une vague de manifestations violentes dans le quartier Saint-Léonard à Montréal où la concentration immigrante et anglophone était importante, ce qui n'empêchera pas le gouvernement de faire adopter la Loi 63 sans même attendre le rapport de la nouvelle Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec⁹⁰ qui venait d'être commandée. Dans le même ordre

⁸⁸Durocher, René et Dominique Millette, 2013 : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>, consulté le 1^{er} décembre 2018.

⁸⁹ Source : [Loi 63 | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-63), consulté le 5 janvier 2020.

⁹⁰ La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, aussi connue sous le nom de Commission Gendron, avait pour mission d'« enquêter et faire rapport sur la situation du français comme langue d'usage au Québec, et pour recommander les mesures propres à assurer les droits linguistiques de la majorité aussi bien que la protection des droits de la minorité et à assurer le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au

d'idées, le débat sur les droits des minorités religieuses au sein de la majorité catholique a ainsi su créer plusieurs bouleversements. Les lois canadiennes sur le sujet, qui sont appliquées à l'ensemble de la province, donnent les mêmes droits aux catholiques et aux non-catholiques, mais sont aussi basées sur la Constitution de 1867, soit avec la reconnaissance d'un régime exclusivement bi-confessionnel, soit catholique et protestant.

En somme, la deuxième moitié des années 1960 se solde par l'éclatement de prises de conscience, mais également de critiques et de contestations face à la manière dont le Québec est en train de se sortir de la religion. Il s'agit d'une phase intense de rattrapage et de transformations dans divers domaines où l'État, et non le clergé, sera désormais garant de valeurs plus modernes. C'est aussi une nouvelle classe dirigeante francophone qui immerge de ces bouleversements, mettant ainsi en confiance la majorité de la population, car on y défend un nationalisme qui tente de changer les rapports de forces traditionnellement connus. Ainsi, cette situation donne une voix aux francophones en réclamant pour eux plus de pouvoirs au niveau fédéral et repousse enfin le pouvoir clérical pour faire place à une autonomie nouvelle⁹¹, ce qui met en lumière une réalité importante : la question de l'identité nationale qui accompagne la baisse de l'emprise du religieux et la montée de l'influence étatique.

Québec dans tous les secteurs d'activité, à la fois sur les plans éducatif, culturel, social et économique ». Son rapport, publié en 1972-73, recommandait « que le gouvernement du Québec se donne comme objectif général de faire du français la langue commune des Québécois, c'est-à-dire une langue qui, étant connue de tous, puisse servir d'instrument de communication dans les situations de contact entre francophones et non francophones. ». Le rapport propose également au gouvernement 31 mesures susceptibles de renforcer la place du français en milieu de travail, tout en soulignant l'importance de bien défendre les droits de la minorité anglophone et prend également compte de la situation particulière des immigrants. Sources : [Commission Gendron \(1972\) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques \(assnat.qc.ca\)](#) et [Présentation des conclusions du rapport de la Commission Gendron \(usherbrooke.ca\)](#), consultés le 5 janvier 2020.

⁹¹ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 808.

Ainsi, la disparition de l'important rôle social du religieux et de la garantie communautaire « laisse chaque sujet aux prises avec une question de soi qui se met à fonctionner comme un foyer autonome de religiosité qui est vouée à osciller entre l'abolition de soi et la valorisation de soi »⁹². Il s'agit peut-être, selon Gauchet, d'une dimension de culture destinée à demeurer permanente au sein de notre monde, avec des points positifs ou négatifs concernant les affaires collectives. D'ailleurs, l'univers rationnel où de telles choses ne se produiraient pas, ce que les fervents de la laïcité fermée affectionnent, n'est pas près d'arriver selon Gauchet.

1.3 Le Québec et sa sortie de la religion

Nous avons vu que même si le Québec a commencé son processus de sortie de la religion d'une manière beaucoup plus condensée que l'exemple de la France utilisé par Marcel Gauchet, nous retrouvons plusieurs points communs entre les deux cas. En raison de sa très large capacité à s'immiscer dans la vie de la population, l'Église était, au fil du temps, devenue une importante institution sociale, mais qui pouvait également intimement liée à l'ordre établi dans des domaines tels que la culture et même la politique⁹³. Ainsi, tel que le précise Pierre Lucier, l'Église catholique avait su prendre le

contrôle de la vie collective, du moins dans les lieux de proximité qui comptent le plus et avec l'accord des pouvoirs civils, qui y trouvaient assurément leur avantage, elle avait investi, orienté et dirigé les grandes institutions de la société civile, et cela, à une période où, engagée dans

⁹² Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 100.

⁹³ Ryan, Claude, « L'Église catholique et l'évolution politique du Québec de 1960 à 1980 », dans *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, No.50 (2), Vol. 3, p. 388.

des luttes serrées pour défendre ses doctrines théologiques et politiques et pour garder sa place privilégiée⁹⁴.

Le processus de rationalisation du Québec s’amorce donc dans une ère où l’on dénonce le pouvoir clérical, et parfois au sein même de l’Église, ce qui va dans le même sens que les travaux de l’auteur et, par conséquent, de ceux de Max Weber, où ce dernier indiquait qu’à ce stade, l’homme occidental moderne perçoit le monde différemment, le poussant ainsi à éliminer la magie en tant que technique de salut⁹⁵. C’est donc le début d’une époque où les Québécois ne cessent pas de pratiquer la religion en tant que tel, mais dans laquelle ils commencent à considérer un monde où la religion n’est plus structurante de presque tous les aspects de la vie.

Tout comme en France, la question de la séparation du pouvoir religieux de celui de l’État prend source bien des années avant qu’un projet social et politique soit concrétisé et mis de l’avant. Pendant que nous avons exploré brièvement la situation du Québec dans la première partie de ce chapitre, la situation française, pour sa part, démontre que dès la Révolution de 1789, une grande transformation de séparation de l’Église et de l’État y a débuté. Bien que la question laïque se soit retirée des débats sur de plus ou moins longues périodes, tout comme ce fut le cas au Québec, elle en trouve concrètement l’une de ses traductions⁹⁶ possibles avec la loi de 1905.

C’est cependant avec la question du système scolaire qui doit être modernisé, et donc déconfectionnalisé, que dans les deux exemples, la séparation de l’État et de l’Église trouve sa place et émane surtout de la volonté du peuple dans une société en pleine révolution et en quête de modernisation sur une majorité de points.

⁹⁴ Lucier, Pierre, *loc. cit.*, p. 12.

⁹⁵ Mazuir, Françoise, *op. cit.*, p. 120.

⁹⁶ Il est à noter que plusieurs auteurs, dont Jean Baubérot et Micheline Milot, soutiennent que plusieurs typologies de la laïcité sont possibles. À ce sujet, voir notamment : Baubérot, Jean et Milot, Micheline, *Laïcités sans frontières*, Paris : Le Seuil, 2011, 348 pages/ Baubérot J., Milot M. et Portier P. (dir.), *Laïcité, laïcités. Reconfigurations et nouveaux défis*, Paris: Les Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme, 2015, 397 pages.

Au Québec, les débats importants sur le sujet concernent aussi la différence entre l'action catholique et l'action nationale, soit la différence entre le religieux et le politique, en impliquant des éléments comme la langue et la culture. Ainsi, en tenant compte des questions entourant ces éléments, on laisse la porte ouverte à la question religieuse, car tel que mentionné, elle fait toujours partie de l'équation, et le processus fondamental en est un de dé liaison des deux ordres de réalité traditionnellement conjoints, soit le ciel et la terre, le visible et l'invisible, le politique et le religieux.

Si l'on suit les trois principes de la laïcité connus en France et présents dans la théorisation de Gauchet, on remarquera que le Québec aussi a suivi un tel processus dans les années 1960. Premièrement, suite aux nombreux débats et dénonciations du pouvoir clérical, le politique a dû s'affirmer en tant qu'entité autonome du religieux, notamment en réorganisant la gestion de plusieurs services sociaux essentiels, qui passa des mains du clergé à celles de l'État. Ensuite, le gouvernement put affirmer la privatisation du religieux tout en respectant la liberté de conscience de chacun en mettant en place des règles concernant la neutralité de l'État afin de protéger la liberté de religion. Finalement, l'État fut capable d'affirmer sa supériorité sur l'organisation des sphères de la vie sociale et de la transmission des valeurs, principe qui sera important dans le deuxième chapitre de notre recherche.

Pendant que certains chercheurs affirment que les années 1960 ont été pour le Québec une période de mise à niveau intensive pour entrer dans la modernité en fonction de la réalité occidentale, d'autres indiquent que l'augmentation importante de la bureaucratie et l'incapacité du gouvernement à atteindre certains de ses

objectifs en matière de sortie de la religion mirent de l'ombre sur cette ère⁹⁷. Malgré tout, tous s'entendent pour affirmer qu'il y a bien eu un avant et un après Révolution tranquille au Québec en matière de gestion, car à partir de cette période et pendant les décennies suivantes, c'est bel et bien le politique qui s'est retrouvé garant des valeurs de la population⁹⁸.

En somme, la période marquée par la Révolution tranquille a su donner le signal de départ à une réforme générale des institutions de l'État québécois en se basant sur la sortie de la religion et la participation de plus en plus importante de l'État dans les sphères d'activités normalement réservées au pouvoir clérical, réduisant ainsi le retard de la province par rapport à d'autres gouvernements⁹⁹. Ainsi, le Québec, en sortie de l'emprise de la religion n'est pas synonyme d'avènement de la démocratie tel que ce fut le cas pour la France, mais a bel et bien vu une extension des libertés démocratiques de par la transformation du rôle de l'État.

Finalement, la décennie 1960 a bouleversé les relations sociales et la situation des familles connues jusqu'alors vu l'importance des changements effectués aux niveaux politique, juridique et du mode de vie basé désormais sur des valeurs modernes occidentales. Alors que jusqu'aux années 1940, le principe organisateur principal de l'espace public québécois fut la paroisse et que l'espace domestique lui aussi se trouvait sacralisé, les changements importants de la décennie 1960 ont contribué à la désacralisation de cette organisation basée sur la religion¹⁰⁰. Avec le travail des laïcs et des clercs sur la confessionnalisation massive opérée au Québec

⁹⁷ Source : <https://www.bulletinhistoirepolitique.org/le-bulletin/numeros-precedents/volume-23-numero-1/les-annees-1960-quand-le-quebec-souvrait-sur-le-monde>, consulté le 20 janvier 2019.

⁹⁸ Marcel Gauchet soutient que lors de la baisse d'influence de la religion dans les sociétés en voie de se sortir de l'emprise de cette dernière, c'est le politique qui a pris le dessus comme modèle face à la population. À ce sujet, voir : Gauchet, Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Paris : Éditions Gallimard, 2002, 385 pages.

⁹⁹ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 689.

¹⁰⁰ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 177.

dans la première moitié du 20^e siècle, on insiste sur le fait que le cléricisme a vidé le spirituel véritable de sa substance intime en le rapportant sur tous les aspects de la vie privée ou commune¹⁰¹.

Mentionnons aussi le nouveau nationalisme émergeant de la Révolution tranquille qui prend une importance significative au niveau symbolique dans la culture québécoise, élément qui diffère de la situation française. En effet, ce nationalisme est de plus en plus présent à partir de la décennie 1960, que ce soit au sein du milieu artistique, chez les nouveaux politiciens issus du *Baby boom* ou dans le discours des intellectuels, ce qui lui donne ainsi une marge de manœuvre pour pouvoir atteindre toutes les classes de la population. Parmi les nationalistes, le discours général affirme travailler en vue d'un Québec plus fort, moderne et indépendant, ce qui aura aussi l'effet de créer une branche de revendicateurs¹⁰² beaucoup plus radicaux qui réclament l'indépendance totale de la province avec, en tête d'affiche, un pouvoir étatique total incluant un modèle de laïcité fermée se rapprochant du modèle français.

Or, dans la décennie 1960, c'est plutôt vers la division induite par la laïcité, ou une condition de la paix sociale comme plusieurs la définissent, que l'on recherche un équilibre afin d'établir une culture civique commune¹⁰³. Ce débat servira donc à distinguer la langue et la croyance religieuse au sein de la culture commune, mais également à définir la notion de culture au sein de la société québécoise plutôt que canadienne française. Notons que la définition de la culture québécoise est un élément qui est encore aujourd'hui au cœur de débats importants, ce que nous verrons dans les prochains chapitres de ce travail.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 179.

¹⁰² Ce sera notamment le cas du MLF, dont nous avons parlé plus haut, et qui deviendra entre 1966 et 1969 une figure importante dans la revendication d'une laïcité stricte, ce qui mènera à sa disparition en 1969.

¹⁰³ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 78.

CHAPITRE 2

Le désenchantement du politique (1970-2001) : De la crise identitaire à l'individualisme

Alors que notre premier chapitre fut consacré à la décennie 1960 dans un Québec en plein bouleversement social, politique, juridique, mais aussi historique en lien avec la séparation d'avec le religieux, nous verrons à présent une période plus longue, certes, mais où les changements ont découlé des actions tout autant que des projets non achevés, qui ont été observés dans les années 1960.

Notre décision de commencer ce second chapitre avec l'année 1970 n'est pas le fruit du hasard. En effet, cette année correspond à une nouvelle étape à l'échelle provinciale au niveau politique avec l'élection de Robert Bourassa du Parti Libéral du Québec avec lequel seront élus une majorité de députés dans la province, mais également avec la première participation électorale du Parti Québécois, qui termina second, avec comme chef René Lévesque¹⁰⁴. L'année 1970 correspond aussi à la Crise d'Octobre, liée à la remise en question de la société capitaliste et de la position mineure qu'occupent les Québécois sur le plan financier et économique dans leur propre province. Ainsi, la manière dont les Québécois se définissent en tant que peuple distinct s'accroît au cours de la présente période, autant sur un plan politique/identitaire que culturel/identitaire. Ces changements sont ici directement en lien avec l'identité ou, plus précisément, avec l'affirmation du

¹⁰⁴ Source : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pagesElections.jsp?annee=1970>, consulté le 15 décembre 2020.

nationalisme québécois et l'entrée en scène de l'option séparatiste dans la province. Cette seconde période se termine, dans le cadre de notre travail, en 2001, lors des attaques du 11 septembre, qui ont provoqué un autre type de crise dans tout l'Occident, incluant la province de Québec à cause des valeurs de liberté et de démocratie qui y sont soutenues, mais aussi face au caractère fondamentaliste religieux de l'action, ce que nous expliciterons dans le troisième chapitre.

C'est donc dans ce contexte que nous aborderons une seconde théorie de Marcel Gauchet, celle du désenchantement du politique, qui se trouve au cœur de son ouvrage *La démocratie contre elle-même* (2002), recueil de textes du même sujet publiés dans la revue qu'il dirige, *Le Débat*. On y aborde, entre autres, les difficultés de l'État à fournir des valeurs populaires remplaçant celles habituellement promues par la religion, remettant ainsi peu à peu en cause son autorité sur la société civile. Nous analyserons des événements propres au Québec des années 1970 à 2001 à partir des dimensions que Gauchet explicite dans l'ouvrage cité plus haut. Entre autres, il soutient qu'en France, suite à de vives batailles précédant l'avènement du principe démocratique au 19^e siècle, les régimes politiques en place ont traversé une crise profonde en lien avec leur capacité limitée à gérer l'irruption de la population en politique, puis, au niveau social, l'émergence d'un conservatisme radical, le nationalisme. En ce sens, Gauchet fait référence à la modernité, ou plus précisément à un processus plus général qu'il résume dans l'expression d'« autonomisation du monde humain » enclenché sous l'effet du processus de sortie de la religion. On assiste donc à « une crise de croissance liée à l'avancée de la révolution de l'autonomie qui bouleverse l'organisation collective et qui rend son gouvernement problématique »¹⁰⁵, et c'est « la croissance

¹⁰⁵ Gauchet, Marcel. « Crise dans la démocratie », *La revue lacanienne*, vol. 2, no. 2, 2008, p. 63.

démocratique qui entraîne la perte de maîtrise des différents axes que suppose le fonctionnement selon l'autonomie »¹⁰⁶.

À partir d'aspects de la théorie de Gauchet tels que la poussée de l'individualisme lié à la sortie de la religion et les difficultés du politique à assurer l'harmonie collective, nous verrons en seconde partie comment le Québec a vécu les suites des événements entourant les années 1960, toujours au niveau du socio-historique, du politique et du juridique. Plus précisément, nous verrons à quel point et de quelle manière les changements mis en place durant cette décennie ont modelé la province, ses institutions et sa population, autant au niveau de l'importance de la diversification du paysage culturel de la province, que de la montée du nationalisme et des bouleversements au sein de l'appareil étatique. Nous verrons également que le nouveau rôle de l'État et les divers changements, que ce soit au niveau de l'autorité, de la dimension individuelle et collective de la religion ou de la mondialisation grandissante, ont contribué à changer les valeurs de la population occidentale, poussant le citoyen vers l'individualisme, autre concept aussi présent dans la théorisation de Gauchet.

Finalement, nous pourrions mettre en commun ces deux premières parties afin de voir comment et pourquoi la théorie de Gauchet est pertinente face au cas québécois afin d'explorer et d'analyser les bouleversements de la période 1970 à 2001. En ce sens, nous verrons qu'il y a une forte corrélation entre la théorie de Gauchet concernant la crise au sein de la démocratie suite à la concrétisation du processus de sortie de la religion et la situation québécoise, notamment au sujet de sa volonté de former une société distincte, du développement de la conscience identitaire québécoise et du consensus dans la société sur la nécessité d'incarner politiquement cette identité dans un contexte de mondialisation en expansion.

¹⁰⁶ *Ibid.*

2.1 La théorie du désenchantement du politique chez Marcel Gauchet : L'État face à lui-même

Dans le livre *La démocratie contre elle-même* (2002), Marcel Gauchet traite des suites de l'enclenchement, après la Révolution française, du processus de sortie de la religion, que nous avons vu au chapitre précédent. La théorie qu'il y défend est celle de la montée en importance du rôle de l'État à la suite de l'abandon de la religion comme gestionnaire de la vie en général, puis de son déclin progressif découlant de son incapacité à assurer l'organisation sociale et à apporter des valeurs semblables à celles partagées par la religion. Plus précisément, l'auteur y explore les contradictions au sein de la démocratie moderne qui poussent les fondements du vivre-ensemble à se détériorer. La montée en importance des droits de l'Homme serait donc le noyau de ce phénomène, car ils entretiendraient un malaise, associant critique politique à un principe de protection où il y aurait action politique sans parti politique formé et précis¹⁰⁷. L'Occident se retrouverait donc devant un avenir où la multiplication des effets des libertés personnelles et des affaires privées serait constante en raison d'une puissante poussée d'individualisme et empêchant la collectivité de se prendre en charge en tant que tout¹⁰⁸. Ainsi, pour Gauchet, ce nouveau type de politique selon les droits de l'Homme révèle deux choses : elle démontre que l'individu serait incapable de se représenter l'avenir et que la coexistence de l'individu et de la société serait difficile, rendant ce type de politique difficilement capable de penser la collectivité¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Gauchet, Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Paris : Éditions Gallimard, 2002, p. V.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Breaugh, Martin, « La démocratie contre elle-même », dans *Revue Politique et Sociétés*, Volume 21, Numéro 3, 2002, p. 173–180.

Toujours selon l'exemple français, Gauchet base sa théorisation sur le fait que l'État l'a emporté sur le religieux, il y a déjà deux siècles, en prenant le relais du pouvoir face à la population. Pendant que le règne du religieux était basé sur la permanence, l'immuable, la tradition, la répétition, sans aucune chance de remise en question de la loi fondatrice¹¹⁰, celui de l'État propose un système de mouvements où « la légitimité collective est immédiatement et à tout moment en question dans le rapport social »¹¹¹, où les discussions et redéfinitions sont permanentes et où les droits de l'Homme se trouvent désormais plus valorisés en lien avec la proposition éthique de l'État. En ce sens, Gauchet soutient que l'évolution politique des dernières décennies a été celle du sacre des droits de l'Homme et de l'émergence de l'individu de droit en tant qu'idéologie¹¹², révélant par le fait même le malaise de la démocratie. Toutefois, Gauchet ne les considère pas comme une politique en tant que telle à cause de leur incapacité à s'approprier le domaine social. Le problème des dernières décennies réside donc dans le fait que les droits de l'Homme soient justement devenus une norme organisatrice de la conscience collective.

Cet État, désormais autonome de toute autre instance pour assurer la démarche collective et le bien-être de ses citoyens, s'appuiera sur l'idéologie concrète et indéniable des droits applicables à tous et de façon égalitaire, mais aussi équitable dans un contexte de diversité croissante des sociétés. En lien avec cette diversité culturelle croissante, ce nouveau type de démocratie aurait également provoqué une reconfiguration de la croyance. Cette dernière étant toujours présente dans l'univers collectif même après la sortie de la religion, elle laisse paraître de nouvelles idéologies aux niveaux social et politique, où l'individu est au premier plan¹¹³.

¹¹⁰ Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 43.

¹¹¹ Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 43-44.

¹¹² Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 326.

¹¹³ *Ibid.*, p. 107.

Gauchet attribue notamment cette victoire à l'individualisation grandissante des populations occidentales qui, à la suite de la distanciation d'avec le religieux comme modèle d'organisation sociale et morale, recherchent un certain principe de protection et le respect par l'État des différences et des libertés formelles tout en conservant, dans une certaine mesure, leur héritage religieux et leur patrimoine culturel. Ainsi, l'État ne joue pas forcément dans le sens de l'oppression, même si sa tutelle bureaucratique peut être oppressante ou même parfois problématique¹¹⁴, et doit faire face aux recompositions générales de la population qui le constitue, que ce soit chez les individus ou au niveau de l'être-ensemble. Au fil du temps, c'est cette individualisation qui, premièrement privatisante et dépolitisante, devient chargée d'une dimension politique et d'une foi démocratique concrète, une foi dans le droit qui protège les individualités, qui arbitre la pensée et qui garantit le bon fonctionnement de la société¹¹⁵. On parlera désormais, chez Gauchet, de la société des individus où la responsabilité de l'État n'est plus de soutenir un groupe, mais bien d'assurer à chacune des composantes individuelles la libre expression et l'égale affirmation des singularités auxquelles elles ont droit et sur lesquelles est désormais basée l'organisation du tout¹¹⁶.

Les principes démocratiques occidentaux font donc face à une nouvelle réalité : ils ne peuvent plus justifier le sacrifice de la liberté au nom de l'être ensemble, de la religion, de la tradition, de la nation ou de l'histoire¹¹⁷. Cependant, ce type de démocratie, que Gauchet appelle « démocratie des fondements », semble faible en consistance politique, car elle se cherche, tout comme ses citoyens. Elle semble difficilement se gouverner elle-même avec la montée de la pensée individuelle et se perd dans les nouvelles revendications populaires. Tout ce cheminement passe donc par une ré-articulation des rapports entre État, nation, société et individu.

¹¹⁴ Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 90.

¹¹⁵ Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 4.

Nous arrivons donc, toujours selon Gauchet, à une époque marquée par la fin de la religion comme mode de structuration des communautés, une manière d'être globale, et par le début d'une société qui se produit elle-même au lieu de se penser définie par un Autre surnaturel, capable de se projeter dans le futur au lieu de se voir dans la dépendance du passé¹¹⁸. Conséquemment, il y a redéfinition de l'être-soi en lien avec l'avènement de la société des individus au règne des individualités libres et égales¹¹⁹.

En utilisant l'exemple de la France, Gauchet admet qu'il s'agit en effet d'un pays marqué par une foi et une institution hors de l'ordinaire tendant vers l'idéologie de la raison développée par les Lumières, autant au sein de l'État que dans le politique, permettant de bien observer les conditions des bouleversements décrits plus haut. Ces phénomènes permettent à Gauchet d'envisager une probable reconfiguration de la politique qui permettrait aux acteurs de reprendre possession de l'agir-ensemble¹²⁰. Cette reconfiguration est directement en lien avec la thèse de Gauchet, car elle soutient qu'à cause de la puissance d'attraction des droits humains, la politique doit se transformer afin d'agir malgré la critique individualiste et en acceptant un avenir de la démultiplication des libertés personnelles et des plaisirs privés¹²¹.

Nous verrons que le cas du Québec, encore une fois, s'y apparente sous plusieurs points, même si la période couvrant ce changement de cap y est considérablement plus courte.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 16.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 19.

¹²⁰ Breugh, Martin, *op. cit.*, p. 180.

¹²¹ Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. V.

2.2 Nouvelle ère et nouveaux défis de la configuration politique québécoise face au processus de sortie de la religion

Pour cette section, nous traiterons des faits saillants de la période de 1970 à 2001 dans certains domaines précis. Premièrement, nous verrons les effets de la sortie de la religion au niveau politique en mettant l'accent sur la polarisation de la question nationale au Québec en lien avec la montée de l'individualisme. La montée en importance de l'immigration a également eu des effets sur la politique, mais aussi sur les dimensions sociale et démographique de la province.

Dans les années 1960, tel que nous avons pu le voir dans notre premier chapitre, l'élite politique considère que l'instrument principal afin de moderniser le Québec doit être un État puissant et influent, administré par des dirigeants spécialisés ainsi qu'une fonction publique efficace¹²². En effet, durant cette période, le lien collectif se retrouve désormais au niveau de l'État providence, État égalitaire, gestionnaire des conflits au niveau social en remplaçant le clergé et responsable de la gestion de la croissance économique¹²³. On assiste alors à cette revalorisation de l'État qui s'accompagne d'un nouveau nationalisme d'affirmation, où l'on voit apparaître officiellement le terme « Québécois » plutôt que « Canadien français », par exemple. La période entourant la Révolution tranquille, tel qu'on a pu le constater, a marqué l'avènement de réformes profondes au sein des institutions étatiques en accélérant le processus de sortie de la religion ainsi que l'augmentation du pouvoir d'intervention de l'État dans diverses sphères d'activités¹²⁴. Cependant, ce vent de réformes et le consensus idéologique amené lors des années 1960 ne pouvaient se maintenir encore très longtemps.

¹²² Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 674.

¹²³ Helly, Denise et Van Schendel, Nicolas, *Appartenir au Québec : Citoyenneté, nation et société civile*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 16.

¹²⁴ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 689.

Pendant que la montée de la question nationale est de plus en plus tangible au sein de la population, le Québec connaît ses premières heures sombres à ce sujet avec la crise d'Octobre et l'incident terroriste qui s'y rattache¹²⁵. Au même moment se déroule un conflit entre francophones et anglophones au Québec avec la polarisation de la question nationale et la concrétisation de la législation linguistique¹²⁶. Dès 1971, au niveau fédéral, on instaure une politique de multiculturalisme et on rejette le biculturalisme de la Commission Laurendeau-Dunton¹²⁷ complétée à la fin des années 1960 et qui se basait notamment sur la présence de deux cultures fondatrices au pays et suite à laquelle le gouvernement fédéral entendait bâtir une nouvelle identité canadienne¹²⁸. En effet, la langue française a pris la relève sur d'autres tensions anciennes en devenant une véritable poudrière d'où l'on a vu surgir des mouvements sociaux, émeutes et revendications au cours des années 1960 et 1970¹²⁹. Sous le gouvernement du Parti Québécois élu en 1976, le premier ministre René Lévesque confie à Camille Laurin¹³⁰ le mandat

¹²⁵ En 1970, on assiste à l'enlèvement d'un diplomate britannique et du ministre Pierre Laporte. Pendant que ce dernier sera tué par ses assaillants, le gouvernement fédéral intervient en imposant la Loi des mesures de guerre afin de stopper le groupe terroriste nationaliste.

¹²⁶ Noël, Mathieu et Marquis, Dominique (dir.), *Le conflit linguistique au Québec*, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, Université du Québec à Montréal et Données du Ministère de la culture et des Communications du Québec, <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5652>, consulté le 7 mars 2020.

¹²⁷ La Commission Laurendeau-Dunton, ou Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, fut une commission d'enquête commandée en 1963 par le gouvernement fédéral sous Lester B. Pearson. Cette enquête révéla, entre autres, que les Québécois francophones étaient largement sous-représentés dans cette fonction publique et les recommandations des commissaires concernant le caractère distinct des Québécois furent, pour la plupart, ignorées. C'est ainsi que le bilinguisme et le multiculturalisme furent jugés plus pertinents que la reconnaissance de deux peuples fondateurs différents. Source : Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/canada-Laurendeau-D.htm>, consulté le 2 janvier 2020.

¹²⁸ Lamy, Guillaume, *Laïcité et valeurs québécoises : Les sources d'une controverse*, Montréal : Éditions Québec Amérique inc., 2015, p. 124.

¹²⁹ Lamy, Guillaume, *op. cit.*, p. 15.

¹³⁰ Camille Laurin (1922-1999), homme politique et psychiatre reconnu comme étant le « père de la loi 101 » ou le « père de la Charte de la langue française », qui a donné au français le statut de langue officielle du Québec. C'est notamment avec l'aide des sociologues Fernand Dumont et Guy Rocher, celui qui avait été à la tête de la grande réforme scolaire au temps de la Révolution

de trouver une solution à la problématique question linguistique. Ce chevauchement d'événements en lien avec l'identité culturelle résultera en l'adoption de la Loi sur la langue française (loi 101) en 1977 qui a pour objectif premier d'accélérer la francisation de la province et d'y déclarer la langue française comme officielle¹³¹. Pendant que la Charte de la langue française est adoptée et rend obligatoire l'affichage en français partout dans la province, la fréquentation de l'école française, à l'exception des enfants de parents anglophones, et stipule que le français est la langue des secteurs public et privé, elle fait le bonheur des nationalistes québécois, mais provoque la colère des anglophones, des allophones et même de certains parents francophones qui perdent le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Pensons notamment à la communauté italienne de Saint-Léonard qui, quelques années plus tôt, revendiquait le droit à l'enseignement en anglais, par exemple. Éventuellement, la Cour suprême du Canada invalidera certaines dispositions de la loi qu'elle juge inconstitutionnelles. Par exemple, celles portant sur la langue de l'administration publique, puis celles concernant l'affichage en français uniquement et l'accès à l'école anglaise¹³².

Cet événement déclenche un froid non seulement entre les francophones et les anglophones, mais également entre le gouvernement fédéral dirigé par les libéraux

tranquille, que Laurin propose le projet de Charte, où il est stipulé que le français est la « langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité. L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Source : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/camille-laurin>, consulté le 20 décembre 2020.

¹³¹ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 429.

¹³² Au courant des années 1980, certains groupes de pression, dont Alliance Québec, défendent les intérêts de la langue anglaise dans la province et contestent certaines dispositions de la Loi 101 devant la Cour Suprême du Canada. Cette dernière approuve finalement un jugement précédemment émis par la Cour Supérieure du Québec où l'on déclarait invalides certains articles. En 1988, le premier ministre de l'époque, Robert Bourassa, fait adopter la Loi 178 (Loi modifiant la Charte de la langue française) où l'affichage commercial extérieur bilingue sera permis et où les règles sur l'enseignement en français seront allégées afin de ne pas nuire à l'apprentissage de certains groupes minoritaires, par exemple. Source : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/camille-laurin>, consulté le 20 décembre 2020.

et le gouvernement provincial péquiste de l'époque, qui s'envenimera avec la volonté de tenir un référendum sur l'indépendance du Québec. Au cours des années 1970, des groupes s'organisent afin de créer une résistance pour contester certaines politiques et dénoncer l'État devenu trop lourd ou peu efficace face à certains sujets, tels que la défense des droits de la personne et des libertés civiles, les réformes, etc.¹³³. Les préoccupations concernant l'organisation de la société civile et la justice sociale rendront la participation citoyenne de plus en plus importante, les citoyens trouvant des manières nouvelles de s'exprimer face au gouvernement, et ce, autant en milieu rural qu'urbain, créant des mouvements sociaux et en manifestant contre les injustices, par exemple. C'est ainsi le principe du régime démocratique qui se retrouve remis en question, non seulement à cause de la nouvelle dynamique conflictuelle entre le Québec et le reste du Canada et de l'ingérence politique du fédéral face à la possible réélection du Parti Québécois, mais qui sera également un élément déclencheur dans la montée de mouvements populaires contestataires et qui fera apparaître un type de démocratie dite participative qui ne se limitera plus seulement à une relation entre État et citoyens¹³⁴.

Au cours des années 1970, l'Assemblée nationale du Québec a donc adopté plusieurs projets de loi qui ont eu, pour la plupart, des retombées positives et durables sur les services offerts par l'État, parachevant ainsi certaines réformes entreprises avant et pendant la Révolution tranquille¹³⁵. En effet, certaines

¹³³ Parmi les groupes réformistes de l'époque, pensons notamment aux groupes luttant contre l'oppression sexuelle suite à la dépénalisation de l'homosexualité, aux groupes féministes remettant en question les pratiques et valeurs en lien avec la division des rôles sexuels dans la société, aux groupes luttant pour la préservation écologique, aux organismes de défense des droits de la personne et des libertés civiles, aux nationalistes québécois réformistes, aux nationalistes fédéralistes, etc. Source : Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 677-687.

¹³⁴ Godin, Richard, « Démocratie et force communautaire », dans *Encyclopédie du patrimoine de l'Amérique française*, <http://www.ameriquefrancaise.org>, consulté le 2 janvier 2020.

¹³⁵ *Ibid.*

nouveautés au sein de l'Assemblée nationale ont pour but de moderniser l'entité, que ce soit avec l'adoption du français comme langue unique de communication au sein de cette entité, qui sera suivie de l'adoption de la langue française comme langue officielle dans la province quelques années plus tard, ou le remplacement de la prière de début de session par un moment de recueillement, ce qui enleva toute connotation religieuse à cette tradition. Notons également l'élection majoritaire du Parti Québécois de 1976 dans la province et dont nous avons déjà parlé plus haut, ce qui, selon nous, illustre la montée d'un nouveau nationalisme. Le Québec est aussi la seule province à s'être dotée, dès le milieu des années 1970, d'une Charte des droits et libertés qui ne soit pas qu'une simple loi antidiscriminatoire, mais également une véritable loi fondamentale fortement inspirée de documents internationaux¹³⁶, comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme, par exemple. Elle a préséance sur les autres lois, faisant en sorte d'être citée à de nombreuses occasions dans des débats portant notamment sur la laïcité de l'État.

On perçoit donc les premières expressions de la question identitaire en lien avec le nationalisme chez les Québécois. La nouvelle dynamique entourant la question nationale peut amener du positif autant chez la population qu'au sein du politique, par exemple en obtenant certains avantages gouvernementaux ou un sentiment d'appartenance et de fierté, mais elle fait également en sorte de parfois radicaliser certains débats, tant les opinions sont diversifiées, voire même polarisées, chez les individus. Dès la fin de la décennie 1970, la polarisation se situe d'ailleurs autour de la question nationale québécoise, incluant de multiples hypothèses et de grandes tensions. L'une des premières grandes manifestations de ce phénomène demeure certainement la première victoire du Parti québécois avec René Lévesque comme Premier ministre de la province en 1976. Non seulement ce parti est-il né avec

¹³⁶ Lemonde, Lucie, « Charte des droits et libertés de la personne du Québec », 2014, article consulté le 28 septembre 2019. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/charte-des-droits-et-libertes-de-la-personne-du-quebec>

l'idée de faire du Québec un pays à part entière, mais s'est vu aussi être le principal promoteur de la Loi 101.

Pendant ce temps, la diversité ethnique devient une question d'envergure, notamment à cause du nouveau débat nationaliste et du besoin éprouvé par la population issue de la majorité démographique d'ascendance canadienne-française de redéfinir sa position face à la multiplication des origines¹³⁷ dans la province¹³⁸. Ces nouveaux arrivants participent, entre autres, au « privatisme des droits »¹³⁹ promu par le gouvernement fédéral canadien depuis les années 1960. On s'affaire donc, autant au gouvernement provincial que fédéral et dans les institutions de recherche, à étudier l'impact démographique des nouveaux arrivants tout en se questionnant sur l'évolution des politiques gouvernementales face à la diversité. Par exemple, plusieurs questionnent les choix scolaires des immigrants, souvent peu francisés à leur arrivée dans la province, car ils sont sélectionnés par une entité relevant du fédéral et donc majoritairement anglophones. Avec la mise en place du

¹³⁷ Dans les années 1970 et 1980, il y a un sommet d'immigration enregistré dans tout le pays. En effet, suite à des crises politiques ou humanitaires, ce sont plus de 300 000 réfugiés ougandais, antillais, chiliens, vietnamiens, cambodgiens et laotiens qui viennent s'installer au Canada. Source : www.statcan.gc.ca, 2016, consulté le 20 décembre 2020.

¹³⁸ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 579.

¹³⁹ Le concept de « privatisme des droits », aussi lié au privatisme citoyen/privatisme civique, provient de travaux de Jürgen Habermas dès les années 1970 et concerne la montée en importance des structures, surtout politiques, qui tendent à favoriser l'individualisme chez le citoyen. À ce sujet, l'auteure Denise Helly dira que « tout en étant attachés et intéressés à la différence québécoise, dont la langue française leur paraît l'élément central, sinon l'unique, la majorité des immigrants affirment que le seul lien entre les membres d'une société ou le seul commun dénominateur de la vie en société est le respect des droits et libertés de chacun. Ils conçoivent les membres d'une société comme des individus particuliers dont les seules valeurs communes sont la démocratie et les droits individuels protégés par une constitution et un État. Ces immigrants participent intégralement du privatisme des droits (Habermas, 1978) que promeut l'État fédéral canadien depuis les années 1960 et leur affirmation de leur qualité première de Canadiens tient à une vision de droits rattachés à des individus entièrement investis dans leurs projets personnels et libres de choisir leur mode d'insertion et de promotion sociales, leur orientation culturelle, leur langue d'usage et leurs appartenances. Aucune règle collective, autre que celle du respect de l'autonomie individuelle, ne saurait intervenir à leurs yeux. Ils respectent et affirment la règle de la démocratie, soit celle de la majorité politique, mais en autant que les lois passées par celle-ci ne contreviennent pas à la règle première de la primauté des libertés individuelles. » Source : Helly, Denise et Van Schendel, Nicolas, *Appartenir au Québec : Citoyenneté, nation et société civile*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 135.

service d'immigration québécois à la fin de la décennie 1960, la province se retrouve, au tournant des années 1970, avec plus de pouvoirs concernant le droit de regard sur le processus de sélection afin de favoriser le caractère francophone de la population et pour améliorer l'intégration des nouveaux venus¹⁴⁰.

Pendant que la notion de « vivre-ensemble » fait son apparition dans le contexte décrit plus haut, la démocratie atteindra peu à peu ses limites en termes d'efficacité et provoque un élargissement des voies démocratiques. Autrement dit, en plus des voies électives traditionnelles se créent d'autres voies alternatives qui favorisent la prise en charge et la prise de parole publique par des organisations représentant certains groupes ou individus ayant des besoins particuliers ou des revendications spécifiques, contribuant ainsi à faire dialoguer les élus avec les citoyens. Ainsi, la vieille notion de charité publique dont l'Église était garante fait place à celle des droits des citoyens et de la justice sociale avec, entre autres, l'importance nouvelle de la Charte des droits et libertés en tant que base de la législation québécoise pour les questions ayant trait, entre autres, à la solidarité, à la démocratie, au développement humain, etc.

Ces immigrants viennent aussi remplir le vide laissé par une baisse démographique importante chez la population québécoise qui s'inscrit dans un continuum de baisse globale de la natalité depuis les années 1930, amenant avec eux diverses traditions religieuses, culturelles et spirituelles à une époque où l'Église catholique a encore une certaine influence au niveau social, notamment au plan de certaines valeurs, de la tradition, de mouvements sociaux ou de certains débats, mais où la majorité des Québécois ne pratique plus tout en gardant plutôt le catholicisme en héritage culturel¹⁴¹.

¹⁴⁰ Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et Ricard, François, *op. cit.*, p. 581.

¹⁴¹ À ce sujet, le sociologue E.-Martin Meunier indique qu'« au moment où les Québécois désertent en masse la pratique dominicale dans les années 1970, plus de 85% d'entre eux se disent encore

C'est ainsi que le catholicisme commence à être considéré en tant que « religion culturelle »¹⁴², à cause de sa forte empreinte sur la société québécoise en tant que référence commune. La valorisation progressive de l'héritage, ou re-sacralisation de symboles religieux, post-Révolution tranquille devient alors une nouvelle manière d'aborder la religion, et c'est cette patrimonialisation du religieux qui sert aussi bien à affirmer le caractère séculier et sécularisé du Québec contemporain qu'à établir la primauté culturelle des Québécois d'origine canadienne-française¹⁴³. Plusieurs travaux se sont d'ailleurs penchés sur le phénomène à l'époque, notamment en ce qui a trait à l'attachement particulier des Québécois à la tradition catholique en tant que valeur culturelle, voire même familiale ou ancestrale, mais aussi en lien avec l'architecture, par exemple. On y voit alors le catholicisme comme étant désormais une

catholiques et plus de 75% des enfants qui naissent à cette époque sont toujours baptisés ». Source : Meunier, E.-Martin, *Le Québec et ses mutations culturelles : Six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa : les Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p. 6.

¹⁴² Le concept de religion culturelle est notamment utilisé dans certains ouvrages de l'auteur Jean-François Laniel (par exemple, dans l'article de 2016 « What 'cultural religion' says about secularization and national identity: A neglected religio-political configuration ») et concerne le fait que les populations occidentales, dont celle du Québec, sembleraient maintenir un attachement culturel à l'endroit du christianisme, lequel peut caractériser l'une des fonctions sociales contemporaines conférées aux églises chrétiennes, et témoignerait de leur profonde imprégnation culturelle et historique. Le sociologue Raymond Lemieux (1990) utilise plutôt le terme « catholicisme culturel » au Québec, car c'est le catholicisme en particulier qui servirait de matrice culturelle au référent québécois par-delà la Révolution tranquille. Source : Meunier, E.-Martin, *Le Québec et ses mutations culturelles : Six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa : les Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p.447 et Lemieux, Raymond, « Le catholicisme québécois : une question de culture », dans *Sociologie et sociétés*, vol.22, no.2, 1990, p.159, basé sur les travaux dans Milot, Micheline, *De la transmission de la religion. Rapports famille-école*, Thèse de doctorat en psychopédagogie, Québec, Université Laval, 1989. L'auteur André Charron (1996), quant à lui, parle de « catholicisme de référence » et qui concerne l'origine commune d'un peuple, le patrimoine collectif, mais aussi un déficit d'appartenance au complexe organique et intégral des croyances et des pratiques. Source : Charron, André, « Catholicisme culturel et identité chrétienne », dans *Religion, sécularisation, modernité : les expériences francophones en Amérique du Nord*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 168.

¹⁴³ Zubrzycki, Geneviève. « Laïcité et patrimonialisation du religieux au Québec », dans *Recherches sociographiques*, volume 57, numéro 2-3, mai-décembre 2016, p. 311-332.

religion indifférente aux normes ecclésiales, sans référence communautaire concrète, voire sans Église... [mais qui] continue d'intégrer la personnalité québécoise dans une sorte de référence commune qui bien qu'éloignée des normes et des contraintes de la vie quotidienne, reste disponible en cas de besoin ¹⁴⁴.

Ainsi, le catholicisme a su ici conserver sa primauté culturelle tout en se retirant des questions traitant des enjeux sociaux, politiques et économiques, le tout dans une société où catholicisme et sécularité étaient unis en un même projet national¹⁴⁵. La religion aura donc tendance à être invoquée au « Nous » afin de conserver la notion de communauté et de tradition à l'ère de la montée de l'individualisme. Et lorsque la religion est invoquée pour définir ce « Nous » au sens de l'identité nationale, mélangeant alors mémoire, revendications et sentiments religieux, mais aussi politiques, c'est habituellement sous la forme de tradition¹⁴⁶.

De plus, la montée progressive des divers mouvements à caractère spirituel, comme les sectes ou les groupes évangéliques, illustre la volonté d'une portion de la population de combler le vide laissé par la sortie de la religion tout en satisfaisant un besoin de mysticisme de manière moins encadrée que les institutions traditionnellement connues et où l'on pratique en tant qu'individu plutôt que pour suivre une norme sociale. Cette nouvelle réalité peut être rattachée à l'évolution des rapports sociaux et culturels dans une société où la montée de l'individualisme est marquante, mais aussi où les perspectives religieuses demeurent des sources morales importantes qui peuvent contribuer significativement à l'approfondissement de la culture personnelle et du bien-être chez certains¹⁴⁷.

¹⁴⁴ Lemieux, Raymond, « Le catholicisme québécois : une question de culture », dans *Sociologie et sociétés*, vol.22, no.2, 1990, p. 162-163.

¹⁴⁵ Meunier, E.-Martin, *op. cit.*, p. 676.

¹⁴⁶ Zubrzycki, Geneviève, *op. cit.*, p. 311-332.

¹⁴⁷ Lamy, Guillaume, *Laïcité et valeurs québécoises : Les sources d'une controverse*, Montréal : Éditions Québec Amérique inc., 2015, p. 142.

Cependant, certains changements sociaux impliquant l'identité, la langue, les valeurs et même la religion ont des impacts, bons ou mauvais, dans la vie des citoyens. Pendant que la jouissance de l'égalité politique et des libertés fondamentales est certainement une forme de lien collectif, certains auteurs¹⁴⁸ indiquent qu'au tournant des années 1980, il y aurait eu remise en perspective de cette appartenance sociétale à cause, notamment, de plusieurs facteurs déstabilisant la définition de citoyen et réactivant de plus belle le sentiment national, dont notamment la mondialisation et la globalisation. À ce sujet, le Référendum de 1980 sur l'avenir constitutionnel initié par le Parti québécois en est un bon exemple, car même si une majorité a fait pencher le résultat vers le « Non », le sentiment d'appartenance des Québécois à leur province et les valeurs qui y sont véhiculées a pu être exprimé fortement. Historiquement, non seulement le taux de participation au vote a été l'un des plus élevés jamais enregistrés, mais cet événement a également marqué les Québécois, car ils ont pu s'exprimer sur une question nationale en vue de se distinguer du reste du pays. En ce qui concerne l'Église catholique, de moins en moins garante de l'ordre établi dans la province, elle a historiquement un lien très fort avec la population francophone, cette dernière étant la plus sensible à la question du nationalisme¹⁴⁹, et plusieurs évêques vont d'ailleurs montrer leurs couleurs indépendantistes lors de ce référendum.

C'est d'ailleurs au lendemain de ce référendum sur l'avenir constitutionnel que le Premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau voit la nécessité de procéder au rapatriement de la Constitution canadienne et à l'ajout d'une charte canadienne des droits. Le Québec, dont René Lévesque, ne sera pas informé de cette décision, causant un profond malaise au sein de la population de la province, cette dernière se

¹⁴⁸ Notons, entre autres, certains travaux de Denise Helly (2000), Serge Paugam (1991) ou Philippe Nasse (1992).

¹⁴⁹ Talin, Kristoff, *Valeurs religieuses et univers politiques, Amérique du Nord et Europe*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 100.

sentant bernée du fait que cette Constitution, adoptée en 1982, ne reconnaît pas le caractère distinct du Québec au sein du pays.

C'est également à partir de cette même période qu'en plus de la mondialisation de plus en plus importante, on assiste également au déclin des contestations politiques et à une montée de certaines inégalités sociales¹⁵⁰ qui auraient eu pour effet de réduire la cohésion sociale en diminuant considérablement la solidité du lien citoyen.

Parmi les difficultés rencontrées à ce sujet, notons les différences culturelles en hausse avec l'augmentation de l'immigration, ayant pour effet de nourrir l'individualisation de la société québécoise. Cette nouvelle affirmation de la personne saura d'ailleurs se manifester à différents niveaux entre 1970 et 2000. Par exemple, dans la promotion des droits et libertés de la personne ou la remise en cause de contraintes institutionnelles, étatiques ou civiles abusives en lien avec la discrimination basée sur la religion, la couleur de la peau ou l'origine ethnique. Les effets du phénomène sont aussi perceptibles dans la délégitimation des normes autoritaires et des hiérarchies arbitraires, dans la dénonciation des diverses formes de violence qui affectent la dignité ainsi que l'intégrité physique et/ou psychologique individuelle ou encore, dans la tolérance qu'elle génère vis à vis la différence¹⁵¹. Ainsi, l'individualisme répertorié au cours de cette période se trouve à être un phénomène émancipateur, dans le sens où il permet à chacun de s'affirmer en tant que personne distincte appartenant à un tout social, mais également destructeur, car il contribue à faire de la différence un élément parfois négatif s'il déroge des normes établies, de la tradition ou de la majorité.

¹⁵⁰ Helly, Denise et Van Schendel, Nicolas, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵¹ Fournier, François et Coutu, Michel, « Le Québec et le monde 1975-2000 : Mutations et enjeux », dans *Après 25 ans : La Charte québécoise des droits et libertés*, Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2000, p. 7.

Juridiquement et idéologiquement, le phénomène peut résulter en l'octroi d'accommodements¹⁵², tel qu'on le voit au Québec depuis le milieu des années 1980. À la base, l'accommodement cherchait à atteindre l'équité entre les citoyens et obligeait les employeurs et institutions à accommoder des demandes raisonnables d'employés ou d'usagers lorsque des normes entraient en conflit avec leurs convictions ou pratiques religieuses¹⁵³, mais surtout pour ce qui concernait les personnes avec certaines incapacités afin qu'elles puissent équitablement profiter de l'éducation, du transport ou des services de santé. L'accommodement, qui tient ses origines de deux notions distinctes, soit le droit à l'égalité et la discrimination, est soutenu par diverses lois, ayant préséance, ainsi que par les chartes aux niveaux provincial et fédéral et peut être appliqué aussi bien dans les rapports privés que publics¹⁵⁴. Ainsi, il y a discrimination lorsqu'une distinction basée sur une différence ou une incapacité provoque une exclusion ou une préférence ayant pour effet de détruire ou compromettre le droit à l'égalité. Il est à noter que depuis son apparition, la notion d'accommodement exclut ses obligations en cas de contrainte excessive ou de demande déraisonnable, soit reliée aux coûts de l'accommodement, de son impact sur le bon fonctionnement de l'organisation ou de l'entreprise ou si elle brime le droit d'autrui¹⁵⁵. La notion d'accommodement raisonnable demeure donc une mesure circonstancielle et conditionnelle pour laquelle chaque contexte doit être soigneusement étudié.

¹⁵² La notion d'accommodement raisonnable consiste à « aménager une forme ou une pratique de portée universelle en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application de cette norme ». Source : La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ).

¹⁵³ Lamy, Guillaume, *op. cit.*, p. 28.

¹⁵⁴ Plusieurs domaines touchés par la notion d'accommodement sont visés par l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'article 3 de la Loi canadienne sur les droits de la personne et l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Source : Bosset, Pierre, « Limites de l'accommodement : le droit a-t-il tout dit? », dans *Revue Éthique publique*, Vol.8, no. 3, avril 2007, p. 2.

¹⁵⁵ Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, <https://www.cdpdj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/html/contrainte-excessive.html>, consulté le 20 octobre 2020.

À ce sujet, au niveau national, l'un des premiers événements marquants et médiatisés fut l'autorisation, en 1990, du port du turban aux membres sikhs de la Gendarmerie Royale du Canada, modifiant ainsi la réglementation en vigueur et provoquant un mouvement de contestation important au sein de la population, mais qui n'eut pas d'effets sur la décision, cette dernière étant appuyée par la charte des droits et libertés et interprétée ainsi par l'entité juridique. Ainsi, le Gouvernement canadien avait autorisé le port du turban et modifié le code vestimentaire à la Gendarmerie Royale du Canada vu que la décision entérinait une telle démarche en vertu de la politique multiculturelle fédérale et de la Charte des droits et libertés.

Au niveau provincial, c'est plutôt le foulard islamique qui fait majoritairement les manchettes depuis 1994, lorsqu'une décision rendue par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et appuyée par la Charte québécoise des droits et libertés soutient une demande d'accommodement raisonnable. À cet effet, notons que les demandes en lien avec l'éducation reçoivent un traitement particulier afin d'empêcher de brimer le choix, et le droit, de fréquenter un établissement scolaire public seulement à cause d'un item vestimentaire, et ce, même s'il affiche l'appartenance religieuse d'un élève¹⁵⁶. Autrement dit, la Commission a précisé que sauf avis contraire, le foulard islamique « traduit l'expression d'une conviction religieuse [et] ne peut être considéré comme reflétant une aliénation de la volonté de l'élève »¹⁵⁷. Ainsi, la Commission indique que les accommodements ont le devoir de respecter la nature de l'institution publique québécoise, à savoir

le respect des programmes officiels d'enseignement, le statut de la langue française en tant que langue d'enseignement de même que l'égalité des sexes [auxquels s'] ajoutent nécessairement, des

¹⁵⁶ Koussens, David, « Le port de signes religieux dans les écoles québécoises et françaises. Accommodements (dé)raisonnables ou interdiction (dé)raisonnée? », dans *Revue Globe*, 11 (1), 2008, p. 123.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 124.

considérations relatives au maintien de l'ordre, à la sécurité et à l'efficacité pédagogique¹⁵⁸.

Ainsi, « le port du foulard islamique doit en principe être considéré licite, sauf s'il s'inscrit dans un contexte de pression, de provocation ou d'incitation à la discrimination »¹⁵⁹ afin de respecter le principe d'égalité en vertu de la Charte qui s'applique à toutes les institutions publiques.

Les débats concernant la notion de société distincte du Québec ramènent donc au pouvoir le parti le plus nationaliste de la province, le Parti québécois de Jacques Parizeau, qui promet un second référendum sur le projet de souveraineté du Québec en 1995. Cette fois-ci, une très faible majorité l'emporte en défaveur du projet. Cette défaite coïncide avec une nouvelle controverse découlant de la déclaration maladroitement formulée de M. Parizeau, attribuant notamment la défaite au vote ethnique en faisant référence à l'idée que les communautés culturelles issues de l'immigration dont la langue française n'est pas acquise ou la population anglophone de la province n'avaient pas ou peu d'intérêts à voter en faveur d'un tel projet, ces derniers prêtant majoritairement allégeance au gouvernement canadien. Ce second référendum marquera donc la fin d'un cycle politique amorcé pendant la Révolution tranquille et propulsé à l'avant-scène par la naissance du Parti québécois, soit celui de la polarisation du débat entre fédéralistes et souverainistes¹⁶⁰.

Au lendemain de l'échec du référendum, des mesures sont prises au niveau fédéral afin de répondre à certaines préoccupations du Québec en matière de

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 123.

¹⁵⁹ Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Le pluralisme religieux au Québec. Un défi d'éthique sociale », document soumis à la réflexion publique, février 1995, Cat. 7.113-2.1.1.1, p. 23-26.

¹⁶⁰ Source : <https://www.actualites.uqam.ca/2020/referendum-de-1995-la-fin-dun-cycle-politique>, consulté le 20 octobre 2020.

reconnaissance comme société distincte. Ainsi, le Canada reconnaît que le Québec forme une société distincte au sein du pays et est caractérisée par la langue française, sa culture unique et sa tradition de droit civil¹⁶¹, ce qui n'empêchera pas le gouvernement fédéral de s'inquiéter face à une possible séparation de la province advenant qu'un autre référendum soit conduit. Le retrait de l'État de plusieurs champs d'action, incluant ce qui concerne la diversité culturelle et les immigrants, fut un enjeu important. Ainsi, le service d'immigration de la province qui avait, depuis les années 1970, droit de regard sur le processus de sélection fédéral, se transforme au milieu des années 1990, notamment avec la diminution des ressources octroyées au Centre d'orientation et de francisation aux immigrants (COFI) en contexte de déficit zéro qui a des impacts sévères sur la démocratie et sur l'intégration des immigrants, par exemple. Déjà en 1995, le port du voile était un sujet sur lequel le Conseil du statut de la femme s'était penché¹⁶². Au Québec, c'est le hijab d'une étudiante qui fait la manchette, résultant en la demande d'interdiction du port de signes religieux ostentatoires en milieu scolaire par le Syndicat des enseignants.

Concernant la Constitution, en décembre 1997, on assiste à la modification de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867. Cette modification a abrogé les droits et privilèges confessionnels que les catholiques et les protestants détenaient

¹⁶¹ La Déclaration de Calgary, soumise à la discussion en 1997 par tous les premiers ministres sauf celui du Québec, reconnaît le caractère unique de la société québécoise, mais en ajoutant la condition préalable suivante : toutes les provinces sont égales et recevront aussi ce qui sera accordé au Québec par l'interprétation de la clause de la société unique. Tous les parlements provinciaux ont adopté la Déclaration de Calgary, sauf l'Assemblée nationale du Québec. Source : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/referendum-du-quebec-1995>, consulté le 20 octobre 2020.

¹⁶² Le Conseil du statut de la femme avait déposé un mémoire intitulé « Réflexion sur la question du port du voile à l'école » en mars 1995. Le document, qui se voulait être un outil de réflexion sur cette « controverse » déjà établie, avait été rédigé suite au débat sur le port de signes religieux ostentatoires en milieu scolaire. Le document est disponible sur le site du Conseil du statut de la femme : <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/reflexion-sur-la-question-du-port-du-voile-a-lecole.pdf>, consulté le 20 octobre 2020.

en vertu de cette loi et a permis le remplacement, le 1er juillet 1998, des commissions scolaires confessionnelles « pour catholiques » et « pour protestants » par des commissions scolaires francophones et anglophones.

Dans la même veine, le Rapport Proulx¹⁶³ de 1999 suggère, entre autres, l'abandon du statut confessionnel des écoles ainsi que celui des cours d'enseignement religieux, ce qui résultera en une réforme importante du système scolaire dès l'année suivante (Loi 118). On assiste ainsi à une remise en question totale de la place de la religion non seulement en milieu scolaire, mais au sein de la société en général, encore présente malgré la baisse de la pratique et de l'affiliation, dans la société civile, pendant que la diversité religieuse ne cesse d'augmenter avec, entre autres, la montée de la diversité culturelle¹⁶⁴.

Pendant ce temps, certains États de l'Occident laïcisé, comme la France, repensent également la place du religieux dans la société en mettant en place de nouvelles règles concernant, par exemple, la visibilité des items vestimentaires religieux et autres symboles religieux visibles dans les institutions publiques. Ainsi, la société

¹⁶³ Dans la seconde moitié des années 1990 est réalisée une étude sur la place de la religion dans les écoles de la province, « Laïcité et religions : perspective nouvelle pour l'école québécoise : rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école », aussi appelé Rapport Proulx. Cette étude déposée en mars 1999 est dirigée par un professeur de l'Université de Montréal, Jean-Pierre Proulx, pour qui il n'est pas question de sortir la religion des écoles, mais de réaménager sa place dans une nouvelle perspective, qui est celle de la laïcité. Le rapport soumettait plusieurs recommandations, dont celles d'abandonner le statut confessionnel des écoles et de revoir entièrement la formule de l'époque en matière d'enseignement religieux en se basant notamment sur son caractère culturel plutôt que spirituel. Le rapport complet est disponible sur le site de l'Assemblée Nationale : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-histoire-de-l-education-au-quebec-les-grands-textes-politiques-et-legislatifs/150-les-annees-1990#fragment578>, consulté le 2 juillet 2020.

¹⁶⁴ Statistiquement, on peut voir que la proportion de catholiques est toujours largement majoritaire au Québec, même si elle passe de 89% à 83% entre 1961 et 2001. Aussi, c'est dans les années 1990 que l'on enregistre les plus bas taux de participation aux services religieux catholiques. Ce qui fait que les dernières décennies du 20^e siècle soient uniques est cependant le fait que pendant qu'on observe cette baisse, il y a notamment l'apparition de la catégorie « sans religion » au recensement de 1971 et que le nombre de gens appartenant à une religion non-chrétienne ne cesse d'augmenter. Cette hausse au niveau des autres religions concorde également avec la hausse du nombre d'immigrants dans la province. Source : Clark, Warren, *Religion : Évolution de la pratique religieuse au Canada*, disponible sur le site de Statistiques Canada : <https://www.statcan.gc.ca/sites/default/files/6493-fra.pdf>, consulté le 2 juillet 2020.

québécoise se retrouve confrontée à l'enjeu du pluralisme culturel croissant, car il concerne aussi bien la différenciation entre francophones et anglophones, la hausse constante de la venue de migrants que la diversification des origines et remet ainsi en question les structures sociales connues jusqu'alors¹⁶⁵.

Nous voyons ainsi que la polarisation de la question de la langue française, de l'individualisation en contexte de mondialisation et du passage de la religion au domaine culturel sont des éléments clés durant cette période. Or, ces sujets ont fait l'objet de plusieurs études portant sur la même période, mais c'est au tournant des années 2000 que les recherches portant sur les régimes de laïcité ou sur les relations entre État et religions ont augmenté de manière exponentielle. Plus précisément, depuis les attaques du 11 septembre 2001 sur le *World Trade Center* de New York revendiquées ensuite par le groupe État islamique, les questions entourant les discriminations basées sur la croyance religieuse et la reconnaissance ou l'interdiction des manifestations religieuses dans l'espace public sont constantes, surtout pour ce qui est des groupes dont la visibilité est évidente. À cet effet, les États étant sortis de la religion, comme le Québec et la France, semble être les plus touchés à cause des contradictions auxquelles ils doivent faire face en matière de gestion de ces questions et à cause de l'importante proportion de citoyens non-chrétiens sur leur territoire. Depuis, force est de constater que la notion de laïcité mobilise directement des conceptions normatives de la citoyenneté : républicaine pour la France, interculturelle pour le Québec¹⁶⁶. Ainsi, la focalisation sur les signes religieux ostentatoires a explosé, causant une forme de profilage envers les groupes religieux et soulevant de nouvelles questions et des inquiétudes face à l'identité nationale¹⁶⁷, par exemple.

¹⁶⁵ Laniel, Jean-François, « La laïcité québécoise est-elle achevée? », dans Meunier, E.-Martin, *op. cit.*, p. 423-424.

¹⁶⁶ Milot, Micheline, « Dualisme des conceptions de la laïcité au Québec et en France », dans *The Toqueville Review/La revue Toqueville*, Vol. 34, No.1, Janvier 2013, p. 18.

¹⁶⁷ *Ibid.*

2.3 Les années 1970-2001 face à la théorie de Marcel Gauchet

Nous avons vu que bien que le processus de sortie de la religion se soit surtout concrétisé dans la décennie 1960, la période 1970-2001 présente une société québécoise toujours marquée par le catholicisme au niveau de certaines mœurs et de l'héritage, preuve que le processus de sortie de la religion se poursuit encore. Pourtant, tel que Gauchet l'avait annoncé, c'est bien la fin du religieux comme phénomène de structuration de la vie en général au sein de la société québécoise! En effet, autrefois référentiel et primordial chez les Québécois, le catholicisme devient, après sa séparation progressive d'avec l'État, un élément personnel relevant du privé plutôt qu'une norme sociale, même si sa dimension culturelle dans la structuration de l'imaginaire collectif demeure présente. On le voit dans les données en lien avec la pratique religieuse et les habitudes de vie, mais aussi au niveau des changements importants des mœurs et des valeurs véhiculées non seulement par les citoyens, mais également par le gouvernement lui-même. La société québécoise s'est alors édifiée sur de nouvelles références séculières menant à une accélération du processus de laïcisation et le rapport au catholicisme en aurait été transformé¹⁶⁸. Ainsi, de 1970 à 2001, les Québécois ont progressivement converti le catholicisme en une religion culturelle, c'est-à-dire en une religion indifférente aux normes ecclésiales, sans référence communautaire concrète, voire sans Église. Toutefois, elle continuait tout de même d'intégrer la personnalité des citoyens québécois dans une référence commune qui, bien qu'elle soit éloignée des

¹⁶⁸ Meunier, É.-Martin, « Catholicisme et laïcité dans le Québec contemporain », dans *Recherches Sociographiques*, Vol.52, No.3, Septembre-Décembre 2011, p. 673.

normes et des contraintes de la vie quotidienne, restait disponible en cas de besoin¹⁶⁹.

Suite à l'enclenchement du processus de sortie de la religion, on peut voir que tout comme chez Gauchet, il y a un creusement de plus en plus important de la séparation entre la société, qui devient de plus en plus individualiste et consciente de ses propres particularités, et l'État qui tente, quant à lui, d'augmenter son niveau de prise en charge de cette société après la transformation du rôle du religieux dans le mode de vie¹⁷⁰. En effet, la conscience sociale individuelle devient de plus en plus autonome et remplit à mesure le vide laissé par la diminution de la présence du religieux. L'émergence de l'individu de droit tel que décrite par Gauchet fait passer, suite à la sortie de la religion, l'individu au cœur de l'être ensemble, lui attribuant une nouvelle légitimité et une autonomie afin qu'il s'identifie lui-même comme fondement de la vie collective¹⁷¹.

Au début de la période étudiée pour ce chapitre, nous avons pu voir la montée du rôle de l'État, amenant plusieurs changements et adaptations au niveau des valeurs, par exemple, en plus de sa modernisation. La tradition, la communauté et les valeurs à caractère religieux laissent peu à peu la place à la conscience citoyenne, faisant de chaque personne un membre à part entière pouvant provoquer des changements dans la société moderne dont il fait partie. Lorsque Gauchet propose l'idée d'une nouvelle société des individus où chacun est reconnu par des chartes garantant des droits individuels et collectifs et dont nous avons parlé dans la présentation de sa théorisation, nous voyons que le concept est pertinent dans le cas du Québec. Par exemple, nous avons vu qu'il y a effectivement une poussée de la mentalité individualiste durant la période étudiée avec, notamment, la montée

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 675.

¹⁷⁰ Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 90.

¹⁷¹ Breugh, Martin, *op. cit.*, p. 173–180.

importante du nationalisme et de la question identitaire québécoise non seulement face au reste du Canada, mais aussi face à la population issue de la nouvelle immigration. Ces éléments ont aussi contribué à la difficulté de l'État dans la gestion et le support aux citoyens en tant qu'individus, comme dans les questions entourant la notion d'accommodement, plutôt qu'en tant qu'un tout uniforme et homogène.

Ce phénomène nous amène à l'idée de démocratie des fondements chez Gauchet, où l'État, mais aussi le citoyen, cherche à définir sa place dans l'ensemble social. Ainsi, la dégradation symbolique de l'État met en cause son autorité sur cette société civile qui comptait sur lui pour le guider. Pensons notamment à l'octroi d'accommodements raisonnables qui débute au cours de cette partie de notre travail et qui a eu plusieurs effets négatifs au sein de la population d'ascendance canadienne-française, comme pour ce qui est de l'image du gouvernement sensé la représenter, et qui envenime ainsi les contentieux qu'ils s'efforcent pourtant de désamorcer. Ainsi, chez Gauchet, la primauté politique des droits humains est en lien avec une certaine éclipse de la politique, au sens où cette dernière perd de sa capacité mobilisatrice du tout et provoque un sentiment d'impuissance collective face à l'avenir, créant un vide politique¹⁷². Ce sont donc ces droits et libertés qui viendront occuper ce vide et redonner un sens au mouvement collectif.

Nous voyons donc également que ce modèle d'État moderne en processus de sortie de la religion a aussi ses limites en termes de gestion et d'efficacité. Avec la modernisation de plus en plus importante vient aussi la mondialisation qui ouvre davantage le Québec sur le reste de la planète et qui sensibilise les Québécois aux droits humains, entre autres, modifiant ainsi le rapport entre l'État et ses citoyens et nous renvoyant encore vers l'une des idées centrales de Gauchet. La pluralisation

¹⁷² Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 348.

du paysage religieux, entre autres, de la province suite aux vagues migratoires de populations provenant d'aires culturelles aux traditions et croyances diverses a également fait en sorte de complexifier la manière dont l'État peut garantir les valeurs et les services offerts à tous¹⁷³, ce qui a pu être vu à partir des années 1980 avec l'évolution de la philosophie entourant la notion d'accommodement. Dans cet ordre d'idées, l'État cherche à établir un traitement égalitaire entre les citoyens de diverses cultures, jusque dans une certaine mesure juridique et idéologique.

Ce contexte individualiste donnera lieu à de nouvelles revendications populaires, que ce soit en lien avec la politique étatique, les services sociaux ou les conditions de travail, par exemple. On verra, entre autres, la publication d'ouvrages portant sur l'intégration en milieu scolaire en lien avec la langue, par exemple, ou les besoins d'aménagement afin de favoriser l'ouverture à la diversité. Pensons notamment aux débats mentionnés plus haut concernant les différences et les reconnaissances accordées en lien avec la liberté de conscience, par exemple. Également parmi les difficultés québécoises, il ne faut pas oublier la question de la langue française qui a pris une place importante dans le portrait dressé dans la seconde partie de notre travail. Cette question a su engendrer de nombreux conflits, chose que la France de Gauchet n'a pas eu à vivre à cause de l'absence de la notion de minorité linguistique au sein du pays et d'une dynamique souvent conflictuelle découlant du caractère distinct de cette minorité culturelle au sein d'une monarchie constitutionnelle de type confédératif. On assiste ainsi progressivement à la montée en importance des libertés et droits fondamentaux, avec des revendications fondées sur le droit et des processus judiciaires confrontant les décisions prises par le politique ou respectant la volonté populaire. Encore une fois, il est clair que les enjeux québécois et français en matière de droits et libertés sont similaires, mais la manière dont les deux parties les gèrent est devenue totalement différente. Par

¹⁷³ Meunier, É.-Martin, *loc. cit.*, p. 676.

exemple, en ce qui concerne le port du foulard islamique dans les établissements scolaires, nous avons vu que jusqu'en 2003, les solutions adoptées par les deux gouvernements étaient similaires. Cependant, elles se fondent sur deux raisonnements complètement différents. Pendant qu'en 1989, la France autorise le port du foulard au nom des libertés de conscience et d'expression, pourvu qu'il ne soit pas susceptible de troubler l'ordre public et respecte les principes républicains de l'école, le Québec demande que ce soit plutôt l'établissement scolaire qui ait l'obligation d'accommoder son règlement à la situation, pourvu que l'accommodement ne lui entraîne pas de contrainte excessive, en vertu des libertés de conscience et de religion ainsi que des droits à l'égalité et à l'instruction publique¹⁷⁴.

C'est donc avec ces nombreux bouleversements qu'au Québec, le modèle politique, social et juridique se retrouve devant de nouvelles réalités forçant certains questionnements et remaniements, mais aussi dans tout l'Occident. Non seulement faut-il réapprendre à gérer l'espace public dans la diversité, mais aussi à savoir prendre sa place dans la mondialisation, et ce, autant en tant que province que chacun en tant qu'individu.

La redéfinition de la modernité implique donc aussi que certaines évolutions tournent à l'extrême, comme pour ce qui est des fondamentalismes religieux, par exemple. À une ère où l'on peut être différemment croyant ou sans religion, certains groupes se tournent vers des moyens radicaux pour faire valoir leurs griefs ou leurs opinions en contestant l'humanisme séculier et en refusant tout vivre-ensemble. C'est ainsi que notre troisième chapitre se concentrera sur le Québec de 2001 à aujourd'hui avec la nouvelle configuration des rapports entre État, religion et société depuis les événements du 11 septembre 2001.

¹⁷⁴ Koussens, David, *loc. cit.*, p. 124.

CHAPITRE 3

Le réenchantement du monde (2001-2019) : quand la religion prend le dessus dans l'affirmation identitaire

Dans le cadre de ce troisième et dernier chapitre de notre travail, nous verrons que suite au détachement de la religion en tant que mode organisationnel de la vie collective et individuelle, puis à la montée et au déclin de l'importance du rôle de l'État comme remplaçant, la religion a repris une place importante dans la vie occidentale, sans pour autant que son rôle soit le même qu'avant les premiers balbutiements de la sécularisation.

En effet, depuis les deux dernières décennies en Occident, la religion semble avoir resurgi non pas comme modèle de vie tel qu'observé avant que le processus de sortie de la religion soit enclenché, mais bien comme un élément décisif de l'identité individuelle face à la diversité culturelle. Ces nouvelles réalités font en sorte que la religion est de plus en plus présente dans divers débats, mais aussi dans l'espace public. Dans ce contexte, il se peut que la dimension religieuse soit instrumentalisée à des fins personnelles ou partisans, par exemple, et cette idée peut bien entendu servir à des fins positives ou négatives, selon le cas. On pourrait donc voir des groupes se retrouver pacifiquement afin de se définir en lien avec la religion, pendant que d'autres se serviront de la religion pour engendrer des conflits à l'échelle mondiale, par exemple.

Face à ce phénomène, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont ajouté une nouvelle dimension : elles ont entaché la perception du public, surtout occidental, à l'égard de la religion¹⁷⁵, surtout pour les musulmans, mais aussi pour d'autres groupes dont les pratiques ou vêtements traduisent leur appartenance religieuse. Ainsi, depuis ces événements, plusieurs groupes religieux se trouvent stigmatisés, voire rassemblés dans une même sphère globalisante où la population occidentale va jusqu'à les percevoir comme des ennemis. Selon des spécialistes tel que Guillaume Lamy, ce serait

par la croissance de la présence du voile musulman liée à l'augmentation démographique des citoyens de cette religion au Québec et par les effets d'un contexte post-11-septembre que le débat sur la laïcité s'est rouvert en étant investi de nouveaux arguments¹⁷⁶.

Ce nouveau débat sur la sortie de la religion ne constitue donc pas une répétition des événements entourant la Révolution tranquille, mais bien une nouvelle interprétation d'un même sujet dans un contexte totalement différent.

Nous voyons donc que la religion subit plusieurs transformations importantes directement liées à la sortie de la religion de la plupart des États occidentaux, ce qui pousse, depuis les dernières décennies, à réfléchir sur ces transformations, mais également au nouveau rapport entre religion et violence dans le cadre de la question de l'identité¹⁷⁷. Bien que « fondamentalisme » soit le terme employé par Gauchet dans le cadre de ses travaux, notons que nous ne verrons qu'assez peu cette notion

¹⁷⁵ Le professeur Arvind Sharma, titulaire de la Chaire Birks en religion comparée de la Faculté d'études religieuses de l'Université McGill, s'est prononcé sur le sujet dans le cadre du congrès international *Les religions du monde après le 11 septembre* ayant eu lieu du 11 au 15 septembre 2013 au Palais des Congrès de Montréal. Selon Dr Sharma, « l'extrémisme religieux creuse une division entre les mondes séculiers et religieux ainsi qu'entre les diverses religions elles-mêmes. Discuter des droits de la personne et de la foi peut être un antidote efficace contre la croissance de l'extrémisme religieux ».

¹⁷⁶ Guillaume Lamy, *op. cit.*, p. 47.

¹⁷⁷ Herr, Edouard, « Identités, religions et politique », dans la revue *Projet*, No.281, 2004, p. 22.

pour la situation québécoise vu la nature du débat portant sur l'aménagement de la question religieuse dans les institutions plutôt que sur ses expressions.

Dans le présent chapitre, nous étudierons premièrement la théorie de Gauchet exprimée principalement dans l'ouvrage *La religion dans la démocratie* (2015) afin de voir comment il perçoit cette nouvelle étape de la laïcité. Nous pouvons également retracer le même sujet dans un autre ouvrage de Gauchet, *Le religieux après la religion* (2007), écrit en collaboration avec Luc Ferry, autre figure française importante en matière de philosophie et de sciences politiques. Entre autres, nous verrons dans ces œuvres que pendant que la sortie de la religion se poursuit encore, nous sommes à l'époque d'un nouveau paradoxe où l'État doit se redéfinir et reconsidérer la place des religions en son sein malgré sa volonté de couper les ponts avec elles depuis déjà plus d'un siècle. Ce bouleversement aura donc bien entendu des répercussions importantes dans l'État lui-même, mais également au sein de la population. Ce survol de la pensée de Gauchet nous permettra de nous orienter afin de voir comment ce phénomène est perceptible au Québec et quelles sont les nouvelles réalités vécues à la fois par l'État et ses citoyens. Finalement, nous pourrons placer la théorie de Gauchet en contrepoint de la situation québécoise pour en faire ressortir les différences, mais surtout les similitudes.

Les éléments de réponse à ces questions nous permettront de tracer un portrait plus clair de la situation actuelle au Québec en matière de renouveau religieux et de quête identitaire.

3.1 Le monde réenchanté de Marcel Gauchet

Le concept de renouveau religieux est présent principalement dans l'œuvre de Gauchet, *La religion dans la démocratie* (2015). Cependant, nous pouvons voir cette théorisation dans d'autres ouvrages qui sont soit écrits en collaboration avec Gauchet, comme *Le religieux après la religion* (2007), ou qui ont pour objet les travaux de Gauchet et sont écrits par des chercheurs, tels que *Religion, modernité et démocratie : En dialogue avec Marcel Gauchet* (2008), *Un monde désenchanté? Débat avec Marcel Gauchet* (1988) et *Religions et sociétés : Après le désenchantement du monde* (1999). Pour cette section, nous tenterons de nous en tenir seulement aux écrits de Gauchet lui-même.

Gauchet indique que vers la fin du 20^e siècle, la population française, sans s'en rendre compte, aurait été soustraite à la force d'attraction qui continuait à la tenir dans l'orbite du divin et que depuis, nul ne peut plus se concevoir, comme citoyen, commandé par l'au-delà¹⁷⁸. Mais au-delà du changement dans le rapport entre État et croyance observé au fil du temps, il y aurait eu une métamorphose enclenchée au niveau social et politique.

Ce que la période étudiée ici a de saisissant, selon Gauchet, c'est que la sortie de la religion, toujours en cours, coexiste maintenant avec la réinvention de la religion¹⁷⁹. D'un côté, il y aurait un effort de la part de l'Homme pour découvrir, ou redécouvrir, son historicité afin de prendre conscience de lui-même, alors que de l'autre, la résurgence de la figure religieuse fait en sorte que l'Homme cherche à

¹⁷⁸ Gauchet, Marcel, *La religion dans la démocratie*, Paris : Éditions Gallimard, 1998, p. 11.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 26.

résoudre les contradictions en lien avec cette histoire¹⁸⁰. La laïcité traditionnellement comprise se retrouve ébranlée, entraînée dans un mouvement de redéfinition de ses repères et donc, remettant les religions en avant-plan justement à cause de leur recul¹⁸¹. Or, le religieux, depuis qu'il s'enfuit, ne cesse pas de revenir. Il pointe une réalité indiscutable; depuis le 18^e siècle en France, et le siècle dernier au Québec, le processus de dé-christianisation est à l'œuvre de manière ouverte au sein des sociétés occidentales concernées où il se produit des reconquêtes et des réaffirmations de l'esprit de foi. Il ne s'agit pas d'un mouvement linéaire, mais plutôt « d'une tendance d'ensemble au retrait du religieux, mais scandée par des retournements conjoncturels, d'ampleur considérable »¹⁸². Il n'y aurait donc pas, toujours selon Gauchet, de « dépérissement de l'emprise du religieux sans récurrences offensives du religieux à intervalles réguliers »¹⁸³.

Le problème de la laïcité aurait donc été propulsé au premier plan, dans les dernières années, à cause de cet affaiblissement continu du religieux observé en Europe, mais aussi ailleurs en Occident, avec une vague sociale-historique d'orientation opposée en périphérie. Autrement dit, pendant que l'Europe se sépare de la religion en tant que modèle d'organisation de la vie en général, une grande partie des nations se trouvant autour du territoire européen sont plongées dans un mode de vie conduit par la religion. À ce propos, Gauchet donne comme exemple l'effervescence fondamentaliste observée, par exemple, en terre islamique ou dans certains pays du Tiers-monde, afin de démontrer que le phénomène nous parvient de l'extérieur même s'il nous touche directement par les nombreux ressortissants vivant en sol occidental¹⁸⁴. Il n'attribue donc pas ce phénomène à une religion en particulier, mais bien aux fondamentalismes eux-mêmes, qu'ils soient chez les

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 36.

¹⁸² Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 96.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 38.

Pentecôtistes caribéens, les Évangélistes américains, au niveau de l'Islam, voir même chez certains catholiques intransigeants et traditionnalistes et/ou conservateurs.

Ces « retours du religieux » ne marqueraient donc pas un retour à la religion, dans le sens où ils ne nous ramènent pas à la structuration religieuse de l'établissement humain. Ils peuvent plutôt être associés à une adaptation de la croyance aux conditions modernes de la vie sociale et personnelle afin de jouer un rôle précis : celui de faire retrouver à l'Homme une tradition perdue¹⁸⁵. Ce phénomène serait d'autant plus ressenti au sein d'États laïcs ou sécularisés, ces derniers étant en quête d'identité, leur permettant d'identifier clairement l'« ennemi »¹⁸⁶. S'en suivent évidemment une recomposition des rapports entre public et privé ou de la notion de laïcité elle-même au sein de l'État. Ce dernier se doit également de respecter la liberté de conscience tant qu'elle ne met pas en péril le droit commun ou l'autorité civile, concept nouveau venu de la montée en importance des Droits de l'Homme dont nous avons parlé au chapitre précédent.

Ainsi, c'est dans ce contexte que Gauchet attribue la naissance d'une démocratie libérale qui marie la reconnaissance de la pluralité sociale et de l'autonomie citoyenne, mais qui demande à ce que les croyances individuelles soient réservées au domaine privé.

Cependant, d'autres avenues sont aussi possibles pour l'État ayant enclenché un processus de séparation d'avec la religion. Par exemple, une hostilité radicale envers la religion avec une volonté de la supplanter définitivement conduirait à une renonciation de l'histoire par un État se disant entièrement maître de lui-même que Gauchet reconnaît comme étant une théocratie renaissant en idéocratie¹⁸⁷. Gauchet

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Gauchet, Marcel, *op. cit.*, p. 80.

parle aussi d'une culture de division et de contradiction où l'on préfère le problème à la solution et où l'individualisme est bien ancré¹⁸⁸.

Nous serions donc arrivés à l'ère du parachèvement libéral de la phase de séparation entre État et religion¹⁸⁹. L'Église catholique ayant fait le deuil de son hégémonie d'autrefois et l'État ayant renoncé à se poser en alternative à la religion, l'aboutissement cacherait en réalité un recommencement pour Marcel Gauchet, dans le sens où l'avenir à produire exige la ressaisie du passé dans toute sa profondeur¹⁹⁰. C'est pourquoi la perte soudaine et irréversible de mémoire religieuse des sociétés occidentales semble improbable pour Gauchet. Selon lui, il n'y aurait pas non plus de dépérissement du religieux sans récurrences offensives de ce dernier à intervalles soutenus¹⁹¹. À ce sujet, Gauchet est d'avis que les États en processus de sortie de la religion ont été naïfs de croire que la modernisation pourrait s'opérer en douceur, à la fois culturellement et socialement, car nombre de croyances et de traditions semblent être non adaptées à la constante modernisation occidentale et à la mondialisation¹⁹².

Il demeure important de réitérer qu'il ne faut pas conclure à un retour du religieux au sens strict du terme, car l'intensification de la croyance telle que nous la voyons à notre époque n'est pas le remodelage de l'espace humain selon les anciens patrons sacraux¹⁹³. Par exemple, le religieux en tant que vecteur d'identité ainsi que le religieux comme instrument politique indirect sont en fait des liens qui permettent de les identifier et font apparaître, sous couvert de religion, autre chose que la religion au sens vrai et profond du terme¹⁹⁴.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 81.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 98.

¹⁹⁰ Colin, P. et O. Mongin (dir.), *op. cit.*, p. 89.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 96.

¹⁹² *Ibid.*, p. 97.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 96.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 96-97.

Si aujourd'hui, nous nous trouvons à une époque où la sortie de la religion doit être revue, c'est parce qu'il y a eu visiblement apparition d'une religion qui n'entre pas dans la grille de lecture profondément catholique sur laquelle s'était basée cette sortie de la religion. On voit alors reparaître des questions qui relèvent de la différence culturelle et civilisationnelle qui ne peuvent être placées sous le même terme de « religion » que ce qui est familier dans un milieu christiano-occidental. Pour Gauchet, il faut donc étendre ce concept de religion afin qu'il puisse être appliqué à tout ce qui le concerne et ne pas présumer de manière dogmatique ce que nous savons de la religion versus les autres traditions. La religion devient alors un concept politique rendant difficile d'aborder des sujets déjà polarisants dans bien des cas et donc, de la traiter. À cet effet, Gauchet donne comme exemple le cas de l'Islam en sol occidental : il serait impensable de fabriquer un Islam sur le modèle catholique avec lequel il serait possible de transiger en matière de relation entre État et religion, d'où la difficulté des croyances traditionnelles étrangères à s'adapter à la sortie de la religion et, par conséquent, à la démocratie telle que nous la connaissons.

Nous en sommes donc à une époque de réactivité, de réaffirmation d'une identité dite religieuse, mais qui se trouve à être, du côté catho-laïque, une identité basée sur l'héritage, l'histoire, la tradition face au défi lancé par l'appropriation des instruments de la modernité¹⁹⁵. Pourtant, du côté des autres traditions non chrétiennes, il y a également réactivité et réaffirmation, mais plutôt en tant qu'élément identitaire central définissant autant la vie personnelle que le milieu politique et social. Dans le même ordre d'idées, c'est cette même volonté de retour à un idéal originel qui a souvent joué un rôle de renouvellement dans l'histoire!

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 97.

En somme, les travaux de Gauchet indiquent que nous vivons à un moment de réaffirmation générale des identités et de leurs particularités dont l'aspect religieux serait un mode de régulation et on cherche à éviter, à travers la religion, que les différences ne s'effacent. Ainsi, la revendication à caractère religieux, dans un contexte de charte des droits et libertés de la personne, devient un instrument politique indirect, car elle permet de ne pas se situer sur le terrain de l'« adversaire », tout en affirmant des valeurs qu'il ne peut entièrement renier¹⁹⁶.

3.2 11 septembre 2001 : Changement de cap religieux

Pendant que la diversité culturelle ne cessait de s'amplifier dans la province et que l'État se questionnait sur la manière de gérer ce pluralisme grandissant sans prendre parti survint un événement dont tous peuvent encore se souvenir : les attaques du 11 septembre 2001 sur le *World Trade Center* de New York. Ces attaques ont non seulement marqué un point tournant dans la vie politique internationale, mais ont aussi contribué à instaurer un climat de suspicion partout en Occident, incluant le Québec. En effet, la possibilité de la présence d'un ennemi invisible pouvant se trouver sur notre territoire a eu pour effet de stigmatiser une partie de la population immigrante, en particulier les musulmans. Certains iront même jusqu'à dire que suite à ces événements, on pourrait voir réapparaître des affrontements géopolitiques où la religion tiendra une place décisive¹⁹⁷.

Du point de vue politique, les conséquences se sont fait ressentir jusqu'ici : partout au pays, on a instauré un état dit d'exception permanent depuis cette date qui a

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 99.

¹⁹⁷ Houziaux, Alain (dir.), *Le renouveau religieux : De la quête de soi au fanatisme*, Clamecy : Éditions In Press, 2002, p. 7.

résulté en la mise en place de diverses mesures particulières, comme l'adoption de la Loi C-36¹⁹⁸, une plus grande importance accordée à l'effort de guerre plutôt qu'aux institutions internationales, une surveillance accrue de l'espace public et des communications, etc. Un enjeu auparavant presque inexistant est donc devenu l'un des thèmes les plus importants au niveau politique, mais également au niveau social. La participation du Canada aux combats en Afghanistan, afin d'appuyer son voisin du Sud dans sa lutte au terrorisme, a aussi contribué à identifier le pays comme cible potentielle pour des groupes radicalisés.

Dans la foulée des événements s'opère également une vaste opération de surveillance en arrimage avec la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés qui visait à repérer les individus susceptibles d'appartenir à des groupes représentant un danger pour la sécurité intérieure du pays. Ces mesures ont bien entendu eu un effet stigmatisant auprès de la population immigrante, en particulier chez les musulmans. La diversité ethnique et culturelle, qui occupe une place importante et grandissante dans la province depuis la fin des années 1960, semble alors prendre une nouvelle signification non seulement à cause des événements mentionnés plus haut, mais également à cause de groupes ayant des besoins particuliers, ce à quoi les Québécois d'ascendance canadienne-française doivent faire face en redéfinissant leurs attitudes face aux citoyens d'autres origines¹⁹⁹.

La question de la place de la religion dans l'espace public devient de plus en plus importante et récurrente au Québec, surtout depuis l'année 2002²⁰⁰, notamment à

¹⁹⁸ La loi C-36, adoptée le 24 décembre 2001, est une loi fédérale qui modifie le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, etc., qui édicte des mesures afin de combattre le terrorisme. Source : Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, *L'effet 11 septembre : 15 ans après*, Québec : Éditions Septentrion, 2016, p. 153.

¹⁹⁹ Rimok, Patricia et Jedwab, Jack, « Diversité canadienne : Spécial Québec », *Conseil des relations interculturelles du Québec*, Vol.8 :1, Hiver 2010, p. 12.

²⁰⁰ En 2002, un étudiant de confession sikhe se rend à son école primaire avec son kirpan, petit poignard symbolique du groupe religieux, amplifiant alors le débat sur la place du religieux au Québec.

cause des défis posés par la gestion du pluralisme religieux grandissant. Pendant que les débats portant sur le port de signes religieux en milieu scolaire se multiplient depuis les années 1990, ils renvoient surtout à la question fondamentale sur l'intégration des religions dites minoritaires et la mise en œuvre de la neutralité par l'État²⁰¹.

Prenons ici quelques exemples de débats qui ont su engendrer des discussions importantes, autant au niveau social que politique, tant ils avaient des conséquences éthiques cruciales. Premièrement, le débat sur le port du foulard islamique dans les écoles a permis non seulement de révéler les modes de déploiement de la séparation de l'Église et de l'État²⁰², mais aussi de voir la différence entre la gestion de cette question entre le modèle français et celui du Québec²⁰³. C'est à partir de 2004 qu'au Québec, en réponse à la rigidité du modèle français, le droit canadien tentera d'éliminer tout type de discrimination en appliquant la règle de neutralité du système et des institutions publiques et ainsi éviter la stigmatisation de groupes minoritaires, tels que les musulmans. Pourtant, le débat public fut animé ici par des arguments penchant directement vers le modèle républicain à la française, en passant par la laïcité des institutions publiques jusqu'à la signification rétrograde et contraire aux valeurs occidentales du foulard pour les femmes²⁰⁴. À l'inverse, l'argumentaire des opposants à l'adoption d'une loi à la française se sont repliés sur l'importance de la diversité et du respect de la liberté de religion. Ainsi, afin de respecter la Charte québécoise des droits et libertés, la Commission des droits de la

²⁰¹ Koussens, David, *loc. cit.*, p. 115

²⁰² *Ibid.*, p. 118.

²⁰³ Tel que mentionné par David Koussens (2008), « [si] le port du foulard islamique en particulier a d'abord été autorisé dans les établissements scolaires français et québécois, les fondements juridiques présidant à cette autorisation sont différents et s'inscrivent déjà dans des principes de philosophie politique propres aux choix politiques de régulation du pluralisme qui ont été faits en France et au Canada. ».

²⁰⁴ Helly, Denise, « Médias écrits franco-québécois et port du foulard islamique, 2003-2004 », Novembre 2007 : <http://www.metropolis.inrs.ca/medias/FicheVolet5HELLY32.pdf>, consulté le 7 décembre 2020.

personne et de la jeunesse statuait que les institutions publiques et mêmes privées avaient une obligation d'accommodement envers les usagers aux besoins religieux particuliers.

Toujours en lien avec l'éducation, notons l'importance des débats concernant la place des cours d'enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires. Bien que les échanges à ce sujet aient pris forme au milieu des années 1990 avec la Commission des états généraux sur l'éducation²⁰⁵ jusqu'au Rapport Proulx de 1999 que nous avons mentionné dans le chapitre précédant, c'est en 2006 que se confirme l'avenir de cet enseignement dans la province. En effet, le gouvernement provincial reçoit alors un rapport intitulé « La laïcité scolaire au Québec : Un nécessaire changement de culture institutionnelle » qui fait état de nombreuses problématiques et pour lesquelles les solutions passeraient par le respect de la liberté de religion des élèves et l'obligation pour l'État d'afficher sa neutralité dans les institutions. Dans le cadre de ce rapport, la question de l'identité revient à de nombreuses reprises et on y mentionne qu'une portion de la population québécoise aurait le sentiment que « les droits de la majorité catholique risquent d'être bafoués et que l'héritage religieux du Québec sera dilapidé au profit de la prise en compte des minorités »²⁰⁶. Nous voyons donc que la question de l'héritage et du patrimoine religieux du Québec revient dans les débats depuis plusieurs années. À cet effet, toujours en 2004, avait eu lieu la Commission de la culture sur l'avenir du

²⁰⁵ « À la majorité, les membres de la Commission des États généraux sur l'éducation (1995-1996) préconisent la déconfectionnalisation complète du système scolaire à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire. Ce faisant, ils endossent ce que la Centrale de l'enseignement du Québec prônait déjà et répondent aux attentes maintes fois réitérées de nombre d'intellectuels, d'éditorialistes et du Mouvement laïque québécois, ce dernier étant très impliqué dans le débat. Cette recommandation crée une dissension au sein du personnel scolaire et indispose la majorité catholique de même que la minorité franco-protestante. Puisqu'il ne s'agit que de recommandations, les prises de position s'affirment et le débat s'anime, chacun tentant d'influencer les décisions politiques à venir. », dans http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/organismes/CAR_Avis_LaiciteScolaire.pdf, consulté le 2 décembre 2020.

²⁰⁶ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/organismes/CAR_Avis_LaiciteScolaire.pdf, p. 17, consulté le 2 décembre 2020.

patrimoine religieux au Québec qui avait fait état du réel attachement de la population québécoise à « son patrimoine religieux et une préoccupation que partagent à la fois la communauté des croyants et les personnes qui ont à cœur le patrimoine du Québec »²⁰⁷. Ainsi, on confirme que la patrimonialisation du religieux servirait autant à affirmer le caractère séculier du Québec contemporain qu'à établir l'importance de la dimension culturelle des Québécois d'origine canadienne-française²⁰⁸. Ces débats ont pour effet, non seulement de diviser la société en fonction de divers clivages idéologiques, mais aussi d'amener à l'ordre du jour un sujet très sensible au sein d'un État sensé être neutre au sujet du religieux afin de suivre l'exemple de son homologue fédéral.

C'est alors qu'à la fin de l'année 2006, avec certaines demandes d'accommodements²⁰⁹ de la part des membres de groupes religieux ou non, on met sur pied, dans un contexte de crise qui concernait surtout une série de demandes ou d'événements assez isolés, la Commission Bouchard-Taylor, aussi connue sous le nom officiel de « Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles »²¹⁰, visant à repenser le religieux en lien avec les demandes d'accommodements raisonnables.

²⁰⁷ Le rapport de la Commission de la culture, publié en juin 2006, a été intitulé « *Croire au patrimoine religieux* ». Dans celui-ci, la Commission n'en appelait pas à croire au religieux, mais à ce que les Québécois « croient » au patrimoine, à la culture, dans http://www.ipir.ulaval.ca/pdf/2006_Croire-au-patrimoine-religieux_Commission-Culture.pdf, p. 7, consulté le 2 décembre 2020.

²⁰⁸ Zubrzycki, Geneviève, *loc. cit.*, p. 320.

²⁰⁹ Pensons notamment à la demande de la communauté juive hassidique de Montréal d'installer des vitres givrées dans un YMCA, etc. À ce sujet : https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=68882

²¹⁰ La pratique des accommodements raisonnables est une notion provenant de la Cour suprême du Canada (1985) qui interdit toute discrimination fondée sur la religion ou la croyance et contraint toutes les parties d'accommoder, à un certain point, les pratiques et croyances de tous les citoyens du Canada. Source : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-charte-des-valeurs-quebecoises>, consulté le 1^{er} décembre 2019.

Dans le cadre de cette commission, ayant pris forme à la demande du gouvernement provincial suite à de nombreuses consultations publiques, on produit un rapport où l'on fait le point sur les différents principes juridiques applicables en matière de gestion du pluralisme religieux²¹¹. Ce qui en ressort touche également plusieurs points visant à faire avancer la réflexion collective : les manques à combler face à cet enjeu au sein du système juridique²¹², la neutralité religieuse de l'État, les critères d'application des accommodements, etc²¹³.

C'est justement dans le cadre de cette commission que la notion de laïcité, toujours non définie clairement et officiellement dans la jurisprudence de la province, gagne une popularité soudaine, car on l'attribue désormais socialement comme constituant une valeur culturelle du Québec²¹⁴. La doctrine de l'accommodement étant utilisable afin d'enrayer toute forme de discrimination d'ordres divers, nous constatons qu'au Québec, les débats sont les plus vifs lorsqu'ils mettent en scène des revendications religieuses. Or, dans une situation de vide juridique comme c'est le cas ici, les accommodements ont lieu d'être selon plusieurs, car il n'y a pas substance concrète sur laquelle s'appuyer en matière de normes et de règles. En l'occurrence, ces derniers suscitent beaucoup de controverses et de mécontentement au sein de la population, car ils sont perçus comme des privilèges religieux accordés à des immigrants qui ne s'adaptent pas bien au mode de vie de leur terre d'accueil.

Les revendications à caractère religieux sont donc désormais avancées en partie par la voie des recours judiciaires et autres revendications fondées sur le principe du

²¹¹ Eid, Paul & ass. (dir.), *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 18.

²¹² Pensons notamment à la confusion soulevée dans l'application du droit en lien avec la liberté de conscience et le principe d'égalité des sexes, par exemple.

²¹³ Eid, Paul & ass. (dir.), *op. cit.*, p. 19.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 30.

droit²¹⁵. À partir du moment où il y a la liberté de conscience, d'association, d'expression, les gens s'expriment publiquement. Le point qui alimente les débats est très précis : la prétention du discours religieux de s'immiscer dans les règles normatives de la vie collective. Par règles normatives, nous parlons de ce qui va au-delà du droit, c'est-à-dire la capacité de modeler un certain nombre de pratiques collectives en fonction d'une loi religieuse, par exemple. Les religions retrouvent une expression publique avec ces débats, alors que dans l'évolution de la tradition religieuse chrétienne en contexte occidental, il y avait eu un abandon graduel de cette prétention de s'immiscer dans les règles normatives collectives. Cependant, les traditions venant contredire la loi occidentale non-religieuse ou catho-laïque ont pour effet de redémarrer le combat de la sortie de la religion. L'une des difficultés rencontrées reste encore le fait que les religions qui gèrent la vie en général, incluant son aspect juridique et politique, ne semblent pas s'adapter adéquatement aux États et sociétés séparés du religieux.

Nous voyons donc que la préoccupation populaire quant à la place et à la visibilité des minorités, surtout confessionnelles, dans l'espace public est bien présente dans les débats depuis le début du 21^e siècle. Que ce soit par peur de la dissolution des repères identitaires de la majorité, par préoccupation que les droits fondamentaux soient trop permissifs et permettent des demandes abusives, une grande partie de la population a accumulé des préjugés envers les communautés minoritaires²¹⁶. Or, à une époque où le besoin d'affirmation identitaire est bien ancré, il demeure important de revoir la définition du vivre-ensemble et du processus de détermination des valeurs fondamentales qui unissent les Québécois.

²¹⁵ Demers, Bruno et Lavigne, Mathieu, *Religions et laïcité : Pour un nécessaire dialogue*, Montréal : Éditions Fides, 2014, p. 123.

²¹⁶ Eid, Paul & ass. (dir.), *op. cit.*, p. 134.

En 2010, alors qu'aucun changement n'avait été apporté suite au dépôt du rapport de la Commission Bouchard-Taylor, c'était le tour des femmes de s'affirmer sur la prise en compte de leur réalité en lien avec la neutralité de l'État, de la laïcité et du port des signes religieux dans l'espace public et la fonction publique²¹⁷, entre autres. En manifestant publiquement, ces femmes se sont opposées à l'interdiction des signes religieux, visant notamment le port du voile pour les musulmanes, en milieu de travail, alors que d'autres manifestaient contre le port des signes religieux, car ils représentent un élément discriminatoire au niveau de l'égalité homme-femme, par exemple. Pendant ce temps était présenté le projet de loi 94, où l'on demandait à ce que les services publics soient offerts et reçus à visage découvert²¹⁸, qui ne fut pas adopté vu son caractère discriminatoire envers les femmes musulmanes, encore une fois, et son manque de substance légale.

S'en suivit, en 2012, l'élection du Parti québécois aux élections provinciales, dont l'une des idées maîtresses était d'officialiser le caractère laïc de l'État à l'aide d'une charte, vu la mise au jour de la crainte de nombreux Québécois que l'immigration et les accommodements empiètent sur leurs valeurs²¹⁹.

C'est justement face à ce questionnement qu'en 2013, la première ministre Pauline Marois propose le projet de loi 60, aussi connu sous le nom de Charte des valeurs québécoises, qui visait à établir des règles communes et à affirmer officiellement la laïcité de la province afin de combler une portion du vide juridique en lien avec les demandes d'accommodements raisonnables. Ce projet de loi, n'ayant finalement

²¹⁷ Lamonde, Yvan, *op. cit.*, p. 191.

²¹⁸ Chapitre II, Article 6 : « Est d'application générale la pratique voulant qu'un membre du personnel de l'Administration gouvernementale ou d'un établissement et une personne à qui des services sont fournis par cette administration ou cet établissement aient le visage découvert lors de la prestation des services. Lorsqu'un accommodement implique un aménagement à cette pratique, il doit être refusé si des motifs liés à la sécurité, à la communication ou à l'identification le justifient ». Source : www.assnat.qc.ca, consulté le 1^{er} décembre 2019.

²¹⁹ Source : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-charte-des-valeurs-quebecoises>, consulté le 1^{er} décembre 2019.

pas été adopté, constitue cependant un terrain propice à l'activation de catégorisations au sein de la population puisqu'il contribue à renforcer les frontières ethnoculturelles entre un « Nous » majoritaire (les Québécois d'ascendance canadienne-française de souche judéo-chrétienne) et un « Eux » minoritaire composé des groupes ethno religieux issus de l'immigration²²⁰. La Charte des valeurs a également lancé un débat sur ce que représentent vraiment les valeurs dites « québécoises », allant de l'égalité homme-femme au patrimoine culturel, car il y est entendu que toutes les valeurs énumérées sont partagées par la population, ce qui n'est pas entièrement représentatif de la réalité. Finalement, il semble que ce projet de loi ait été reçu comme une attaque directe face à la population musulmane que l'on accuse souvent d'être la plus visible.

Selon certains, l'État se permet ici de jouer sur la peur et d'instrumentaliser la menace fondamentaliste et terroriste afin de justifier certaines mesures portant atteinte aux libertés individuelles, comme la liberté d'expression ou de conscience, par exemple²²¹. Cependant, dans ce contexte de divisions, la peur semble être encore au centre du débat, et la prolifération des exemples d'actes violents posés par des groupes religieux autoritaires et intégristes n'aident pas à calmer les opinions. Au contraire, au lendemain de la présentation de la Charte, le Regroupement des centres de femmes du Québec signalait une augmentation significative des agressions envers les femmes musulmanes portant le voile dans la province²²².

Cette problématique permet d'identifier plusieurs impacts possibles. Au sein de la population québécoise dite « de souche », de tels événements peuvent représenter un motif afin d'attaquer des groupes minoritaires qu'ils considèrent comme étant

²²⁰ Demers, Bruno et Lavigne, Mathieu, *op. cit.*, p. 288.

²²¹ Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, *op. cit.*, p. 23.

²²² Source : www.rcentres.qc.ca/public/2013/10/intolerance-violence-et-racisme-en-augmentation-suite-a-la-charte-des-valeurs.html, consultée le 1^{er} décembre 2019.

nuisibles ou menaçants. Nous avons vu ce type de comportement un peu partout en Occident, y compris en sol québécois, avec la montée de groupes²²³ anti-immigration/racistes ou lorsqu'en janvier 2017, Alexandre Bissonnette a ouvert le feu dans une mosquée de la ville de Québec, tuant et blessant plusieurs dizaines de musulmans. Autrement, la stigmatisation, le sentiment de rejet et le manque de sentiment d'appartenance vis-à-vis la société d'accueil chez certains groupes minoritaires pourraient contribuer au conservatisme religieux, voire identitaire, et à la montée des violences fondamentalistes au sein de ces groupes²²⁴, mais également face à ces groupes²²⁵. Pendant que l'État et sa population tiennent un discours perçu comme discriminatoire par certaines minorités, il peut contribuer par le fait même à augmenter les idéologies violentes et radicales, car elles deviennent alors un ultime moyen de défense²²⁶.

Cependant, on ne peut comprendre le phénomène du terrorisme et d'autres actes violents actuels par l'unique analyse du radicalisme religieux, les éléments

²²³ Pensons notamment aux groupes tels que La Meute, les Soldats d'Odin, la Fédération des Québécois de souche, etc.

²²⁴ José Woehrling, Professeur émérite à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, affirmait en 2007 qu'« en suscitant chez une collectivité minoritaire la crainte de perdre son identité, on augmente les risques de la voir succomber à la tentation du fondamentalisme et de l'intégrisme pour se défendre », dans <https://policyoptions.irpp.org/magazines/reasonable-accommodation/neutralite-de-letat-et-accommodements-convergence-ou-divergence/>, consulté le 2 décembre 2020.

²²⁵ Depuis 2005, Statistique Canada recueille des données sur les crimes haineux selon cette définition normalisée utilisée par les services de police au Canada. Outre les affaires déclarées par la police qui sont motivées par la haine, il y a quatre infractions précises qui sont considérées comme des infractions de propagande haineuse ou des crimes haineux dans le *Code criminel* du Canada, à savoir l'encouragement au génocide; l'incitation à la haine dans un lieu public qui est susceptible d'entraîner une violation de la paix [incitation publique à la haine]; la fomentation volontaire de la haine, lorsque chacun de ces actes est dirigé contre un groupe identifiable; le méfait motivé par la haine à l'égard d'un bien servant principalement au culte religieux, infraction qui, à la fin de 2017, a été étendue à certains types de biens utilisés principalement par un groupe identifiable. En 2017, la police a déclaré 2 073 affaires de crimes motivés par la haine au Canada; il s'agit d'une hausse de 47 % ou de 664 affaires par rapport à l'année précédente. La hausse du nombre total d'affaires est attribuable en grande partie à l'augmentation du nombre de crimes qui ont été déclarés par la police et qui étaient motivés par la haine à l'égard d'une religion (+382 affaires) ou par la haine envers une race ou une origine ethnique (+212 affaires). Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.htm>, consulté le 1 décembre 2020.

²²⁶ Demers, Bruno et Lavigne, Mathieu, *op. cit.*, p. 232.

géopolitiques étant trop importants dans ce cas²²⁷. Désormais, les frontières n'ont plus la même valeur symbolique qu'autrefois et l'extrémisme se propage à cause de frustrations, de discriminations et de griefs mêlés à diverses tensions et inégalités vécues par les populations où ces groupes prennent forme²²⁸.

Toutes ces craintes ont également pour effet une montée considérable de la popularité des mouvements politiques aux idées dites de droite, ou conservatrices, dans presque tout l'Occident. Pour ce qui est du Québec, ce serait plutôt le retour de l'enjeu de la souveraineté qui causerait un autre problème à notre époque. En effet, certains chercheurs ont étudié les liens entre l'intégration religieuse et l'opinion sur la souveraineté de la province, où de nombreuses tensions se sont révélées. Entre autres, on y démontre que plus la religion occupe une place importante dans la vie, moins l'option de la souveraineté aura de l'importance. On pourrait donc conclure que la souveraineté de la province représenterait une crainte chez les immigrants, pendant que les plus fervents de la souveraineté seraient ceux qui se seraient le plus éloignés de la religion, tout en la conservant parfois à proximité en gage d'héritage identitaire, et appuieraient une laïcité stricte, par exemple²²⁹.

Nous pouvons également associer le phénomène décrit plus haut et le désir d'une part de la population de se sortir du religieux à l'élection de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en 2018. Ce jeune parti à tendance conservatrice et au discours à tendance nationalo-identitaire a effectivement misé beaucoup sur une officialisation de la laïcité lors de sa campagne électorale en plus d'un projet controversé d'examen sur les valeurs québécoises pour les nouveaux arrivants.

²²⁷ Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, *op. cit.*, p. 9.

²²⁸ *Ibid.*, p. 11.

²²⁹ Cette hypothèse est suggérée dans Talin, Kristoff, *Valeurs religieuses et univers politiques, Amérique du Nord et Europe*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 101.

Ce n'est pas qu'au Québec que nous pouvons observer de tels bouleversements dans le système politique et idéologique. Pensons notamment aux États-Unis, au Brésil ou à la France, où les partis de droite ont, soit remporté le combat électoral ou n'ont jamais été si près d'une victoire de toute leur histoire. Parmi les facteurs justifiant ces renversements, notons la recherche inquiète d'appartenance collective au sein de la mondialisation et un individualisme marqué chez les populations occidentales.

En ce qui concerne les diverses positions relatives à la laïcité, des chercheurs comme Guillaume Lamy²³⁰ se sont penchés sur le phénomène québécois comme étant une controverse dont les racines s'étalent depuis de nombreuses décennies et qui représente surtout un clivage au niveau politique qui va au-delà du combat entre souverainistes et fédéralistes. Concernant les signes visibles de l'appartenance religieuse, on peut distinguer trois groupes dont les idéaux et valeurs défendues diffèrent : premièrement, ceux qu'il nomme les « républicains civiques » et qui appréhendent la laïcité comme une fin en soi dans une forme intégrale où, à la manière du modèle français, tout accommodement ou compromis ne pourrait être considéré à cause du statut indivisible de l'unité de population. Lamy propose ensuite une seconde famille, soit les « républicains conservateurs », où la nation se situe au centre de la pensée. Entre autres, ce groupe se préoccuperait de l'héritage historique et culturel afin de situer l'identité collective et les exigences du bien commun²³¹. Autrement dit, ces défenseurs de la catho-laïcité stricte seraient en faveur de l'unique préservation des signes religieux visibles liés à l'héritage catholique québécois²³² afin de stopper les effets de l'interculturalisme et de maintenir le lien avec la mémoire canadienne-française d'avant la Révolution

²³⁰ Les travaux de Guillaume Lamy dans *Laïcité et valeurs québécoises. Les sources d'une controverse*, Montréal, Québec-Amérique, 2015, 216 pages (Coll. « Débats ») ont été particulièrement pertinents dans le cadre de cette recherche.

²³¹ Lamy, Guillaume, *op. cit.*, p. 96.

²³² Pensons notamment au crucifix à l'Assemblée nationale du Québec.

tranquille²³³. Finalement, Lamy propose un troisième groupe à la pensée libérale constitué de défenseurs du modèle de laïcité ouverte et pluraliste à l'anglo-saxonne qui invite à réviser le récit identitaire québécois en fonction des enjeux de chaque époque tout en maintenant un discours inclusif²³⁴. Ainsi, l'atteinte de l'égalité au sein de la différence avec l'octroi d'accommodements, la reconnaissance de l'égalité morale, de la liberté de conscience et de religion est la voie à suivre afin de permettre à l'État de conserver sa neutralité et son objectivité.

Il y a aussi ce que certains spécialistes²³⁵ appellent la « nouvelle mentalité laïque »²³⁶, observable chez bon nombre de Québécois qui, se disant fraîchement sortis d'une dictature religieuse sous le gouvernement Duplessis, plaident pour un État où il n'y aurait aucun signe religieux visible dans l'espace public. La laïcité serait donc pensée de plus en plus en fonction de la religion prédominante et/ou ancestrale, ici le catholicisme, mais où l'attachement et l'importance de l'héritage culturel religieux demeure. Cette idéologie se pose au Québec à cause de la pression multiculturelle qui est plus forte en Amérique du Nord en général, tout simplement parce que les sociétés sont beaucoup plus sécularisées. Le cas de la province francophone en est un d'exception, car non seulement l'emprise du religieux s'est effondrée à grande vitesse, mais d'autres enjeux sont également en cause, comme la langue et la peur de devenir minoritaire sur son propre territoire, par exemple.

C'est dans ce contexte que la CAQ s'est empressée de présenter son projet de Loi 21 sur la laïcité de l'État afin de répondre à la demande importante de la population et qui a été adopté sous bâillon au printemps 2019. Bien qu'il soit nécessaire pour une société pluraliste d'être neutre face au religieux afin de respecter toutes les croyances, la Loi 21 n'est pas à l'abri des contestations judiciaires. En effet,

²³³ Lamy, Guillaume, *op. cit.*, p. 112.

²³⁴ *Ibid.*, p. 173.

²³⁵ Pensons notamment à Jean Boussinesq, important théoricien français de la laïcité.

²³⁶ Gresh, Alain, *1905-2005 : Les enjeux de la laïcité*, Paris : L'Harmattan, 2005, p. 77.

plusieurs groupes représentant les immigrants ou les croyants de toutes confessions croient que cette loi brime la liberté des citoyens dont la religion est visible, comme c'est le cas des Sikhs ou des Musulmans, par exemple. C'est à travers cette même diversité que les mouvements religieux inscrivent alors un double rapport à notre époque : ils semblent véhiculer les valeurs issues de l'ère moderne, comme la liberté, l'autonomie ou un certain mécontentement face à l'autorité étatique, pendant qu'ils protestent contre une certaine mise en œuvre de ces mêmes valeurs²³⁷. Chez les fondamentalistes, ces mêmes valeurs sont véhiculées et rejetées lorsque leur interprétation de ce qui est offert ne concorde pas avec la tradition. Le religieux serait donc devenu l'un des vecteurs de critique de notre ère, notamment à cause de sa prise en compte de plus en plus accrue dans l'espace public moderne et démocratique.

Le problème de la redéfinition de la laïcité est donc important; il faut reconquérir dans un contexte nouveau le sens d'une chose qui allait de soi et qui ne va plus de soi, le religieux. C'est un processus historique, lent et conflictuel, et il semble que ce qui soit le plus en jeu actuellement est la dimension identitaire du lien à la religion catholique comprise comme un élément du patrimoine définissant un « Nous » d'ascendance canadienne-française face à un « Autre » de traditions religieuses et culturelles différentes.

3.3 Le réenchancement du Québec selon Marcel Gauchet

Nous avons bien vu que les travaux de Marcel Gauchet mettent en lumière non pas un retour du religieux, mais bien un renouveau du religieux ayant pris naissance

²³⁷ Milot, Micheline & ass., « Religions et sociétés : Après le désenchantement du monde », dans *Cahiers de recherche sociologique*, No. 33, 1999, p. 12.

vers la fin du 20^e siècle. Or, les attaques du 11 septembre 2001 ont contribué à intensifier le phénomène en révélant au monde entier une autre dimension d'une croyance, celle de la révélation d'un projet impérial, une lutte, un projet d'expansion, d'autant plus spectaculaire qu'il a été dirigé vers la première puissance mondiale. C'est aussi dans la surprise, le choc, que le monde et surtout les États-Unis ne s'en sont pas remis. Le monde est entré dans une validation soudaine de la célèbre thèse du choc des civilisations²³⁸, moment de bascule dans une ère complètement différente à cause du changement drastique de pôles en matière de relations internationales. Dans ce contexte, les droits et libertés ne sont plus considérés comme une priorité. C'est plutôt la sécurité qui domine l'ordre politique mondial. Au Québec, le politique a pris exemple sur son voisin du Sud sur plusieurs points au lendemain de ces événements, de l'adoption de lois à la déclaration de l'état d'exception permanent.

En processus de sortie de la religion, le Québec semble avoir été surpris par l'importance du pluralisme sur son territoire que l'absence de législation pertinente n'a pas aidé à atténuer et ce à quoi il a tenté de remédier en adoptant l'option des accommodements. Or, les accommodements raisonnables ne sont pas l'idéal, car normalement, ils visent une personne et il y a toujours le risque qu'un groupe ou des forces s'en servent comme un précédent pour essayer d'ouvrir une brèche et en tirer avantage. Dans cet ordre d'idées, le Québec semble avoir été conscient qu'il était difficile de penser et de réaliser des lois égalitaires où l'on pourrait tenir compte de différents contextes et situations. L'accommodement raisonnable était donc une manière de corriger cela. Paradoxalement, quand les Français font des

²³⁸ L'ouvrage mettant en lumière cette thèse fut rédigé par le professeur américain Samuel P. Huntington et publié en 1996. *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order* avait pour but d'élaborer un nouveau modèle, sans toutefois en démontrer la validité, de fonctionnement du monde post-Guerre froide. Huntington y mentionnait notamment que l'État-nation était voué à disparaître car le monde ne serait plus basé sur des idéologies politiques ou économiques, mais bien sur des contradictions culturelles, ou civilisationnelles, et où le religieux détiendrait une place centrale, ce qui aurait pour effet d'engendrer des relations conflictuelles surtout entre Occidentaux et non-Occidentaux.

accommodements, ils ne le font pas au cas par cas, ils le font de manière générale, selon Gauchet²³⁹. Une société ne peut pas fonctionner en appliquant de manière aveugle les lois, car on doit tenir compte de la situation de chacun. L'accommodement est nécessaire et l'accommodement raisonnable tel qu'il est pratiqué au Canada en est une forme possible. Il est cependant important ici de mentionner le rôle des médias dans cette période cruciale de la province où n'étaient rapportés que les cas dits problématiques. En effet, la manière habituelle de séparer l'espace public de l'espace privé apparaît complètement remise en cause par le système médiatique actuel, ce dernier transgressant les frontières établies par la pensée libérale et instaurant des dominations nouvelles sur ce qui était considéré comme une sphère privée libre²⁴⁰, un phénomène également observable en France. D'ailleurs, l'objectif premier de la Commission Bouchard-Taylor était de calmer les médias afin de conserver une certaine harmonie au sein de la diversité de la province en confiant la responsabilité de l'enquête à des spécialistes de la question des accommodements²⁴¹.

L'épisode des accommodements a aussi contribué à révéler une problématique importante au sein de la population québécoise, comme quoi cette dernière aurait tendance à s'appuyer sur son héritage catholique, et ce, même en n'étant ni croyante et/ou pratiquante et qu'il y aurait une crainte importante au sein de la population de devenir minoritaire au sein de la province à cause de la diversité culturelle à laquelle elle doit maintenant faire face. Nous retrouvons donc ici l'idée de Gauchet concernant la réinvention de la religion en lien avec l'individualisation afin de pouvoir définir sa propre identité à l'ère de l'hyper-mondialisation. Ce concept met en lumière la montée de deux types de fondamentalismes : celui impliquant les croyants qui rejettent l'occidentalisation du monde, se sentant brimés dans leurs

²³⁹ Tiré de l'entrevue réalisée avec Marcel Gauchet à Paris en Mars 2017.

²⁴⁰ Baubérot, Jean, *La laïcité à l'épreuve : Religions et libertés dans le monde*, France : Universalis, 2004, p. 27-28.

²⁴¹ Lamy, Guillaume, *op. cit.*, p. 26.

libertés et cherchant à se définir par rapport à leur confession dans une mesure plus traditionnelle, puis celui impliquant les fervents supporteurs de la laïcité plus stricte, exactement pour les mêmes raisons que les premiers...

Un tel phénomène doit conduire à une redéfinition du concept de laïcité. Au Québec, plusieurs tentatives ont été expérimentées jusqu'à l'officialisation législative de la position étatique au début de l'année 2019. Nous croyons cependant que comme Gauchet le suggère dans ses travaux, une telle loi sera portée à certaines adaptations pour ne pas devenir un modèle fermé, une rhétorique cachant le refus d'un véritable pluralisme²⁴². Néanmoins, notre recherche a permis de confirmer que même si l'idée générale de Gauchet en lien avec la France peut s'appliquer sur la situation québécoise, la juridiciarisation de la gouvernance publique du religieux n'emprunte pas la même voie dans ces deux cas²⁴³. Non seulement à cause de chacune des traditions juridiques différentes, mais aussi à cause de leurs modèles institutionnels distincts en matière d'intégration. Pourtant, les débats auxquels nous avons assisté étaient de même nature : pensons notamment à ceux concernant le port des signes religieux dans les écoles ou au droit des individus privés d'afficher publiquement leur appartenance religieuse, par exemple. Ainsi, nous voyons que

la problématique des rapports entre l'État et les religions évolue (...) au Québec dans un cadre différent de celui de la France. Le fondement principal de ce cadre est la garantie constitutionnelle des libertés fondamentales de conscience et de religion et du droit à l'égalité. Ce droit à l'égalité doit ici être compris comme un droit à une égalité de fait, une égalité concrète de tous les citoyens dans l'espace public²⁴⁴.

²⁴² Tiré de l'entrevue réalisée par l'auteure avec Marcel Gauchet à Paris en Avril 2018.

²⁴³ Amiraux, V. & Gaudreault-Desbiens, J.-F., « Libertés fondamentales et visibilité des signes religieux en France et au Québec : Entre logiques nationales et non nationales du droit? », dans *Recherches sociographiques*, 57 (2-3), 2016, p. 351.

²⁴⁴ Koussens, David, *loc. cit.*, p. 121.

À ce sujet, la France opte en 2004 pour une loi interdisant les signes religieux dans les écoles publiques et confirme alors son attachement au modèle d'intégration républicain stricte, pendant qu'au Québec sont imposés des accommodements raisonnables en soutenant que les institutions scolaires sont des espaces de redéfinition des valeurs partagées par chaque citoyen²⁴⁵.

La laïcité ne peut être pertinente aujourd'hui que si elle constitue la meilleure façon de rendre concrets les droits de l'homme, la liberté de conscience, de religion et de conviction. Il faut également qu'elle se montre capable d'articuler ces droits et les nécessités du lien social²⁴⁶. Or, nous semblons nous trouver dans une nouvelle étape de la compréhension des droits. Depuis le début du 21^e siècle, la question des droits culturels, incluant celui de la religion, prend de plus en plus d'importance. Dans ce nouveau débat, si la laïcité tend à trop limiter la religion, elle se heurte alors aux droits humains : premièrement parce que le problème se pose désormais moins en termes d'appartenance qu'en termes d'identité, puis parce que l'intensité de la question des droits culturels est due à l'uniformisation de la culture de masse engendrée par la mondialisation²⁴⁷.

Finalement, la laïcité d'aujourd'hui semble avoir le dessus sur la liberté de culte et de conscience pourtant garantie par la législation et les chartes, car elle a tendance à privilégier la tradition catholique au détriment des minorités religieuses. C'est-à-dire qu'en valorisant son passé religieux, le groupe majoritaire, même s'il est en partie aujourd'hui sécularisé ou athée, s'affirme tout en gardant la religion dans le passé et ainsi, par le biais de la culture ou du patrimoine, fait apparaître les groupes religieux non catholiques dans la catégorie « Autre »²⁴⁸.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 114.

²⁴⁶ Baubérot, Jean, *op. cit.*, p. 11.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 27.

²⁴⁸ Zubrzycki, Geneviève, *loc. cit.*, p. 319.

De plus, même si la laïcité est le résultat de l'amalgame de principes fondamentaux en démocratie et des besoins et réalités de la société, elle est aujourd'hui exposée à une situation jamais vue auparavant : la volonté d'imposer la neutralité aux personnes dans l'espace public plutôt que de se concentrer sur sa vocation première qu'est la séparation de l'État et de la religion.

CONCLUSION

Le présent mémoire avait pour ambition d'explorer les développements québécois dans son processus de sortie de la religion dans une période donnée, soit de la première élection de Jean Lesage en 1960 jusqu'à la parution de la première mouture du projet de loi 21 en 2019, et divisée selon les événements juridiques, politiques et sociaux qui y sont propres. Par exemple, nous avons pris en considération les événements survenus pour diviser nos chapitres, mais aussi les développements au sein des différents gouvernements (pour appuyer notre aspect politique), de la législation (pour appuyer notre aspect juridique) et de la mentalité québécoise face à la religion (pour appuyer notre aspect socio-historique).

Ainsi, nous nous étions donné pour objectif général de voir ce que la pensée de Marcel Gauchet pouvait nous apprendre sur le lien entre la manière entreprise pour se sortir graduellement de la religion et les recompositions religieuses actuelles, pouvant pencher vers les fondamentalismes, au Québec. Plus précisément, nous voulions également voir certains aspects en filigrane de cet élément central, notamment concernant la manière très particulière, voir unique, dont la sortie de la religion se développe au Québec et son rôle dans les recompositions religieuses, le ressort du fondamentalisme et possiblement la viabilité du concept de sortie de la religion en contexte pluriel. Ainsi, nous cherchions à trouver s'il y avait un lien entre le processus de sortie de la religion et le fondamentalisme depuis les événements du 11 septembre 2001 et si certaines idéologies présentées en matière de sortie de la religion pouvaient expliquer les difficultés actuelles à gérer la diversité.

Il a fallu, dans un premier temps, repérer les travaux de Marcel Gauchet qui pouvaient bien représenter chaque période. Pour la première d'entre elles, nous avons établi les bases du phénomène de sortie de la religion et avons pu voir que bien que la période de la Révolution tranquille soit très souvent attribuée à l'avènement du Québec « laïc », les débats et bouleversements en lien avec la séparation du religieux et du politique apparurent bien avant les années 1960 au Québec. Nous pouvons toutefois affirmer qu'il y a alors eu un déplacement franc de la religion comme pôle de structuration de la vie collective, tout comme ce fut le cas pour la France de 1905 vue sous la loupe de Gauchet. De surcroît, pendant que les événements entourant la Révolution tranquille ont su provoquer des changements majeurs à divers niveaux, notamment politique, juridique et sociologique, ce que nous avons pu constater à l'aide de l'émergence de nouveaux partis politiques, de projets de lois et de lois, de l'apparition de mouvements sociaux et de revendications populaires, c'est que le processus de sortie de la religion n'est pas chose achevée au Québec alors que la province sort de sa « Grande noirceur ». Pour reprendre les termes d'E.-Martin Meunier, on observe dans cette première période à la fois rupture et continuité, d'une part à cause de l'important revirement au niveau des valeurs communes véhiculées²⁴⁹ où le Canada français clérical transite vers un Québec étatique, mais qu'il faut également admettre que ces changements se sont réalisés à l'intérieur d'une vision très catholique du monde²⁵⁰. Ces observations semblent aller dans le même sens que l'approche de Gauchet avec la montée en importance du rôle étatique en parallèle avec la baisse du rôle clérical au sein de la société.

²⁴⁹ Dans leur ouvrage « Sortir de la Grande noirceur : L'horizon personnaliste de la Révolution tranquille » (2002), Meunier et Warren précisent que l'idéologie canadienne-française est passée, en l'espace de 25 ans, d'une éthique de type post-tridentine à une éthique de type personnaliste.

²⁵⁰ Meunier, E.-Martin et Warren, Jean-Philippe, *Sortir de la Grande noirceur : L'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, 2002, p. 166.

Toutefois, il semble difficile de faire de l'idée de la sortie de la religion l'unique explication de cette Révolution tranquille. Même si la situation québécoise des années 1960 a bien des traits communs avec la situation décrite par Gauchet, il demeure qu'il n'y avait pas au Québec un contexte prérévolutionnaire comme dans la France de 1789, un État constitutionnellement religieux, un pouvoir royal absolu ou une religion établie à séparer d'un régime politique. La démocratie était déjà établie ici et c'est donc plutôt à la fin de la position d'emprise morale et institutionnelle, surtout aux niveaux de l'éducation et des normes sociales, que nous avons vécu les changements les plus rapides et concrets²⁵¹.

Pour la période couvrant les années 1970 à 2001, nous avons opté pour certaines œuvres de Gauchet, soit principalement *La démocratie contre-elle-même* mais aussi *Le religieux après la religion* ainsi que plusieurs articles traitant du même phénomène, qui pouvaient aider à démontrer que bien que l'État ait pris le « contrôle » sur ce que le religieux gouvernait autrefois et que la croyance soit désormais classée dans les affaires privées, il en a résulté une lacune en termes d'unité sociale, de transmission de valeurs communes et de lien culturel. Pourtant émancipée de la religion, le Québec devrait désormais trouver de nouvelles manières d'aménager et de gérer le vivre-ensemble. Ce phénomène peut être explicable par la baisse de popularité de la pratique religieuse, les débuts de l'individualisme, mais aussi par la montée en importance du pourcentage de nouveaux arrivants qui a eu pour effet la diversification du paysage culturel, social et religieux. Face à ces bouleversements, les questions identitaires en contexte de mondialisation grandissante grimpent en importance et provoquent une perte du sens global du monde occidental. Les éléments amenant à cette réflexion concernent notamment la question nationale qui permet à la population de se définir autrement qu'avec la religion, mais bien avec des facteurs distincts tels que la

²⁵¹ Lucier, Pierre, *loc. cit.*, p. 22.

langue et le statut particulier de minorité au sein d'une majorité nationale différente, causant ainsi des points de rupture multiples et forçant cette population à se questionner face à l'Autre.

C'est cependant dans l'ère post-11 septembre 2001 que l'on observe en Occident non seulement un ré-enchantement en lien avec la religion, que ce soit avec un retour vers le spirituel pour l'atteinte d'un idéal de sens, une peur de l'Islam s'inscrivant dans une tendance mondiale, mais qui s'avère être aussi une véritable lutte pour la définition et la conservation de l'identité nationale face à la présence de l'Autre, le tout en contexte d'hypermondialisation. Nous l'avons vu, cette quête d'identité menée par un individualisme de plus en plus fort conduit à des débats passionnés qui portent trop souvent sur des convictions personnelles, au sein d'un État incertain des avenues à adopter, en lien avec l'héritage culturel et la tradition plutôt que sur les droits et libertés politiquement et juridiquement reconnus, comme les recommandations effectuées dans le rapport de la Commission Bouchard-Taylor qui n'ont pratiquement jamais été concrétisées et à la courte parution de la Charte des valeurs, par exemple. À la lumière des travaux de Gauchet, pour qui il y a bien actuellement une crise de l'État face au renouveau du fait religieux et spirituel, nous pouvons voir que l'État apparaît souvent plus subordonné que combattif sur la question. Or, le religieux désormais remis au centre de l'attention occidentale, c'est cette mondialisation incarnant le progrès qui repousse la tradition et tend à pousser l'essor des fondamentalismes, qu'ils soient idéologiques (écologie, féminisme, adeptes de la laïcité stricte, etc.) ou religieux. Si l'on suit la pensée de Gauchet, une grande partie de la société occidentale étant en processus de sortie de la religion, et donc modernisée et mondialisée, serait susceptible de voir les fondamentalismes monter en importance au sein de sa population, qu'elle soit de souche, désirant ramener ou conserver un patrimoine culturel face à ce qui est différent, ou non. Ainsi, on se retrouve avec ce que le fondamentalisme a de plus moderne : il est malgré lui une voie d'entrée vers la nostalgie de l'hétéronomie, mais également vers

l'aspiration à l'individualisme²⁵² qui a marqué les dernières décennies, et vice-versa. Au cœur de ce phénomène se trouve un autre problème : celui de nouveaux enjeux sociaux, perceptibles au Québec, en lien avec le sentiment d'appartenance des minorités, mais aussi de la majorité, et la peur de la stigmatisation en lien avec le port des signes religieux, par exemple.

Bien évidemment, ce travail de recherche ne permet pas de tirer des conclusions décisives sur l'état de ce processus ou de proposer des pistes de solutions en vue de régler les problèmes énoncés, ni de formuler des idéaux visant à améliorer la situation québécoise. Nous cherchions plutôt à voir comment et pourquoi ces problèmes des dernières décennies trouvaient leurs sources dans les événements du passé. D'ailleurs, nous ne croyons pas que le lecteur soit surpris si j'affirme que la mondialisation, surtout culturelle, est l'élément commun aux trois périodes étudiées dans le cadre de ce mémoire et celui qui pourrait être à la base de l'émergence de mouvements fondamentalistes.

À la lumière de notre recherche, il est pertinent d'affirmer que les notions auxquelles nous nous sommes intéressés se trouvent toujours confrontées aux bouleversements dans le rôle de l'État, notamment à cause de la mondialisation, de l'immigration et de la diversification du paysage culturel qui en découlent. Face à ces bouleversements, c'est aussi l'indépendance réciproquement reconnue entre religion et État qui se trouve aussi changée. Le dynamisme inépuisable de la population québécoise face à la question de la diversité culturelle et religieuse ainsi que le type de sortie de la religion qui a marqué profondément la première période étudiée invitent bien entendu à examiner les liens possibles entre la rapidité des

²⁵² Gauchet, Marcel. « L'attraction fondamentaliste », dans *Figures de la psychanalyse*, vol. 34, no. 2, 2017, p. 39.

changements observés et le degré d'enracinement et d'intégration de la croyance religieuse²⁵³.

Dans une perspective plus scientifique, notons que notre angle de recherche a été assez peu exploré, alors que les sources étaient abondantes autant du côté de la pensée de Marcel Gauchet que du processus de sortie de la religion au Québec. La difficulté principale se trouvait donc dans le choix d'éléments clairs et pertinents pour élaborer sur une période donnée, mais surtout dans la mise en commun de la situation québécoise avec les théories de l'auteur, qui elles, ne concernaient que le cas français. Finalement, le choix d'arrêter notre projet à l'apparition du projet de loi 21 fut motivé par la trop grande ampleur du débat qui s'en est suivi et qui, à lui seul, aurait pu faire l'objet d'un mémoire complet.

Avec un certain recul, nous constatons que nous aurions pu aisément choisir l'une des trois périodes et en faire un mémoire complet. Cela aurait pu nous permettre de creuser plus profondément les événements et les changements observés, comme par exemple pour ce qui est des lois et projets de lois, leurs conséquences sur la population et la politique, etc. Néanmoins, nous pouvons croire que le processus de sortie de la religion québécoise s'est opéré plus largement au niveau des aménagements institutionnels et de l'évolution des mentalités populaires qu'à celui des affirmations chrétiennes²⁵⁴ auxquelles Marcel Gauchet fait allusion dans le cadre de ses travaux.

Finalement, l'idée de sortie de la religion a pris un tournant différent dans le contexte mondial actuel et nous croyons qu'il est nécessaire d'en observer les conséquences dans une ère où les valeurs religieuses de certains semblent avoir plus d'importance que la neutralité que l'on tente d'organiser. Dans tous les cas, le

²⁵³ Lucier, Pierre, *loc. cit.*, p. 19.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 21.

facteur religieux demeure important dans les sociétés, occidentales ou non, car il semble être capital dans la quête et le développement de l'identité. Cependant, qu'en est-il de la situation québécoise où, même en se réclamant de son héritage franco-catholique, il demeure souvent difficile pour la population de se définir collectivement, le tout en lien avec la manière limitée dont elle a choisi d'organiser et de gérer la diversité culturelle et religieuse tout en conservant sa propre spécificité? Pouvons-nous maintenir l'idée de laïcité comme principe fondateur de l'organisation moderne au Québec? Cela suppose que nous nous en donnions les moyens.

BIBLIOGRAPHIE

BARIL, Daniel et LAMONDE, Yvan (dir.), *Pour une reconnaissance de la laïcité au Québec. Enjeux philosophiques, politiques et juridiques*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2013, 161 pages

BARRAS, A., DERMANGE, F. et NICOLET, S. (dir.), *Réguler le religieux dans les sociétés libérales : Les nouveaux défis*, Genève : Labor et Fides, 2016, 202 pages

BASTIAN, Jean-Pierre, *Pluralisation religieuse et logique de marché*, Berne: Éditions Peter Lang, 2007, 216 pages

BAUBÉROT J., MILOT M. et PORTIER P. (dir.), *Laïcité, laïcités. Reconfigurations et nouveaux défis*, Paris, France: Les éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015, 397 pages

BAUBÉROT, Jean et MILOT, Micheline, *Laïcités sans frontières*, Paris : Le Seuil, 2011, 348 pages

BAUBÉROT, Jean, *La laïcité à l'épreuve. Religions et libertés dans le monde*, Paris : Universalis, 2004, 194 pages

BAUBÉROT, Jean, *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Paris : Seuil, 2004, 288 pages

BAUDOIN, Jean-Louis et DESLAURIERS, Patrice (dir.), *Droit à l'égalité et discrimination : Aspects nouveaux*, Montréal : Les Éditions Yvon Blais, 2002, 330 pages

BERNS, Thomas et ALLARD, Julie, *Pensées du droit, lois de la philosophie*, Bruxelles : Les Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012, 182 pages

BERTHIAUME, Guy et CORBO, Claude (dir.), *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal : Les Éditions Boréal, 2011, 304 pages

BOSSET, Pierre, *La discrimination indirecte dans le domaine de l'emploi- Aspects juridiques*, Montréal : Les Éditions Yvon Blais, 1989, 136 pages

BOUCHARD, Gérard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2014, 286 pages

CAMPION, Françoise, *Les laïcités européennes au miroir du cas britannique (XVIe-XXIe siècle)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006, 188 pages

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, *L'effet 11 septembre : 15 ans après*, Québec : Éditions Septentrion, 2016, 205 pages

COLIN, P. et MONGIN, O. (dir.), *Un monde désenchanté? Débat avec Marcel Gauchet*, Paris : Les Éditions du Cerf, 1988, 104 pages

DEMERS, Bruno et LAMONDE, Yvan, *Quelle laïcité?*, Montréal : Médiaspaul, 2013, 115 pages

DEMERS, Bruno et LAVIGNE, Mathieu, *Religions et laïcité : Pour un nécessaire dialogue*, Montréal : Éditions Fides, 2014, 240 pages

DURAND, André, *L'islam au risque de la laïcité : émergences et ruptures*, Paris : L'Harmattan, 2005, 248 pages

DURANTON-CRABOL, Anne-Marie, *Identités politiques européennes : L'Europe de l'extrême droite de 1945 à nos jours*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1991, 215 pages

EID, Paul & ass. (dir.), *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2009, 425 pages

GAUCHET, Marcel, *La condition politique*, Paris : Éditions Gallimard, 2005, 560 pages

GAUCHET, Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Paris : Éditions Gallimard, 2002, 385 pages

GAUCHET, Marcel, *La religion dans la démocratie*, Paris : Éditions Gallimard, 1998, 175 pages

GAUCHET, Marcel, *La révolution des droits de l'homme*, Paris : Éditions Gallimard, 1989, 341 pages

GAUCHET, Marcel, *Le désenchantement du monde : Une histoire politique de la religion*, Paris : Éditions Gallimard, 1985, 457 pages

GAUCHET, Marcel et FERRY, Luc, *Le religieux après la religion*, Paris : Éditions Grasset, 2007, 92 pages

GRESH, Alain, *1905-2005 : Les enjeux de la laïcité*, Paris : L'Harmattan, 2005, 114 pages

HELLY, Denise et VAN SCHENDEL, Nicolas, *Appartenir au Québec : Citoyenneté, nation et société civile*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2001, 244 pages

HOUZIAUX, Alain (dir.), *Le renouveau religieux : De la quête de soi au fanatisme*, Clamecy : Éditions In Press, 2002, 160 pages

LABELLE, Gilles et TANGUAY, Daniel, *Vers une démocratie désenchantée? : Marcel Gauchet et la crise contemporaine de la démocratie libérale*, Montréal : Éditions Fides, 2013, 285 pages

LACORNE, Denis, VAÏSSE, Justin et WILLAIME, Jean-Paul (dir.), *La diplomatie au défi des religions. Tensions, guerres, médiations*, Paris : Odile Jacob, 2014, 359 pages

LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean et VAUGEOIS, Denis, *Canada-Québec : 1534-2000*, Québec : Éditions du Septentrion, 2001, 591 pages

LAMONDE, Yvan, *L'heure de vérité : la laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Montréal : Del Busso, 2010, 221 pages

LAMY, Guillaume, *Laïcité et valeurs québécoises : Les sources d'une controverse*, Montréal : Éditions Québec Amérique inc., 2015, 216 pages

LEMAIRE, Jacques, *La laïcité en Amérique du Nord*, Bruxelles : Les Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990, 136 pages

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René, ROBERT, Jean-Claude et RICARD, François, *Histoire du Québec contemporain : Tome II, Le Québec depuis 1930*, Montréal : Les Éditions du Boréal, 1989, 834 pages

MACHELON, Jean-Pierre, *La laïcité demain : exclure ou rassembler?*, Paris : CNRS Éditions, 2012, 63 pages

MASSIGNON, Bérengère et RIVA, Virginie, *L'Europe, avec ou sans Dieu? Héritages et nouveaux défis*, Paris : Les Éditions de l'Atelier, 2010, 286 pages

MEUNIER, E.-Martin, *Le Québec et ses mutations culturelles : Six enjeux pour le devenir d'une société*, Ottawa : les Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, 520 pages

MEUNIER, E.-Martin et WARREN, Jean-Philippe, *Sortir de la Grande noirceur : L'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, 2002, 214 pages

MILOT, Micheline, *La laïcité*, Québec : Les Éditions Novalis, 2008, 136 pages

MILOT, Micheline & ass., *Religions et sociétés : Après le désenchantement du monde*, Cahiers de recherche sociologique, no.33, 1999, 227 pages

MILOT, Micheline, PORTIER, Philippe et WILLAIME, Jean-Paul (dir.), *Pluralisme religieux et citoyenneté*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010, 275 pages

NAULT, François (dir.), *Religion, modernité et démocratie. En dialogue avec Marcel Gauchet*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2008, 196 pages

ORY, Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris : Presses Universitaires de France, 2004, 122 pages

PARADIS-SIMPSON, Françoise (dir. Bernard Gagnon), *Démocratie et diversité religieuse chez Marcel Gauchet : Entre pluralité et pluralisme*, Université du Québec à Rimouski, 2012, 155 pages

PENA-RUIZ, Henri, *Qu'est-ce que la laïcité?*, Collection Folio actuel (No.104), Éditions Gallimard, 2003, 352 pages

ROUSSELLE, Serge, *La diversité culturelle et le droit des minorités : Une histoire de développement durable*, Montréal : Les Éditions Yvon Blais, 2006, 359 pages

ROY, Olivier, *La laïcité face à l'islam*, Paris : Stock, 2005, 171 pages

SAUCIER, Emmanuelle, *Les particularités du système judiciaire québécois*, Montréal : Les Éditions Yvon Blais, 2011, 94 pages

SCHABAS, William A., *Précis du droit international des droits de la personne*, Montréal : Les Éditions Yvon Blais, 1997, 425 pages

SCHABAS, William A. et Daniel Turp, *Droit international, canadien et québécois des droits et libertés (2^e édition)*, Montréal : Les Éditions Yvon Blais, 1998, 367 pages

SULTANA, Jean-Pierre, *Religion et modernité*, Paris : Éditions Éllipses, 2009, 104 pages

TALIN, Kristoff, *Valeurs religieuses et univers politiques, Amérique du Nord et Europe*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, 208 pages

TAYLOR, Charles, *L'Âge séculier*, Montréal : Les Éditions du Boréal, 2011, 1344 pages

Articles

AMIRAUX, V. & GAUDREAU-DESBIENS, J.-F., « Libertés fondamentales et visibilité des signes religieux en France et au Québec : Entre logiques nationales et non nationales du droit? », dans *Recherches sociographiques*, 57 (2-3), 2016, pp. 351-378

BANTIGNY, Ludivine, et THÉRY-ASTRUC, Julien, « Marcel Gauchet ou le consensus conservateur. Enquête sur un intellectuel de pouvoir », dans *Revue du Crieur*, vol. 1, no. 1, 2015, pp. 4-19

BOSSET, Pierre, « Limites de l'accommodement : le droit a-t-il tout dit? », dans *Revue Éthique publique*, Vol.8, no. 3, avril 2007, 7 pages

BREAUGH, Martin, « La démocratie contre elle-même », dans *Revue Politique et Sociétés*, Volume 21, Numéro 3, 2002, pp. 173–180

CHARRON, André, « Catholicisme culturel et identité chrétienne », dans *Religion, sécularisation, modernité : les expériences francophones en Amérique du Nord*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1996, pp. 157-190

COUCHOURON-GURUNG, Céline, « Marcel Gauchet : Un monde désenchanté? », dans *Archives de Sciences sociales des religions*, Paris : Éditions Ehes, No.136, Octobre-décembre 2006, pp. 155-283

FOURNIER, François et COUTU, Michel, « Le Québec et le monde 1975-2000 : Mutations et enjeux », dans *Après 25 ans : La Charte québécoise des droits et libertés*, Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2000, 54 pages

GAUCHET, Marcel, « Crise dans la démocratie », *La revue lacanienne*, vol. 2, no. 2, 2008, pp. 59-72

GAUCHET, Marcel. « L'attraction fondamentaliste », dans *Figures de la psychanalyse*, vol. 34, no. 2, 2017, pp. 39-50

GAUCHET, Marcel, « Les ressorts des fondamentalismes », dans la revue *Le Débat*, Paris : Les Éditions Gallimard, No. 185, Mai-Août 2015, pp. 63-81

GAUCHET, Marcel (dir. Braeckman, Antoon), « Réponses », dans *La démocratie à bout de souffle? Une introduction critique à la philosophie politique de Marcel Gauchet*, Louvain : Éditions de l'Institut de Louvain-la-Neuve, 2007, pp.151-168

HERR, Edouard, « Identités, religions et politique », dans la revue *Projet*, No.281, 2004, pp. 22-27

JONES, R. (1987). Compte rendu de [SARRA-BOURNET, Michel, L'Affaire Roncarelli : Duplessis contre les Témoins de Jéhovah. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986. 196 p.] dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol.40 (3), pp. 444-445

KOUSSENS, David, « Le port de signes religieux dans les écoles québécoises et françaises. Accommodements (dé)raisonnables ou interdiction (dé)raisonnée? », dans *Revue Globe*, 11 (1), 2008, pp. 115-131

LANIEL, Jean-François, "What 'cultural religion' says about secularization and national identity: A neglected religio-political configuration", dans *Social Compass*, 63(3), 2016, pp. 372-388

LAPERRIÈRE, Guy, « L'Église du Québec et les années 1960 : l'ère de tous les changements », dans *Érudit*, Les Éditions Cap-aux-Diamants, No.89, Janvier 2018, pp. 10-13

LAUZON, Adèle, « Le refus global, 20 ans après », dans la revue *Liberté*, 10 (5-6), 6-22, 1968, pp. 6-22

LEBEUF, Pierre, « Le mouvement laïque : deux ans après », dans la revue *Liberté*, 5 (3), 1963, pp. 179-183

LEMIEUX, Raymond, « Le catholicisme québécois : une question de culture », dans *Sociologie et sociétés*, vol.22, no.2, 1990, pp. 145-164

LUCIER, Pierre, « La Révolution tranquille : Quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion? », dans Serge Cantin et Robert Mager (dir.), *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous?*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2010, pp. 11-26

MAZUIR, Françoise. « Le processus de rationalisation chez Max Weber », dans la revue *Sociétés*, vol. n° 86, no. 4, 2004, pp. 119-124

MEUNIER, É.-Martin, « Catholicisme et laïcité dans le Québec contemporain », dans *Recherches Sociographiques*, Vol.52, No.3, Septembre-Décembre 2011, pp. 673-682

MILOT, Micheline, « Dualisme des conceptions de la laïcité au Québec et en France », dans *The Toqueville Review/La revue Toqueville*, Vol. 34, No.1, Janvier 2013, pp. 17-42

RACINE, Denis, « La visite du général de Gaulle en 1967 », dans la revue *Cap-aux-Diamants*, (126), 2016, pp. 38-39

RIMOK, Patricia et JEDWAB, Jack, « Diversité canadienne : Spécial Québec », *Conseil des relations interculturelles du Québec*, Vol.8 :1, Hiver 2010, 80 pages

RYAN, Claude, « L'Église catholique et l'évolution politique du Québec de 1960 à 1980 », dans *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, No.50 (2), Vol. 3, pp. 381-402

TREMBLAY, Louis-Marie, « L'évolution du syndicalisme dans la Révolution tranquille », dans la revue *Relations industrielles*, 22 (1), 1967, pp. 86-97

ZUBRZYCKI, Geneviève. « Laïcité et patrimonialisation du religieux au Québec », dans *Recherches sociographiques*, volume 57, numéro 2-3, mai-décembre 2016, pp. 311-332

